

# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION  
POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE

Mai-Juin-Juillet 2021

N°3 - 26<sup>e</sup> année

## SOMMAIRE

PV du 3 février 2021: .....4 à 8, 10 à 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21  
 PV du 3 mars 2021: .....28, 29, 31, 32, 34, 35, 37, 41, 42, 44 à 46  
 Casino .....9, 24, 25, 43  
 Massage, Bien-Être .....19  
 Terrasses .....22, 23  
 Commerçants .....36  
 Gastro: .....26, 27  
 Clin d'œil: .....33  
 Artisans: .....38, 39

ÊTES-VOUS SÛR DE BIEN ENTENDRE ?

«**TESTEZ GRATUITEMENT\***»  
VOTRE AUDITION

PRENEZ RENDEZ-VOUS  
AU **021 963 43 43**

**ALAIN AFFLELOU** | **MONTREUX**  
*Acousticien* | Grand-rue 42

**THERAFORM**  
voir page 19

\*Test non médical. Les aides auditives sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant au titre de cette réglementation le marquage CE. Lire attentivement le notice. Demandez conseil à votre audiprothésiste.

**Agence de Montreux**  
Grand'Rue 3, 1820 Montreux  
T 021 965 30 45  
[www.vaudoise.ch](http://www.vaudoise.ch)



**so Smart**  
CONNECTEZ VOTRE LIEU DE VIE

SHOWROOM  
à Montreux  
021 965 22 44  
[so-smart.swiss](http://so-smart.swiss)



- Wi-Fi
- Sécurité
- Confort
- Multimédia
- Ambiance
- Domotique

## CARLOS DA SILVA CONSTRUCTIONS SA



MAÇONNERIE - CARRELAGE  
PIERRE NATURELLE  
PEINTURE - PLÂTRERIE - BÉTON  
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS  
RÉNOVATIONS EN TOUS GENRES

**076 564 25 48** • **021 960 14 46**  
1815 CH-Montreux [www.cdasilvasa.ch](http://www.cdasilvasa.ch)  
1852 CH-Roche [info@cdasilvasa.ch](mailto:info@cdasilvasa.ch)

## SORRENTINO



- Chauffage • Sanitaire • Solaire
- Détartrage • Pompe à chaleur • Pelets
- Bois • Ebouage • Dépannage

MONTREUX - SAINT-LÉGIER  
021 943 23 41  
079 321 01 01  
[sorrentinosa@sunrise.ch](mailto:sorrentinosa@sunrise.ch)

Buderus  
technique de chauffage SA

COLLECTION SEA 2 SEE  
Maud Le Car  
Championne de surf

**FAITES UN GESTE POUR  
LA PLANÈTE!**  
Montures fabriquées à partir de déchets  
plastiques marins recyclés  
#Optic2000SENGAGE

**Optic 2000 Montreux** - Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux  
Tel. +41(0)21 963 29 29 - [services@optic2000montreux.ch](mailto:services@optic2000montreux.ch)

QUAND L'ACCORD  
EST PARFAIT.



La Cave  
Vevey-Montreux [lacave-vm.ch](http://lacave-vm.ch)

## Solu Tubes®

SA  
Assainissement de conduites



**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION  
pour une eau propre et fluide!**

1227 CAROUGE Rue J-Girard 24 T 022 368 30 04 F 022 368 30 07  
1470 ESTAVAYER-LE-LAC ch. des Tenevières 19 T 026 664 00 04 F 026 664 00 07  
1895 VIONNAZ Av. du Léman 8 T 027 281 30 04 F 027 281 30 07  
[info@solutubes.ch](mailto:info@solutubes.ch) • [www.solutubes.ch](http://www.solutubes.ch)



**L'immobilier durable**

[www.bernard-nicod.ch](http://www.bernard-nicod.ch)

**BERNARD Nicod**

VEVEY MONTREUX  
021 925 70 70 021 965 44 44

# AMSTEIN'S

## BOISSONS SHOPPING

[www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)

### PLUS DE 4'000 BOISSONS

Bières - Vins - Spiritueux  
Eaux minérales - Jus de Fruits



#### HORAIRES DES MAGASINS

**LUNDI - JEUDI**

8h30 - 12h00 | 13h30 - 18h30

**VENDREDI**

8h30 - 18H30 (Non-Stop)

**SAMEDI**

9H00 - 16H00 (Non-Stop)

## NOUVEAU MAGASIN OUVERT À AIGLE!

**MAGASIN DE ST-LÉGIER**

Veyre d'en Haut B 2, 1806 Saint-Légier

**MAGASIN D'AIGLE**

Route industrielle 8, 1860 Aigle

# KALEC-MOTOR SA

Depuis 1947

**Frédéric Kalbfuss**

Chef d'entreprise

Z.I. de la Foge - Route des Châtaigniers 12 | CH - 1815 Clarens-Montreux  
T +41 21 964 46 37 | M +41 79 253 29 84 | F +41 21 964 31 26  
frederic.kalbfuss@kalec-motor.ch | www.kalec-motor.ch



GRUNDFOS  
RÉPARATEURS  
AGRÉÉS



moteurs électriques | solutions de pompage | maintenance industrielle

## MONTEUX INFO-VILLE

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

**Editeur, rédaction, publicité:**

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,  
1820 MONTEUX, Tél. 079 210 59 49  
E-mail: infoville@bluewin.ch

**Site:** [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Distribution:** Poste de Montreux 2

**Parutions: en 2021, 3 x papier - 2 x Internet.**

N° 1 mars, 25 mars;

N° 2 mai - internet;

N° 3 juin, 19 juin;

N° 5 octobre, 21 octobre;

N° 6 décembre, internet

**Prochain numéro:** 21 octobre (papier)

Dernier délai de remise de vos articles et annonces  
par e-mail pour le N° 5: **3 octobre**

**Mise en page et impression:** Media f Montreux

**Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1**

[www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

Vos solutions immobilières depuis 1961



Plus de 500 offres sur  
[www.publiaz.com](http://www.publiaz.com)

**PUBLIAZ**  
GERANCE & COURTAGE

Avenue Claude Nobs 14  
CP 1513 - 1820 Montreux  
[montreux@publiaz.com](mailto:montreux@publiaz.com)  
Tél. + 41 21 966 00 66



swiss EXCLUSIVE  
REALTY by Publiaz

uspi vaud  
un service au consommateur de confiance

immobilier.ch  
le portail des ventes et des locations de l'Oréalise

Swiss Réseau

Gérance - rénovation - courtage - administration de PPE - expertises - conseils

## le Relais Restaurant traiteur



Venez découvrir  
nos spécialités !!!



-Röstis à la carte

-Cocottes (plat mijoté)

-Suggestions selon la saison

-Sorbets maison

Terrasse semi-couverte  
vue sur la dent de Jaman

Service traiteur  
n'hésitez pas à demander  
un devis.



**Fermé le lundi toute la journée, mardi soir et dimanche soir**

Route des Narcisses 74 1833 les Avants  
tel : 021 981 19 80  
[www.cafe-restaurantlerelais.com](http://www.cafe-restaurantlerelais.com)

EST. 1970

# TABASHOP

MONTEUX



Visitez notre magasin en ligne  
[www.tabashop.ch](http://www.tabashop.ch)



Grand Rue 46 • 1820 Montreux • +41 219637070 • [info@tabashop.ch](mailto:info@tabashop.ch)

**Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 février 2021 à 20h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (bâtiment A3, entrée principale)**

Présences: 81 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Boulat Zenia, Bühler Anne-Lise, Grangier Carole. MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Bruno Femia, Jean-Marc Forclaz, Angelo Giuliano, Patrick Grognez, Alain Imhof, Jean-Bernard Kammer, Franco Meichtry, Daniel Meillaud, Frank Peters, Christophe Privet, Rimaz Roland.

Absent non excusé: M. Kastriot Ramiqi

Absent: M. Daniel Manzini.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2020

### M. le premier Vice-président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention de décembre à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le PV du 16 décembre 2020, y a-t-il des demandes de modifications?

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du Procès-verbal.

## 2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT:

**2.1 de Mme Prisca Gaillet (SOC), démissionnaire;**

**2.2 de M. François Pochon (PLR), démissionnaire;**

**2.3 de Mme Marlise Rebetez (UDC), démissionnaire;**

**2.4 de Mme Caroline Buff (PLR), démissionnaire.**

### M. le premier Vice-président

Les courriers de démission de Mmes Gaillet et Rebetez, et de M. Pochon ont été lus lors de la séance de décembre 2020, quant à celui de Mme Buff, il vous sera lu au point 5 de l'ordre du jour.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Madame Rima Assaf, en remplacement de Mme Prisca Gaillet (SOC), démissionnaire;

Monsieur Romain Miceli, en remplacement de M. François Pochon (PLR), démissionnaire;

Monsieur Eric Blazquez, en remplacement de Mme Marlise Rebetez (UDC), démissionnaire;

Madame Tina Fattet, en remplacement de Mme Caroline Buff (PLR), démissionnaire.

Nous allons procéder à l'assermentation des nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie Mmes Assaf et Fattet et MM. Miceli et Blazquez de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire: JE LE PROMETS!

*Lecture de l'article 6.*

Madame Rima Assaf, Madame Tina Fattet, Monsieur Romain Miceli et Monsieur Eric Blazquez sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

*Applaudissements de l'assemblée.*

### M. le premier Vice-président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

## 3. NOMINATIONS

**3.1 d'une ou d'un membre de la commission des finances, en remplacement de M. François Pochon (PLR), démissionnaire;**

### M. le premier Vice-président

Pour le remplacement de M. Pochon, y a-t-il une proposition du groupe PLR?

### M. Yanick Hess (PLR)

Le groupe PLR à l'honneur de vous proposer la candidature de M. Benoît Ruchet

### M. le premier Vice-président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Benoît Ruchet tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Ruchet vous êtes élu membre de la commission des finances et je vous en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

**3.2 d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission des finances, en remplacement de Mme Prisca Gaillet (SOC), démissionnaire.**

### M. le premier Vice-président

Pour le remplacement de Mme Prisca Gaillet, y a-t-il une proposition du groupe socialiste?

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. Olivier Raduljica.

### M. le premier Vice-président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Olivier Raduljica tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Raduljica vous êtes élu membre suppléant de la commission des finances et je vous en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT:

### 4.1 relative au déroulement de la séance du 3 février 2021;

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

### 4.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Tal Luder et consorts: «Pour un règlement relatif à la gestion des procédés de réclame sur le territoire de la Commune de Montreux».

(Date de la commission: mardi 16 février 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence PLR: M. Pierre-André Spahn

Membres: MM. Olivier Blanc, Sébastien Giovanna, François Grand, Anthony Huys, Tal Luder, Michael Samuelian, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Bernard Tschopp

M. le premier Vice-président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### 4.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Joe Filippone: «Pour un nouvel aménagement de la Grand-Rue, concerté et durable».

(Date de la commission: lundi 15 février 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence VERTS: M. Florian Chiaradia

Membres: MM. Jonathan Al Jundi, François Cardinaux, Joe (Joseph) Filippone, Mario Gori, Vincent Haldi, Tal Luder, Michel Posternak, Ganes Thyagaraja, Lionel Winkler

### M. le premier Vice-président

J'attire votre attention sur la date de la séance de commission, qui a été modifiée par rapport à ce qui est inscrit dans l'ordre du jour

M. le premier Vice-président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 5. CORRESPONDANCE

### M. le premier Vice-président

J'ai 4 courriers à vous communiquer:

1. Le premier est une pétition, daté du 10 décembre 2020 concernant le bâtiment sis à la Route des Colondalles 85 et émane d'un groupement de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjaux:
2. La liste de signataires comporte 14 signatures, la première personne signataire étant Mme Danièle Besson. Le second courrier est le courrier de démission de Mme Caroline Buff, qui a été remplacée ce soir.
3. Le 3ème courrier est un mail de Madame et Monsieur Isabelle et Daniel Beier et concerne la route de Sonzier 20 ainsi que les conditions de circulations dans les secteurs de Chernex et de Sonzier.
4. Le dernier courrier de Mme Yolanda LO GATTO, concerne la société Briod SA à Clarens.

## 6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

### 6.1 relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020.

#### M. le premier Vice-président

Vous avez reçu avec l'enveloppe une communication municipale relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2020.

La municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à ces communications ou d'autres communications à faire

#### Relative à l'organisation des journées à ski des écoliers montreusiens pour la saison 2020-2021

#### Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs,

Suite au vote d'une résolution par le Conseil communal concernant l'organisation des journées à ski des écoliers montreusiens aux Rochers-de-Naye, une rencontre a eu lieu entre les entités concernées et des représentants de la Municipalité. Il a été convenu que les écoles privilégieront les infrastructures communales ou bénéficiant d'un soutien communal, à savoir la station des Rochers-de-Naye, la «cabane militaire» de Bretaye et le chalet Les Esserts à Leysin. Partant, les journées à ski ont été organisées comme suit:

37 journées d'activités hivernales (ski, raquette, patin à glace, tobogganing) ont été programmées entre le 19 janvier et le 11 mars 2021. Les élèves qui se rendent à Leysin se restaurent à

midi au chalet Les Esserts, les élèves se rendant à Villars-Bretaye font de même à la «cabane militaire». Les repas et pique-niques sont préparés par le cuisinier des camps de ski. Les élèves se rendant aux Rochers-de-Naye prennent leur pique-nique, et celui-ci est agrémenté d'une soupe servie par le restaurateur dans la salle idoïne.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

#### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Je vous informe que la Municipalité prendra contact prochainement avec les chefs de groupe, afin de recréer ou de remettre en service la commission consultative concernant le 2m2c et qu'une séance sera organisée prochainement.

#### Relative à l'avancement des travaux de réaménagement et de sécurisation du port du Basset

#### M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité désire informer le Conseil communal sur l'avancement des travaux de réaménagement et de sécurisation du port du Basset, qui ont peu avancé à ce jour.

Depuis le démontage des passerelles, l'activité a été très faible sur ce chantier complexe, ce qui a engendré des interrogations des différents observateurs.

La finalisation du dimensionnement des pieux, lesquels constituent la base pour l'ensemble des infrastructures portuaires à mettre en place, a réservé quelques surprises liées au fond lacustre constitué de vases dont les profondeurs sont très variables.

En effet, un quart des pieux de guidage des nouveaux pontons flottants prévus sont particulièrement délicats à assembler et à mettre en place à cause de l'épaisseur de vase présente au fond du port, qui atteint localement 5 mètres d'épaisseur à un endroit qui cumule déjà la plus grande hauteur d'eau et l'amarrage des bateaux les plus lourds. Ce triple effet combiné nécessite la mise au point de pieux hors normes spécialement massifs et longs et de fait particulièrement complexes à assembler. Ce contretemps a malheureusement empêché l'exécution des pieux en 2020 comme initialement prévu. Le service des travaux publics travaille très activement avec les mandataires pour trouver des solutions afin de respecter les délais annoncés. Aujourd'hui, les phases de travaux sont ajustées au mieux dans le but de respecter lesdits délais. A noter que le bureau spécialisé,

mandaté pour l'ensemble de la conception du port, a effectué un dimensionnement initial de ces éléments avec des hypothèses basées sur d'autres expériences et avec les informations à disposition sur le fond lacustre, mais qui se sont avérées malheureusement trop optimistes. Une meilleure anticipation dudit bureau, avec des levés du fond lacustre effectués plus tôt auraient certainement permis d'avancer la pré-fabrication des pieux et d'être ainsi plus en phase avec la planification annoncée. Ces adaptations engendreront des coûts supplémentaires qui devraient pouvoir être pris en charge par le poste divers et imprévus du préavis No 29/2018, voire en partie par nos mandataires.

En ce qui concerne la nidification des oiseaux aquatiques, point qui faisait notamment partie du recours déposé par Helvetia Nostra contre ce projet, une séance a eu lieu tout dernièrement avec le canton (DGE-BIODIV) et un ornithologue, mandaté spécialement sur demande d'Helvetia Nostra et le canton, pour adapter avec précision les étapes des travaux afin de respecter les contraintes liées à la nidification. Le suivi par le biologiste a aussi été renforcé avec des visites sur site beaucoup plus

fréquentes, ceci afin de porter une plus grande attention à cette problématique durant cette période délicate du chantier. Des discussions sont d'ailleurs actuellement en cours avec Helvetia Nostra à ce sujet.

A ce jour, nous pouvons donc confirmer qu'il sera possible d'accueillir une bonne partie des navigateurs dans les délais, soit entre fin mars et début avril, toutefois quelques interventions nécessaires seront encore en cours.

La Municipalité de Montreux ne manquera pas de tenir informé le Conseil communal, ainsi que les navigateurs, au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

## 7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

### 1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

1. «Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène» de M. Tal Luder

### 1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

1. «Un parc solaire novateur à la Foge» de M. Romain Pilloud

### 1 interpellation a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 13 de l'ordre du jour. Il s'agit de:

## Prochain numéro 2021 - 21 octobre version papier tous ménages

**MONTREUX**  
**INFO-VILLE**

en 2021 x 5 parutions: 3 tous ménages et 2 en page sur internet

**No 1 – 25 mars**

distribution tous ménages

**No 2 – mai**

en page sur internet

**No 3 – 19 juin**

distribution tous ménages

**No 6 – décembre**

en page sur internet

**No 5 – 21 octobre**

distribution tous ménages

1. «Montreux Pass, ça ne passe pas!» de M. Tal Luder

#### M. le premier Vice-président

Conformément à l'article 108 alinéa 2 de notre règlement, est-ce que 5 conseillers appuient cette interpellation?

L'interpellation sera développée au point 13 de l'ordre du jour

## 8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 8.1 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder : «Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune». (Rapp. M. Olivier Müller);

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

La séance s'est déroulée le 3 décembre 2020 et j'aimerais communiquer qu'entre le 3 décembre et ce soir, il y a eu un communiqué de presse de police Riviera le 21 janvier 2021 qui présentait son nouveau concept de police de proximité.

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

#### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR ne soutiendra pas la prise en considération de cette motion, même si elle est transformée en postulat.

Dans les faits, nous ne pouvons occulter le sentiment d'insécurité grandissant à Clarens. Le ressenti se comprend et nous devons trouver des pistes pour apaiser les peurs et les craintes.

Heureusement, et comme évoqué par l'ASR le 1er septembre, Police Riviera a élaboré une stratégie permettant de prévenir et réprimer les nuisances sonores. Depuis le début de cette année, le Service de Police de l'ASR a élaboré un nouveau concept sécuritaire de proximité sur le territoire de la Riviera qui rassurera certainement nos concitoyens par les 3 axes mis en place:

- Améliorer la visibilité du personnel ASR pour augmenter le sentiment de sécurité;
- Promotion de l'interculturalité;
- Partenariat avec la prévention et la jeunesse;

La sécurité est l'affaire de tous, pas uniquement des forces de l'ordre.

Nous pouvons et devons améliorer le sentiment de sécurité en visant ces 3 axes, que nous soyons éducateur, enseignant, travailleur social hors murs, ou tout simplement citoyen.

#### M. Olivier Blanc (les Verts)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames et Messieurs,

Je noterai d'abord que M. Luder évoque, dans le titre de sa motion, devenue postulat, un «plan de sécurisation et de pacification» du domaine

public. On se demande si Montreux est en guerre.

En fait, M. Luder ne semble pas le penser, puisqu'il parle, dans le développement, de «la lassitude de nos concitoyens face aux divers actes d'incivilités, aux déprédations ou à la pollution sonore, voire même à la criminalité qu'ils subissent à Montreux».

S'il ne faut bien sûr pas prendre à la légère les incivilités, les déprédations et la pollution sonore, on ne doit pas non plus les confondre avec des faits de guerre.

Cela étant, force est de constater que le rapport de la commission et la note de l'ASR qui y est annexée fournissent toutes les informations utiles au sujet des préoccupations du motionnaire. En substance, la situation n'est pas aussi effrayante que dépeinte par le motionnaire et les mesures nécessaires sont prises.

Le rapport de commission, très fouillé, constitue en soi une réponse au postulat. Un rapport supplémentaire n'apporterait rien de plus.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Vert-e-s vous invite, Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, à ne pas prendre en considération ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre est partagé sur cette proposition. En effet fondamentalement, il nous semble qu'il s'agit d'abord d'une demande qui devrait être déposée à l'association sécurité Riviera.

Soit par M. Luder lui-même, car sauf erreur il fait partie des membres, soit par la délégation montreu-sienne, plus largement.

Pour rappel, c'est cette démarche que notre collègue de Montreux Libre, Alexandre Staeger, avait privilégiée concernant l'insécurité aux abords de la gare de Montreux. Son intervention a eu un effet, puisque, pour y répondre, Sécurité Riviera a mis en place des patrouilles de police aux heures de pointe avec un certain effet.

Nous reconnaissons l'importance de rendre la Municipalité plus sensible aux problèmes de sécurité et d'incivilités, car le fait que cette tâche soit déléguée aujourd'hui à un organisme supra communal a forcément pour conséquences d'éloigner les questions qui se posent sur la sécurité de Montreux, Clarens et le reste du territoire.

Le seul fait que cette commission ait pu discuter avec le chef de sécurité Riviera est une bonne chose. Les votes de notre groupe seront partagés sur la prise en considération de la motion transformée en postulat.

Je vous remercie de votre attention.

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Les explications des dispositifs policiers mis en place ces dernières années et présentés par l'ASR ont permis de montrer que beaucoup de choses étaient déjà réalisées aujourd'hui.

La mise en place de vidéo-surveillances a démontré ses effets très limités à de très nombreux endroits. Dissuadant temporairement certaines formes de délinquance, la vidéo-surveil-

lance ne fait souvent que la déplacer sans la résoudre. Pas sûr que le sentiment de sécurité soit non plus renforcé en surveillant en permanence nos citoyennes et citoyens.

La commission a permis également de démontrer le travail important, indispensable même, du TSHM, et les discussions ont démontré qu'à l'avenir, il sera peut-être nécessaire de renforcer ce poste.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste vous invite à l'unanimité à refuser cette motion.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie Monsieur le président-rapporteur pour son document fourni sur cette commission qui a duré 4 heures et qui au moins aura eu le mérite de pouvoir laisser chacun s'exprimer et poser ses questions puisque, apparemment, il y avait pas mal de préoccupations.

Pour ma part je vais soutenir mon objet, c'est la moindre des choses, pour que nous puissions avoir un rapport qui concerne plus spécifiquement Montreux.

En tant que troisième ville du canton, avec un tourisme et une activité qui ne sont pas semblables aux autres communes de la Riviera, sauf peut-être Vevey, je pense qu'un rapport qui établit les mesures dynamiques que la Municipalité pourrait prendre dans tous les catalogues que la police met à disposition pour la commune en tant que client, serait tout de même une bonne information.

Ce qui me fait peur ou m'inquiète, c'est qu'à l'avenir, à force de centraliser toutes les forces de police, nous nous retrouvions sans aucune autonomie et souveraineté par rapport à notre territoire.

Nous serons traités avec la même police, les mêmes prestations quelle que soit la taille de la commune et au lieu d'agir lorsqu'un problème survient, je préférerais avoir un plan qui prévient les agissements et qui soit permanent, c'est pour cela que j'ai déposé ce postulat.

Maintenant, concernant le TSHM, je ne suis pas du tout convaincu du fait de devoir renforcer ce poste, certains envisagent peut-être de le doubler, et j'aimerais rappeler qu'il y a douze à vingt jeunes problématiques qui bénéficient des prestations de ce TSHM qui coûte à la collectivité CHF 230'000.- par année, ce qui fait presque ¼ de million. Tout cela pour vingt personnes problématiques, dont le premier partenaire ne devrait pas être le TSHM, mais plutôt les travailleurs sociaux intramuros qui s'appellent les parents.

A force de laxisme et de complaisance, nous mettons à chaque fois une couche de plus pour aider un petit groupe qui cause des problèmes au lieu de discuter un peu plus frontalement et directement en leur demandant de vouloir changer.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir cette motion transformée en postulat.

#### M. Olivier Müller (PLR)

En conclusion, c'est par 6 NON, 3 OUI et 1 abstention que la commission vous recommande de ne pas prendre en considération la motion transformée en postulat de M. Tal Luder : « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanent du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune ».

**Le Conseil communal de Montreux refuse cette motion transformée en postulat à la majorité moins 7 OUI et 2 abstentions.**

## 8.2 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Ruth Bär: «Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux». (Rapp. M. Sébastien Giovanna);

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

### Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, Merci de me permettre de prendre la parole.

Merci aussi au président de la commission pour l'excellent rapport. C'était une commission très intéressante avec des informations détaillées et complétées par les responsables des espaces verts de notre commune, Messieurs Patrick Aubort et Bertrand Nanchen.

Nous avons pu constater qu'il y a une réelle et forte demande de la population pour les jardins potagers et que l'offre de 47 jardins à Montreux est depuis des années insuffisante. Même si Montreux a moins de terrains appropriés à sa disposition par rapport à d'autres communes comparables, les représentants de la Municipalité ont affirmé qu'il y a une volonté de trouver des réponses pour le développement des espaces nécessaires pour la création de tels potagers. Ceci aussi comme réponse à la pétition des habitants de Clarens avec 692 signatures, à la volonté cantonale de promouvoir des jardins et la biodiversité au cœur des villes et villages ainsi qu'à l'objectif de la certification de «VilleVerte Suisse».

Nous nous réjouissons de la volonté et des efforts de la Municipalité et l'encourageons avec cette motion qui a été acceptée par 9 oui et 1 abstention en commission.

J'espère que les conseillères et conseillers sont d'accord avec la conclusion de la commission et suivront leur acceptation. Merci pour votre attention.

### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre sera partagé sur cette question, mais nous sommes unanimes sur les 3 points suivants:

1. La mise en place et surtout l'entretien de jardins ou potagers familiaux ne doit dans aucun cas absorber des ressources importantes de notre service Voirie et Espace verts VEV. Je cite, d'après le site web de la commune, quel est le rôle de ce service:

"Voirie est Espaces Verts - VEV Section voirie :

- Entretien des routes, chemins, sentiers, quais
- Collecte, gestion et recyclage des déchets valorisables
- WC publics et fontaines, rives du lac, cours d'eau, drainages
- Pose des oriflammes et drapeaux festifs
- Présidence du groupement de Gestion des Déchets des 10 communes de la Riviera (GEDERIVIERA)

Section espaces verts:

- Etablissement horticole, cultures, production de fleurs coupées et de plantes en pots

- Entretien des parcs et des espaces verts
- Entretien des terrains de sports et places de jeux
- Entretien des arbres d'avenues
- Entretien des cimetières
- Police des inhumations
- Autorisations d'abattages"

Montreux Libre s'opposerait à cette motion s'il fallait élargir le cahier des charges de ce service. Nous pourrions nous attendre à ce que les personnes intéressées par ces activités s'engagent formellement de leur côté.

J'ai moi-même, depuis toujours, une grande passion pour le jardinage, mais c'est du travail. Lorsque les exploitants de ces jardins se lassent, en aucun cas les services communaux ne devraient reprendre leur tâche.

2. Nous savons qu'il existe déjà des règles d'utilisation claires pour les jardins familiaux, mais à notre avis il faudra également des règles claires pour l'attribution des jardins.
3. Montreux Libre souhaite également encourager les propriétaires privés à mettre à disposition des terrains, en toute simplicité. A Brent, par exemple, c'est le cas, on partage sans en faire une affaire politique (je le dis avec un sourire).

### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Une majorité du groupe PLR est dubitatif quant au bienfondé et au contenu de la motion, tant sur le fond que sur la forme, et refusera la prise en considération de la motion.

En voici quelques raisons:

Tout d'abord, l'argument expliquant pourquoi les Verts revient avec le même sujet après le refus de 2016 ne convainc pas. Pour rappel, le postulat de 2016 de Mme Saito avait été refusé au motif que la demande n'était pas prouvée. Dans la pétition de Clarens 2020, les jardins potagers ne constituent qu'un seul sujet parmi 7 autres points, si bien qu'il est difficile de quantifier la réelle demande. Dans le rapport de commission, par contre, nous apprenons qu'il y aurait 23 demandes en attente pour des jardins. Est-ce que 23 demandes de particuliers dans une commune de plus de 26'000 habitants atteste d'une réelle demande en la matière? Est-ce que l'intérêt privé de 23 personnes est prépondérant dans la pesée globale des intérêts par rapport à l'intérêt public évident à garder des parcelles en ville pour d'autres affectations, notamment des parcs publics ou des places de jeu? Nous ne le pensons pas.

Ensuite, sur le fond de la motion et étant donné le caractère écologique de la motion, nous nous sommes permis, comme c'est notre bon droit démocratique, de solliciter l'avis de spécialistes en la matière, en l'occurrence nous nous sommes tournés vers les membres de la section des Vert-Libéraux de Montreux. L'échange était fructueux, si j'ose dire, et il en ressort que les Verts Libéraux partagent notre point de vue, qui est le suivant:

Sur le principe, le groupe PLR n'est pas opposé aux jardins familiaux et aux plantages et reconnaît que la motion présente des aspects positifs, par exemple le fait que des plantages peuvent représenter des lieux d'éducation pour les enfants. Sur ce point, l'idée de favoriser des jardins communautaires à proximité des écoles ou en complément à des places de jeux, et surtout pas en remplacement de celles-ci, nous semble être acceptable.

En revanche, certains aspects présents ou absents de la motion sont jugés problématiques.

Le rapport souligne que l'élément de proximité entre le domicile et le jardin est fondamental, le jardin doit être le plus proche possible du domicile. Comme le relève le rapport, il ne reste que peu de parcelles disponibles dans le bas de la commune, c'est-à-dire au centre-ville. Afin de sauvegarder ces parcelles, il nous paraît très important de préserver au centre une zone de non-entrée en matière, ou d'exclusion pour des affectations à des jardins familiaux. En effet, s'il y a effectivement des aspects favorables à verdir les centres villes, de prime abord, les espaces verts propriétés de la commune situés au centre-ville devraient par principe être alloués à un usage commun, tels que parcs publics, jardins d'enfants, mais ne devraient pas faire l'objet de jardins familiaux. L'existence d'une zone d'exclusion au centre-ville n'est pas mentionnée dans la motion, cela nous semble cependant indispensable. Pour ces jardins familiaux, ceux-ci devraient donc être à notre avis situés plutôt sur les hauts de Montreux. Le territoire de Montreux n'est pas celui de Lausanne ni de La Tour-de-Peilz et la comparaison faite en commission nous paraît peu opportune. A Montreux, en quelques arrêts de MOB ou de bus VMCV, voire même à pied, nous sommes tout de suite à la campagne et il nous semble infiniment plus logique de créer des jardins familiaux à ces endroits-là et à proximité de lignes de transports publics, plutôt qu'au centre-ville.

La motion explique encore qu'il faudrait dédier des surfaces appropriées à la création de ces jardins, ce qui posera inévitablement des problèmes en cas de changement d'affectation. Pour le PLR, la mention du caractère provisoire de l'affectation de la parcelle à des fins de jardins familiaux ou plantage est essentielle. Ce caractère provisoire n'est cependant pas clairement ancré dans la motion. Il s'agit ainsi d'éviter absolument ce qui est par exemple en train d'arriver à Morges où la Commune a aménagé une zone pour potager sur une parcelle communale mais va devoir supprimer 42 des 126 potagers pour permettre l'extension prévue du Collège de Chanel. Ceci a été relayé dans l'article du 24 heures en ligne du 20.07.2020 et le président de l'Association des Jardins familiaux de Morges avait alors affirmé dans l'article, je cite: «Une partie de nos membres va donc passer d'un joli potager de 50 ou 100 m<sup>2</sup> à une surface ridicule où ils ne pourront pas installer quatre chaises et aménager une pergola. Il n'est déjà pas facile de devoir dire à des gens de déménager, mais dans ces conditions on refuse simplement de le faire.». A ma connaissance, en décembre, il y avait toujours blocage. Ce cas morgien n'est évidemment pas un exemple à suivre, la motion telle que proposée ce soir ne nous semble pourtant pas contenir les éléments suffisants pour éviter ce cas de figure.

Ensuite, le groupe PLR est fermement opposé au point 4) des conclusions de la motion, qui concerne le fait d'intégrer des jardins familiaux et/ou plantages de manière systématique lors de la planification de nouveaux quartiers d'habitation. Chaque parcelle est différente, chaque construction est différente et chaque projet doit pouvoir garder sa liberté, sa marge de manœuvre et ses spécificités. Il nous semble totalement inopportun de vouloir obliger tous les propriétaires des futurs bâtiments à garantir l'existence de jardins qui, peut-être, ne se prêteront tout simplement pas aux conditions du lieu ou seront même impossibles à réaliser. Le bon sens doit primer! Il nous semble en outre que cette proposition va à l'encontre du principe cardinal de la nouvelle LAT 2014 qui consiste à une densification des surfaces urbanisées et au développement du milieu bâti vers l'intérieur. Sur cet aspect

juridique aussi, la motion nous paraît problématique.

Finalement, concernant la forme de la proposition, le groupe PLR regrette qu'une fois de plus, les Verts soumettent leur proposition par voie de motion sans entrée en matière possible pour une transformation en postulat. Au groupe PLR, il est certain qu'un postulat aurait engendré plus d'avis favorables à l'égard de la proposition. Puisqu'il en est encore temps, peut-être que la motionnaire souhaite ce soir encore transformer sa motion en postulat?

Au final, la majorité du groupe PLR s'opposera à la prise en considération de la motion.

#### Mme Ruth Bär (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

La motion demande, concrètement, de conduire une étude pour évaluer la situation. Nous ne demandons pas directement d'établir des faits, mais d'étudier les possibilités. Par rapport à l'intérêt pour des parcelles de jardins potagers, la demande est là depuis des années, malgré le fait qu'il n'y ait aucune publication sur le site internet de la commune. Le président de la commission m'avait demandé comment il était possible de prendre contact avec le président de l'association, ce qui est très difficile parce qu'il faut vraiment faire des recherches pour pouvoir le contacter et, malgré cela, il reçoit chaque année de nombreuses demandes pour obtenir un jardin.

Actuellement, il doit refuser à peu près 15 demandes par année et il y a 23 demandes en attente, malgré les nombreux partages de parcelles. Je veux encore ajouter un point, dans la motion, il y avait vraiment l'idée de laisser la possibilité d'avoir des potagers et pas de créer de grands espaces avec des pergolas destinées à des grillades et des fêtes de famille. C'est vraiment une proposition pour être proche de la nature, laisser la possibilité à la population de pouvoir jardiner et de répondre à une forte demande.

#### Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Nous parlons de plantages, cela est vague! Pourquoi ne pas s'inspirer des incroyables comestibles et utiliser les bacs à fleurs et autres bordures fleuries, qui sont très présents dans notre commune, dans tous les quartiers?

Je prends comme exemple la rue du Port à Clarens où j'ai habité quelques années et où systématiquement les enfants arrachaient les fleurs. Le fait de leur demander de cultiver ces bacs permettrait à la fois d'avoir quelque chose à manger, ils les respecteraient plus et cela leur apprendrait la difficulté de travailler la terre. Il y a aussi, comme dans d'autres villes, la possibilité de poser des bacs qui peuvent être démontés à n'importe quel moment pour cultiver quelques légumes, il suffit d'un mètre carré pour cultiver beaucoup de choses.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Sébastien Giovanna (PLR)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre note que la commission a accepté la prise en considération de la présente motion intitulée "Pour une augmentation de jardins familiaux et la création de plantages à Montreux" par 9 voix et 1 abstention.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cette motion par 46 OUI, 28 NON et 4 abstentions.**

#### 8.3 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler: «Pour une accélération des processus d'implémentation des zones 30 km/h de nuit». (Rapp. M. Sébastien Giovanna);

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

#### M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR est partagé sur ce point. Si la prise en considération venait à être retenue, la question des véhicules prioritaires devrait absolument être traitée, tout comme le report du trafic sur d'autres axes qui resteraient à 50 km/h. Le cadastre du bruit devra être établi, en lien ou non du nouveau PACom. Et si nous attendons d'avoir un document finalisé de notre futur Plan d'affectation communal pour le faire, notre postulat risque d'attendre encore un moment.

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

En août 2019, la Municipalité de Montreux a souhaité que notre ville soit sur le devant de la scène médiatique concernant les phases de tests de zones 30km/h nocturnes. Un an et demi plus tard, force est de constater que ce souhait n'est pas vraiment exaucé. Alors certes, des mesures administratives sont en cours, et nous attendons toujours les résultats de l'étude d'assainissement du bruit routier sur le domaine communal, et dont le crédit avait pourtant été voté en 2015, à la quasi-unanimité du Conseil de l'époque.

Les zones 30km/h nocturnes représentent pourtant une belle occasion, peu coûteuses de surcroît, d'améliorer la qualité de vie et de sommeil de notre population. Il s'agit d'un réel enjeu de santé publique, et nous souhaitons que les embuches administratives rencontrées puissent être levées rapidement.

Par ailleurs, et comme le Tribunal Fédéral l'a récemment confirmé, il est également possible de mettre en œuvre des limitations de vitesse nocturnes à titre de tests, limitées dans le temps, mais permettant d'effectuer des mesures qui s'avèreront dans tous les cas indispensables.

Ainsi, notre groupe estime qu'il est temps de passer la seconde vitesse et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour présenter un rapport à notre Conseil sur le sujet en titre.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC refusera à l'unanimité de prendre en considération ce postulat. En effet, comme cela a été dit, une procédure est déjà en cours pour compléter le cadastre du bruit. Nous ne voyons pas l'utilité d'avoir un rapport qui viendrait, avant, pendant ou après et qui nous dirait, nous transmettrait, la même information que les conclusions municipales. Je vous demande, vu les forces politiques en jeu et

le débat, d'envoyer directement les scrutateurs pour faire le décompte des votes et ne pas se tromper.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### M. Sébastien Giovanna (PLR)

Après ces échanges intéressants, la commission est passée au vote et en conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre note que la commission a accepté la prise en considération du présent postulat par 6 voix contre 4.

**Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 41 NON, 35 OUI et 2 abstentions.**

#### 8.4 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Olivier Müller: «Pour la création d'une commission permanente de l'aménagement du territoire». (Rapp. Mme Tanya Bonjour);

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

#### M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Chères et chers conseillères et conseillers communaux,

Benjamin Franklin disait: *«En ce monde rien n'est certain, à part la mort et les impôts.»*

Si Benjamin Franklin était un montreuisien vivant en 2021, il aurait sans doute déclaré *«En ce lieu, rien n'est certain, à part la mort, les impôts et l'aménagement du territoire.»*

Ce soir nous allons décider si nous considérons que l'aménagement de notre territoire est un sujet communal dont l'importance est similaire à la gestion, aux finances, aux recours en matière d'impôts et à la communication et organisation du conseil.

Ce soir nous allons décider si nous souhaitons apporter plus de cohérence, plus de compétence et plus de stabilité dans nos décisions en matière d'aménagement du territoire.

Ce soir nous allons décider si nous voulons nous doter d'un outil adéquat et performant nous permettant d'être à la hauteur des importantes obligations légales qui nous incombent.

Pour ma part, et vous vous en doutez, il est clair que la réponse à ces trois questions est un grand OUI. J'ai choisi de proposer de modifier le règlement du conseil communal par le biais d'une motion, c'est-à-dire un texte rédigé en termes généraux, et non pas par un projet de règlement déjà tout écrit, ceci afin de permettre le débat et l'échange d'idées en cas de prise en considération de la motion. M'étant encore entretenu cet après-midi avec la Direction générales des affaires institutionnelles et des communes du canton de Vaud, je confirme que dans le cas spécifique d'une modification d'un règlement, la voie du postulat n'a pas de sens. Ce soir, ne nous y trompons pas, nous ne votons que sur le principe d'une commission permanente, et pas encore sur les articles du règlement qui concerneront cette commission.

Afin que les futures conseillères et conseillers communaux montreuisiens n'oublient pas qu'en plus de la mort et des impôts, il y a aussi l'aménagement du territoire, le groupe PLR soutiendra en majorité la prise en considération de cette motion.

Je vous remercie.

ON FÊTE QUOI AUJOURD'HUI ?

**1 MISE DÈS 1 CT**  
**> 1 CHANCE DE GAGNER**  
**VOTRE BMW X1**

**RÉSERVÉ AUX MEMBRES CLUB**



◆ ◆ ◆ ◆ ◆  
**B**  
BARRIÈRE

**CASINO BARRIÈRE**  
**MONTREUX**

18+ | PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...  
APPELEZ SOS JEU 0800 801 381 (GRATUIT ET ANONYME).  
PHOTOS NON CONTRACTUELLES.

**M. Olivier Blanc (Verts)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Pour les Vertes et les Verts, la création d'une commission permanente d'urbanisme présenterait un défaut majeur:

- elle empêcherait, de fait, de nombreux membres de notre conseil de siéger au sein de commissions traitant de projets revêtant pour eux une importance particulière; on pense ici, par exemple, aux conseillères et conseillers habitants d'un village ou d'un quartier qui ne pourraient pas accéder à une commission traitant d'un projet touchant leur cadre de vie immédiat.

Quant aux avantages de la création d'une telle commission permanente, ils nous paraissent minces, si tant qu'il y en ait:

On lit notamment dans le rapport de la commission qu'une commission permanente permettrait une meilleure communication. À vrai dire, on ne voit pas pourquoi tel serait le cas. Une commission de notre conseil, qu'elle soit permanente ou non, a pour tâche essentielle de traiter les préavis déposés par la Municipalité. La création d'une commission consultative dont des représentantes et représentants des partis seraient membres pourrait améliorer la communication, mais ce n'est pas l'objet de la motion. Je note en passant que la Municipalité annonce, dans le rapport-préavis répondant au postulat de M. Joe Filippone «pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation», sa volonté de permettre au conseil de participer activement à l'élaboration du futur plan d'affectation communal.

On évoque aussi la possibilité de donner aux membres de la commission permanente une formation, de façon qu'ils soient au fait des contraintes qu'imposent les législations fédérale et cantonale.

Certes, il est souhaitable que les conseillères et conseillers aient quelques notions de base du droit de l'aménagement du territoire, mais notre conseil n'est pas un organe judiciaire. Il doit statuer sur l'opportunité des projets qu'on lui soumet, et non sur leur légalité. Le contrôle juridique est en premier lieu l'affaire de la Municipalité et de ses services. Le conseil doit, à mon sens, s'attacher, par exemple, à l'esthétique d'un projet, à son insertion dans le milieu bâti, au maintien ou non d'espaces verts et à son utilité sociale.

J'ajouterai que les groupes qui le jugent utile peuvent désigner comme membres des commissions ad hoc des conseillères et des conseillers qui disposent d'une expertise dans le domaine sans que notre règlement l'impose.

Enfin, il est fort douteux qu'une commission permanente ait empêché l'adoption d'un PGA contraire au droit fédéral. On rappellera quand même que le dernier PGA avait été approuvé par les autorités cantonales et le Tribunal cantonal avant son annulation par le Tribunal fédéral et que, partant, son illégalité a échappé également à des juristes avertis.

En résumé, les Vertes et les Verts pensent qu'il est douteux que la création d'une commission permanente apporte une réelle plus-value, mais que, en revanche, il serait fâcheux de retirer à un grand nombre de conseillères et de conseillers la possibilité de siéger au sein des commissions.

C'est dans ce sens que les Vertes et les Verts vous invitent à ne pas prendre en considération la motion de M. Müller. Je vous remercie de votre attention.

**M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste rejettera à l'unanimité la prise en considération de la motion de notre collègue Olivier Müller.

Si l'on peut comprendre les inquiétudes évoquées et qui ont poussé au dépôt de cette motion, c'est bel et bien sur la forme proposée que notre scepticisme demeure.

Nous tenons par exemple à rappeler que la composition de la Commission PGA qui a travaillé ces dernières années était stable, permettant d'assurer une continuité des débats. Ce n'est donc pas le manco d'une commission permanente en tant que tel qui a amené à l'échec définitif de ce projet.

Nous redoutons également et tout particulièrement qu'une commission permanente s'arrose l'entier des réflexions, des connaissances et des forces autour de l'aménagement du territoire. Il est important et formateur pour les conseillers communaux, particulièrement pour les nouveaux, que de pouvoir s'intéresser de près à la conception d'un plan de quartier ou d'un plan partiel d'affectation par exemple. L'ancrage local prend alors tout son sens, au détriment des compétences techniques qui seraient nécessaires selon le motionnaire. À l'aube du renouvellement de nos autorités, nous jugeons particulièrement important d'être sensibles à ces états de fait. Nous estimons aussi que c'est de l'ordre de la responsabilité des groupes politiques que d'organiser le tournus de ses membres dans les commissions ad hoc, et de s'assurer que ces derniers comprennent les problématiques évoquées.

S'intéresser, comprendre les enjeux globaux, y mettre un grain de couleur politique et de conviction personnelle, c'est à cela que doit ressembler notre engagement de milicien, et non à une activité de technocrate spécialiste.

Pour ces raisons, nous vous invitons à rejeter la prise en considération de cette motion. Je vous remercie de votre attention.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra unanimement la motion de notre collègue M. Müller, ceci pour une simple et bonne raison, l'urgente mise en place du nouveau PGA suite à l'annulation de l'actuel PGA par le Tribunal Fédéral.

Montreux Libre attend que la Municipalité mette en place tous les dispositifs nécessaires pour accélérer le travail sur le nouveau PGA.

Il paraît intéressant de donner sa chance à cette motion. L'implication, en amont, d'une commission permanente, constituée de représentantes et représentants du Conseil bien informés, voir formés pour cette tâche, pourrait permettre de clarifier les points de vue politiques au fur et à mesure de l'élaboration du PGA. Pour le reste, c'est bien l'élaboration du règlement de cette commission permanente, suite à l'acceptation de cette motion, qui permettra de juger «in fine» de l'utilité et d'accepter, ou non, la création finale de cette commission. Je vous remercie de votre attention.

**M. Cédric Blanc (PLR)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais appuyer les propos de Monsieur le conseiller Gétaz, en apportant certaines précisions. Cette commission permanente, il faut la voir comme un outil de travail, qui n'empêche en rien le bureau du Conseil communal de nommer une commission ad hoc pour traiter de tous les objets en matière d'aménagement du territoire, ainsi les conseillers qui le souhaiteraient pourraient s'engager. C'est mettre des ressources et des compétences au bon endroit, pour des conseillers qui seraient effectivement un peu plus avisés sur le sujet et qui pourraient travailler dans une vraie continuité. Il ne faut pas la voir comme une commission qui contrôle, mais qui peut agir comme une force de proposition pour nos services communaux.

Je l'ai moi-même personnellement vécu dans deux communes différentes de ce canton à travers une commission permanente d'urbanisme et à chaque fois cela s'est avéré être un appui précieux pour les services communaux.

**M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Si je reprends les propos de M. Cédric Blanc, il est vrai qu'il est intéressant d'avoir des compétences à disposition du Conseil communal et de l'administration également dans le cadre de l'aménagement du territoire. Précisément, ces compétences, nous pouvons les obtenir à travers une commission qui serait plutôt consultative. À ce titre- là, évidemment que je ne vois pas comment une commission permanente pourrait siéger en même temps qu'une commission ad hoc, puisque de principe la commission permanente pourrait prendre un certain nombre de décisions à soumettre au Conseil communal.

Pour cette raison nous ne comprenons pas la forme du projet proposé. Nous aurions apprécié une commission consultative qui n'aurait pas fait doublon avec une commission ad hoc pour chaque projet PPA, PGA et évidemment des plans de quartiers.

**M. le premier Vice-président**

Je rappelle que nous votons sur la prise en considération de la motion et que les aspects dont vous parlez, M. Pilloud, pourraient être développés au sein du règlement qui accompagnerait cette commission si elle était acceptée.

**Mme Christine Menzi (UDC)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues,

Le groupe UDC est favorable à la création d'une commission permanente de l'aménagement du territoire et acceptera la prise en considération de la motion.

Cependant, nous aimerions en premier limiter dans le temps cette commission permanente, afin d'en vérifier la réelle plus-value: les travaux concernant le nouveau PGA seront un vrai test pour cette commission!

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Mme Tanya Bonjour (SOC)**

En conclusion, c'est par 5 oui, 1 non et 4 abstentions que la Commission vous recommande, Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération cette motion intitulée: «Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire».

**Le Conseil communal de Montreux accepte cette motion par 44 OUI, 34 NON et 2 abstentions**

**M. Michel Zulauf (SOC)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Nous prenons acte du résultat de ce vote sur la prise en considération de la motion de notre collègue M. Müller. Il est clair que, dès le début de la prochaine législature, nous reviendrons sur cet objet. Je m'étonne que quatre mois avant la fin d'une législature qui dure 5 ans, nous puissions prendre une décision de fond sur une question qui est si importante pour le fonctionnement de nos institutions.

Nous aurons largement l'occasion de revenir sur cet objet, d'autant plus si nous constatons la confusion qu'il peut y avoir chez plusieurs conseillers, justement sur l'existence d'une commission permanente, de commissions qui seraient désignées sur tel ou tel objet, je crois que rien n'est dit ce soir. C'est un vote dont nous prenons acte, mais c'est comme si Trump avait proposé une loi le 15 janvier dernier, je crois que cela n'a pas beaucoup de sens.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Nous remercierons M. Zulauf de nous comparer à Trump, c'est très sympathique. Malheureusement, il n'a pas compris que les commissions permanentes doivent être établies pour l'entier de la législature et que c'est maintenant qu'il faut déposer ce genre de motion, si nous voulons pouvoir les instituer pour la prochaine législature. Il faut qu'il relise son règlement.

**M. le premier Vice-président**

Je rappelle que toutes ces discussions pourront avoir lieu lors de l'élaboration du règlement de cette motion. J'aurais apprécié, M. Zulauf, que vous preniez la parole lors de la discussion sur cet objet. Merci.

**8.5 sur la prise en considération ou non de de la motion de Mme Bibiana Streicher: «A quand une vélo-station à Montreux?». (Rapp. M. Mario Gori);**

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra cette motion, en rappelant que notre collègue M. Jean- Pierre Buholzer avait, il y a un certain nombre d'années, déjà esquissé ou demandé d'équiper Montreux avec ce même concept de dispositifs. Il faisait office de visionnaire à l'époque et nous pensons qu'il est absolument nécessaire d'aller dans ce sens.

**M. Dominik Hunziker (UDC)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC sera favorable pour cette vélo station, mais je me permets quand même de soulever un point. Dans le rapport il est dit que c'est impossible sur le terrain du MOB, sur le terrain de la poste et également aux CFF.

J'étais presque déçu, il est clair que si nous attendons sur les autres, nous risquons d'attendre encore longtemps.

Ce soir je me permets de vous faire une proposition, je ne suis pas architecte, ni juriste, mais devant la gare, il y a un super parking, je vous propose simplement de faire une structure légère en bois sur ce parking, recouverte d'un toit avec des panneaux solaires qui pourraient accueillir et recharger ces vélos électriques. Comme nous sommes une ville verte, nous pourrions, plus tard, dès que les taxis seront électriques, aussi les recharger.

Voici une petite proposition pour la Municipalité.

**M. le premier Vice-président**

Merci M. Hunziker, la Municipalité pourra réfléchir à votre proposition si cette motion est prise en considération.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Mario Gori (SOC)**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de prendre en considération la motion intitulée "A quand une vélo-station à Montreux".

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

**8.6 sur le préavis No 23/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby. (Rapp. Mme Claudia Hischenhuber);**

M. le premier Vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**Mme Claudia Hischenhuber (Verts)**

C'est à l'unanimité que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, à prendre les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le préavis No 23/2020 de la Municipalité du 30 octobre 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum, sous déduction de la participation de la Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.-, pour la réfection de la chaussée et la consolidation des talus de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de stabilisation et de réfection de la route des Prévondes à Villard-sur-Chamby;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 700'000.- au maximum;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;

4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.104 «Route des Prévondes - Consolidation talus - Prop. ST-09/2020»;

5. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.095 pour la participation de La Clinique Les Alpes d'un montant de CHF 300'000.- dans les comptes de recettes du préavis;

6. d'amortir la dépense non-couverte par la participation de tiers par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

**8.7 sur le préavis No 26/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum. (Rapp. M. Tal Luder);**

**M. le premier Vice-président**

Monsieur le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

**M. Tal Luder (UDC)**

Je dirais que ce fut bref, mais intense et efficace.

M. le premier Vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**M. Tal Luder (UDC)**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le préavis No 26/2020 de la Municipalité du 26 novembre 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement pour l'achat d'un chariot automatique pour la scierie des Avants pour un montant de CHF 79'000.- TTC au maximum

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DECIDE**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 72'000.- au maximum pour changer le chariot de la scierie des Avants et, pour divers travaux de maçonnerie, pour un montant de CHF 7'000.- au maximum;
2. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;

3. d'amortir cet investissement par le compte No 325.3313 sur une période de 10 ans au maximum;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions l'unanimité.**

**8.8 sur le rapport-préavis No 30/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune et à la réponse au postulat de M. Florian Chiaradia «Pour une stratégie de développement de la mobilité douce». (Rapp. M. Yanick Hess);**

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

#### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste salue l'arrivée très attendue d'un plan directeur communal des mobilités douces. Si son aspect vélo est très important et permettra de favoriser petit à petit la pratique sécurisée du vélo sur le territoire communal, c'est aussi l'aspect «piétonnier» qui doit retenir toute notre attention. Avec les bas urbanisés et les hauts villageois, les liaisons piétonnes entre ces différents lieux doivent faire partie des réflexions essentielles, afin de créer et de sécuriser les différents trajets de la population, pour les petits et les grands.

Le groupe socialiste espère également que la coordination piétons-cyclistes fera aussi partie des réflexions futures afin de favoriser la bonne entente des différents modes de transports.

Nous nous réjouissons de voir la finalisation de ce plan directeur communal. Je précise également dans mon intervention, que, même si M. Romain Pilloud est secrétaire général de l'ATE, il n'y a pas de Mme Romain Pilloud qui est secrétaire générale de l'ATE, mais mea-culpa pour les électeurs dont je faisais partie pour ce rapport.

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra ce préavis, nous voterons oui sur ce projet qui fait partie du futur de la mobilité ô combien importante et qu'il faut savoir financer par les études nécessaires. Je vous remercie.

#### **M. Florian Chiaradia (Verts)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Vous vous en doutez, les Verts soutiendront à l'unanimité ce rapport-préavis. Il s'agit en effet de se donner les moyens d'avoir enfin quelques réelles avancées en matière de mobilité douce dans notre commune. Le projet se déploie en deux volets, d'une part en approuvant des mesures concrètes faciles à mettre en œuvre, peu coûteuses et pleines de bon sens. L'enjeu est maintenant de les réaliser rapidement et de les prendre réellement en compte dans les données de base pour tous les projets d'aménagement futur. D'autre part, en élaborant un plan directeur permettant de projeter l'évolution de la mobilité douce à un horizon plus large et de considérer des actes structurants à l'échelle communale et insérés dans la région. En approuvant ceci, nous nous offrons la possibilité d'aller de l'avant de manière concrète et conciliante. Enfin, pour l'anecdote, permettez-moi juste de relever ceci, hasard du calendrier, nous apprenions cette semaine que Lausanne, ville très pentue à la même morphologie que Montreux, prévoit CHF 8,5 millions pour donner une vraie place aux vélos et à la mobilité active, ce qui représente CHF 60,70 par habitant. Le plan de la mobilité douce de Montreux prévoit lui CHF 140'000.-, soit CHF 5,40 par habitant. Voilà qui achèvera de vous persuader du caractère raisonnable et efficace de cet objet. Je vous remercie.

#### **M. Lionel Winkler (PLR)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Oui à la mobilité douce, c'est même une évidence physiologique depuis des millénaires que de marcher et c'est une évidence depuis des siècles pour tout un chacun que d'aller à vélo.

Finalement quoi de plus naturel que d'accepter ce rapport-préavis tel quel, tellement cela semble indiscutable.

Malheureusement il y a un aspect très important qui me manque dans le texte et qui m'empêche d'être totalement euphorique dans cette stratégie de développement de la mobilité douce, pour reprendre le titre d'une des deux motions.

C'est l'aspect de l'intérêt général, bien sûr certains estiment que l'heure est grave et la planète est mourante, que l'activité humaine n'est plus en adéquation avec cette planète et que Montreux et sa région devraient montrer l'exemple pour une vie meilleure.

Mais de vouloir tout changer et surtout très vite, je reste pleinement convaincu que ce n'est pas la bonne solution, car les choses qu'elles soient ne peuvent pas changer aussi vite, surtout sans tenir compte de l'intérêt général.

C'est bien ce qui me manque dans ce rapport-préavis, puisque nous souhaitons mettre en place rapidement des infrastructures de mobilité douce sur notre commune, mais justement, qui dit commune, dit communauté, dit diversité de vie et du coup dit différentes nécessités de mobilité. En bref il me manque un soupçon d'envie de cohabitation que je trouve particulièrement dommageable pour notre vie communautaire future si nous n'y pensons pas dès aujourd'hui.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, certes peut-être le plus discuté proposé dans ce préavis, mais la proposition de réseaux cyclables à contresens dans la rue du Pont me laisse extrêmement songeur tant sur le plan de la sécurité que de la cohabitation. Ce genre de proposition, de décision, ne doit pas être instauré dans la précipitation, mais il faut plutôt prendre le temps raisonnable de la réflexion pour mettre en place telle ou telle solution pour l'élaboration d'un plan directeur des mobilités douces.

Je me suis peut-être mal fait comprendre en commission sur mon point de vue et c'est la raison pour laquelle, je présente ce soir les deux amendements que vous avez déjà pu lire dans le rapport de la commission. Il ne faut pas oublier que sur notre domaine public, il n'y a pas aujourd'hui, que la mobilité douce qui a le droit de l'utiliser, mais également d'autres moyens de transports (et pourquoi pas, puisque c'est d'actualité, des terrasses agrandies ?). Je dépose formellement les deux amendements suivants qui visent à modifier les conclusions numéros 3 et 4 du rapport préavis 30/2020 de la manière suivante:

3. D'octroyer un montant de CHF 40'000.- en vue de la finalisation d'un plan directeur communal des mobilités douces, volet réseau cyclable et volet réseau piétonnier, **tout en tenant en compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine public.**
4. d'autoriser la Municipalité à mettre en places des mesures immédiates en faveur des cyclistes, selon les descriptions du présent rapport-préavis, **tout en tenant en compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine public**, et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum;

Il m'a souvent été dit que gouverner c'est prévoir et voir loin. Je vous propose de prévoir, d'anticiper et de voir loin les problèmes de cohabitations qui pourraient subvenir et pourquoi pas, de devenir un exemple d'intégration multimodal en acceptant ces deux amendements. Je vous remercie pour votre attention.

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Pour commenter les propos de notre collègue M. Winkler, en voyant que ce projet répond à un postulat de M. Gfeller, qui était à l'époque conseiller communal quand il l'a déposé, sachant que M. Gfeller est depuis un certain nombre d'années Municipal, je ne m'effraie pas de la vitesse à laquelle nous répondons aux besoins.

Je pense que M. Winkler peut être rassuré, visiblement nous avons pris notre temps. Enfin, concernant l'énoncé des deux amendements qui sont identiques, au niveau de la formulation, j'imagine mal la Municipalité ne pas tenir compte des voitures et des camions qui passent ici ou là sur notre commune, au moment de faire un projet de pistes cyclables ou autre. Je ne vois pas l'intérêt de ce rajout.

#### **Amendements M. Winkler**

3. d'octroyer un montant de CHF 40'000.- en vue de la finalisation d'un plan directeur communal des mobilités douces, volet réseau cyclable et volet réseau piétonnier, **tout en tenant compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine public.**

L'amendement est refusé à la majorité moins quelques OUI et 4 abstentions

4. d'autoriser la Municipalité à mettre en places des mesures immédiates en faveur des cyclistes, selon les descriptions du présent rapport-préavis, **tout en tenant en compte des besoins nécessaires des autres usagers du domaine public**, et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum;

EDITION SPÉCIALE COVID

elite  
fondations



# 39<sup>e</sup> COURSE MONTREUX LES ROCHERS-DE-NAYE

## DIMANCHE 4 JUILLET 2021

**COURSE DE MONTAGNE - BERGLAUF - MOUNTAIN RACE**

EN RAISON DU COVID-19, LIMITATION À 500 PARTICIPANTS AU MAXIMUM  
AVEC UN SEUL DÉPART DEPUIS MONTREUX: 17,5 KM / 1500 M

MALGRÉ LA PANDÉMIE, PARTICIPEZ À L'UNE DES PLUS BELLES COURSES  
DE MONTAGNE D'EUROPE ET PROFITEZ DE SON PANORAMA EXCEPTIONNEL.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[www.montreuxlesrochersdenaye.ch](http://www.montreuxlesrochersdenaye.ch)

**L'amendement est refusé par 42 NON, 29 OUI et 7 Abstentions.**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Yanick Hess (PLR)**

C'est par 9 oui et une abstention que les conclusions du Rapport-Préavis No 30/2020 sont acceptées.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le rapport-préavis n° 30/2020 de la Municipalité du 4 décembre 2020 au Conseil communal No 30/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- au maximum pour la poursuite de l'élaboration d'un Plan directeur des mobilités douces pour la Commune de Montreux et d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- pour la mise en œuvre de mesures prioritaires de son volet réseaux cyclables, à la réponse au postulat de M. Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune et à la réponse au postulat de M. Florian Chiaradia «Pour une stratégie de développement de la mobilité douce».

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Olivier Gfeller demandant d'entreprendre une étude sur les possibilités de développer les cheminements cyclistes sur l'axe est-ouest de notre commune;
- de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Florian Chiaradia «Pour une stratégie de développement de la mobilité douce»;
- d'octroyer un montant de CHF 40'000.- en vue de la finalisation d'un plan directeur communal des mobilité douce, volet réseau cyclable et volets réseau piétonnier;
- d'autoriser la Municipalité à mettre en place des mesures immédiates en faveur des cyclistes, selon les descriptions du présent rapport-préavis et de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 100'000.- au maximum;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement 431.3311 sur une période de 5 ans au maximum;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ses conclusions à la majorité moins 2 abstentions.**

**8.9 sur le rapport-préavis No 31/2020 relatif à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreusiens suite à la pandémie de COVID-19 ; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement sur la provision «participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public», compte 9281.180; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler «Sociétés locales et COVID-19: comment limiter la casse?»; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobatics, Montreux Art Gallery et Montreux Trail). (Rapp. M. Jonathan Al Jundi).**

#### M. le premier Vice-président

M. le Président de la commission, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport? Pouvez-vous nous confirmer que les deux amendements proposés par M. Gétaz ont bel et bien été acceptés par la majorité de la commission et qu'ils ont simplement été oubliés dans les conclusions qui figurent en fin de rapport?

*M. le président rapporteur confirme ce point.*

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

#### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit des discussions en commission et de la volonté affichée d'apporter un large soutien au préavis municipal.

Nous avons, par ailleurs, constaté en séance la satisfaction des acteurs de l'événementiel et de la culture par rapport à la réponse apportée par la Municipalité avec ce préavis, et nous nous en réjouissons également.

Le fait que nos sociétés locales et villageoises soient intégrées à ce fonds en cas de besoin nous satisfait.

En revanche, notre groupe ne soutiendra pas l'amendement de notre collègue Emmanuel Gétaz sur le point 6 des conclusions.

Nous estimons effectivement que ce préavis est le fruit d'un travail de concertation qui donne satisfaction à l'ensemble des partenaires concernés, et nous gardons en tête l'équilibre budgétaire fragile voté en décembre dernier.

Je vous remercie de votre attention.

#### Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Verts se réjouit de ce préavis et félicite la Municipalité pour sa proactivité dans le soutien aux organisateurs de manifestation.

Nous espérons que ce fonds de soutien et de relance permettra aux organisateurs, de petites comme de grandes manifestations, de faire face à l'incertitude de la situation sanitaire.

Ce que nous souhaitons tout particulièrement saluer est le soutien prévu pour les sociétés locales, qu'elles soient culturelles, sportives ou villageoises. En ce sens, le préavis présenté par la Municipalité permet de combler un véritable manque dans les politiques cantonale et fédérale.

Nous espérons que l'enveloppe financière de 2.5 millions saura répondre aussi bien aux besoins des plus petites structures, qui jouent un rôle essentiel pour la vie de nos villes et villages, que des grandes manifestations.

Pour ce qui est du second amendement de M. Gétaz, soit celui sur la modification du point 6 par des crédits complémentaires, le groupe des Vert.e.s s'opposera à cet amendement. Comme le groupe socialiste, nous estimons que l'enveloppe de quelques 2.5 millions a été dimensionnée de façon à répondre aux besoins des acteurs culturels, sportifs et villageois dans le cadre de la crise sanitaire.

Comme expliqué par la Municipalité en séance de commission, les montants prévus pour le Montreux Trail Festival, le MAG et Montreux Acrobatics ont d'ores et déjà été pris en compte dans le montant précité.

Aussi, modifier les conclusions de cette manière revient, à notre sens, à augmenter l'enveloppe globale, déjà généreuse. Nous vous invitons donc à refuser cet amendement.

#### M. Cédric Blanc (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames, Messieurs,

Le PLR accueille favorablement ce préavis. Il permet de rassurer les acteurs de notre économie événementielle. Leur esprit entrepreneurial ne doit pas faire les frais du COVID. Néanmoins, en ces temps où des choix doivent être faits, nous ne voulons pas gonfler davantage le fonds.

Pour ces raisons, nous soutiendrons le premier amendement technique, par contre nous refuserons les deux suivants.

Dans cet avenir incertain, et si une manifestation se retrouve en difficulté, la Municipalité pourra revenir avec une demande complémentaire.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs

Nous discutons à la fois de la question générale et visiblement d'un des amendements que j'ai déposé. Sur la question générale, je me réjouis vivement que ce préavis arrive enfin et que nous puissions le voter.

La situation des manifestations grandes ou petites, la problématique qu'elles affrontent avec le COVID est connu depuis maintenant presque un an.

Il est grand temps que ce préavis arrive enfin devant ce Conseil. J'ai déjà eu l'occasion de dire que j'aurais préféré qu'il arrive plus vite, je pense que les organisateurs l'auraient aussi souhaité, mais mieux vaut tard que jamais.

Il est effectivement très encourageant de voir la quasi-unanimité qui s'est exprimée sur le principe même de créer ce fonds de soutien pour les manifestations.

En le faisant avec une enveloppe qui est généreuse, qui ne sera d'ailleurs pas forcément utilisée, car rappelons-le c'est un fonds qui est là pour couvrir des déficits, pour soutenir. Peut-être qu'il sera entièrement utilisé, cela dépendra de la situation et des risques que les organisateurs seront prêts à prendre. Néanmoins, le fait que cette enveloppe soit généreuse, soit conséquente, place Montreux comme une ville exceptionnelle pour ce qui est de ses manifestations.

Si le montant est très important, c'est bien entendu parce que nous avons beaucoup d'organiseurs de petites manifestations, mais aussi des organisateurs de très grandes manifestations. C'est la raison pour laquelle l'enveloppe doit être importante. En faisant ceci, je pense que Montreux donne un signal très clair sur sa vision d'avenir qui est que la vie des grandes et petites manifestations fait vraiment partie de l'ADN de cette ville et de son rayonnement culturel, mais aussi économique.

Par conséquent, le principe même de créer le fonds est ce qu'il y a de plus réjouissant. Maintenant, en ce qui concerne mes amendements, le premier est technique, car comme le préavis répond à la motion que j'avais déposée et que vous aviez voté au dernier conseil, il paraît logique de dire que ce préavis répond à ma motion. Pour ce qui est du deuxième amendement, la raison pour laquelle je propose que les subventions de Montreux Trail, du MAG et du Montreux Acrobatics ne soient pas prélevées sur le fonds de soutien, c'est que la mécanique qui s'est mise en place ces derniers mois, ces dernières semaines, est la suivante: pour des raisons qui sont diverses, les subventions pour ces trois manifestations ne pouvaient pas

être reportées automatiquement d'un an, suite aux annulations des éditions 2020 à cause du COVID. Pour les trois manifestations, c'était lié à des décisions de notre conseil, il fallait, vu les circonstances, re-confirmer ces subventions par le biais d'un nouveau préavis. Ce qui est fait pour un montant total de CHF 205'000.- grâce au préavis que nous allons voter. Mais le fait de prendre ces CHF 205'000.- de subventions sur le fonds de soutien et de relance n'a en fait pas de logique. Le fonds de soutien a pour but d'apporter une aide supplémentaire sous forme de couverture de risque ou de perte, en plus des subventions octroyées par budget au préavis. Il faut l'utiliser le fonds de soutien pour ce qu'il est et non pas pour l'amputer d'emblée de CHF 205'000.- pour confirmer des subventions que nous avons votées précédemment. C'est pour cette raison logique que je propose cet amendement, en supprimant la mention par prélèvement du fonds de soutien et de relance. Nous maintenons les CHF 2,5 millions pour soutenir les manifestations qui cherchent à avoir lieu, malgré la crise COVID, et avec cet amendement, le MAG, le Trail et le Montreux Acrobatics sont aussi financés par ce préavis, mais sans diminuer le fonds de soutien. Parlons franc, en l'occurrence il s'agit de dire: les montants votés par ce Conseil pour ces trois manifestations à l'époque, nous les reconfirmons et par ailleurs nous créons un fonds qui est de 2,5 millions et pas de CHF 2,295'000.-. Parce que quand nous aurons déduit les CHF 205'000.- de subventions pour les trois manifestations citées, il restera, j'en conviens, une belle somme, mais il restera CHF 2'295'000.-.

Dans ce cas-là, il aurait été mieux de dire que le fonds est de CHF 2'295'000.- et que nous reconfirmons les subventions déjà votées de

CHF 205'000.- pour les trois manifestations. C'est cette logique là que je défends, fondamentalement, nous ne savons pas combien nous utiliserons de ce fonds, mais ce qui serait regrettable c'est qu'en cours d'année, le fonds soit épuisé et que des manifestations se retrouvent en manque de soutien alors que les CHF 205'000.- déduits auraient pu couvrir ces risques supplémentaires de certaines manifestations.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs

Le groupe UDC votera les conclusions de ce rapport-préavis, cependant nous refuserons le deuxième amendement de M. Gétaz, ainsi que celui de Mme Ruedin.

Nous considérons que l'enveloppe globale de CHF 2,5 millions est déjà généreuse, nous sommes venus au secours de notre culture comme cela nous a été demandé. Ces comptes sont un peu compliqués à mes yeux, car le but de ce fonds comme je l'ai compris de la part des organisateurs, c'est en fait que personne ne l'utilise, ce qui voudra dire que la situation s'améliore et qu'ils s'en sortent. A mon avis plus de 2 millions c'est déjà suffisant et en cas d'énorme casse, je pense que ce Conseil saura revenir au secours de ces manifestations locales, si c'est nécessaire. Je vous invite à refuser les amendements 2 et 3.

#### Monsieur le premier Vice-président

Je rappelle que nous ne voterons que sur les amendements qui ont été acceptés en commission.

## Acupuncture-Massages/Tuina-Ventouse

**VittaSanté Médecine Traditionnelle Chinoise. Elle agirait efficacement en cas de maux de dos ou de tête, de troubles du sommeil, de démangeaisons.**

### Médecines naturelles

Si l'énergie (vitalité) circule harmonieusement, il y a équilibre et santé.

### Une approche différente

Le praticien en médecine chinoise cherche toujours à déceler la cause initiale du déséquilibre.

### Offrir une thérapie naturelle sans effets secondaires:

- Eviter les médicaments
- Eviter les opérations
- Prévention (rhume des foins, allergies...)

### Rhume des foins

Selon la recherche, plus de 10% de suisses souffrent de cette maladie. L'insuffisance des énergies défensives est la cause fondamentale de cette allergie. Maintenant, c'est la meilleure saison pour réduire ces symptômes. Vous pouvez suivre les traitements acupuncture au mois de mars pour vous sentir bien en saison de pollens.

- **Maladies de l'appareil respiratoire et ORL**  
Acouphène, otite, asthme, bronchite chronique, sinusite, rhinite, allergies...

- **Maladies de l'appareil digestif**  
Constipation, diarrhée, hémorroïdes, acidité, régurgitation, ballonnements...

- **Maladies endocriniennes, métaboliques et sanguines**  
Ménopause, baisse de l'immunité, œdème, enflure, engourdissements...

- **Maladies de l'appareil génito-urinaire**  
Douleurs menstruelles, troubles du cycle, infections génitales, troubles de la grossesse, prostate...

- **Maladies rhumatologiques**  
Rhumatisme, arthrite, douleurs articulaires et musculaires, troubles du genou, lombalgies, dorsalgies, cervicalgies, sciatique, épicondylites, tendinites, entorses, torticolis...

- **Maladies dermatologiques**  
Eczéma, herpès, allergies, acné, psoriasis, prurit, neurodermite, ver-rues, zona.

- **Troubles généraux**  
Fatigue, stress, anxiété, angoisse, névroses, dépression, migraine,

insomnie, anorexie, boulimie, tabagisme...

*Les traitements sont remboursés par les assurances complémentaires*



#### VITTA SANTÉ

Médecine Traditionnelle Chinoise  
Av. du Casino 45 - 1820 MONTREUX  
Tél. 021 320 90 00  
www.vitta-sante-acupuncture.ch  
email: vsante@hotmail.ch

**Un premier traitement offert sur présentation de cette annonce**



COLLECTION  
**SEA2SEE**  
SEASTAINABLE VISION

 **Optic 2000**

Une nouvelle vision de la vie

Maud Le Car  
Championne de surf

FAITES UN GESTE POUR  
**LA PLANÈTE !**

Montures fabriquées à partir de déchets  
plastiques marins recyclés\*

**#Optic2000SENGAGE**

Business

Imprimé sur du papier recyclé.

\* Montures (hors verres correcteurs) SEA2SEE distribuées dans les magasins Optic 2000 et fabriquées en plastique recyclé issu de matériaux de pêche usés en polyamide 6. Plus d'infos sur le site du fabricant : [www.sea2see.org](http://www.sea2see.org). Les montures et verres correcteurs constituent des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés, revêtus du marquage CE sur les produits ou le document d'accompagnement, conformément à la réglementation. Demandez conseil à votre opticien. Janvier 2021. SIREN 326 980 018 Nanterre. Photographie retouchée.

**Optic 2000 Montreux**

Rue de la Paix 2 - 1820 Montreux

Tel. +41(0)21 963 29 29 - [services@optic2000montreux.ch](mailto:services@optic2000montreux.ch)

**M. Michel Zulauf (SOC)**

Monsieur le président, de séance, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Dans le climat d'incertitude lié à la durée de la pandémie, la gestion démocratique, participative et solidaire des politiques mises en place par les collectivités publiques est le grand défi auquel nous devons faire face. La Confédération a consenti à s'endetter de 30 milliards pour l'année 2020 et le début de cette année 2021, les cantons fournissent de gros efforts financiers qui dérogent à toutes les règles d'orthodoxie budgétaire. Les communes doivent s'engager aussi pour apporter une aide matérielle directe et rapide aux personnes et entreprises en difficulté, non sans renforcer les structures d'entraide destinées à secourir toutes les classes d'âges de la population.

Dans le cas qui nous occupe, nous devons nous prononcer sur la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreuusiens. "Une grosse bouée de sauvetage" comme le disait notre collègue Yanick Hess, dans un contexte financier pour le moins délicat, comme cela a été relevé lors de notre précédente séance par la commission des finances: "Nous avons aujourd'hui une dette de 100 millions de francs, des investissements supplémentaires déjà votés pour plus de 80 millions, une marge d'autofinancement négative et des rentrées fiscales stagnantes et aléatoires." Dès lors, la gestion de la crise dans laquelle nous sommes est une question de moyens que nous voulons consentir et de priorités à accorder. Sur le plan fédéral et cantonal les partis politiques semblent ne pas se mettre d'accord. C'est de bonne guerre, me direz-vous, mais y a-t-il une bonne guerre à mener dans les circonstances présentes? L'économie montreuusienne est fragile car elle repose sur des piliers qui coûtent et rapportent beaucoup d'argent, comme les grands événements auxquels nous devons venir en aide. En conclusion, nous devons accepter ce préavis, mais il nous place dans une situation délicate. Il faudra une grande solidarité et un sens des responsabilités développé pour agir là où il le faut, quelles qu'en soient les conséquences financières. Et en période électorale, cela n'est pas évident.

**M. Yves Depallens (PLR)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs

Même s'il n'y a pas lieu d'être puisque je suis membre d'un certain nombre d'associations comme d'autres collègues dans cette salle et organisateur d'un gros événement, je vous annonce que je me récusé pour tous les votes qui vont avoir lieu.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs

Au vu de la position de tous les autres partis, je vais retirer mon deuxième amendement concernant le point 6, parce qu'il n'aura aucune chance d'être accepté.

Amendement de M. Gétaz:

5) De prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu au postulat de M. Nicolas Büchler «Sociétés locales et COVID-19: comment limiter la casse? **"ainsi qu'à la motion de M. Emmanuel Gétaz" Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreuusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne."**

**L'amendement de M. Gétaz est accepté à l'unanimité (moins 1 récusé)**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Jonathan Al Jundi (SOC)**

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le rapport-préavis No 31/2020 de la Municipalité du 4 décembre 2020 au Conseil communal relatif à la création d'un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreuusiens suite à la pandémie de la COVID-19; à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants portés au budget 2020, mais non utilisés ainsi que d'un prélèvement sur la provision «participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public», compte No 9281.180; à la réponse au postulat de M. Nicolas Büchler «Sociétés locales et COVID-19: comment limiter la casse?»; à l'octroi de subventions pour 2021 en faveur de trois manifestations impactées par le COVID-19 en 2020 (Montreux Acrobatics, Montreux Art Gallery et Montreux Trail).

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**DECIDE**

1. de créer un fonds de soutien et de relance en faveur des institutions et des événements montreuusiens suite à la pandémie de la COVID-19;
2. d'accorder à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'au maximum CHF 2.5 millions, sous réserve de la déduction des montants liés aux institutions et aux manifestations culturelles et sportives, portés au budget 2020 mais non utilisés, ainsi que d'un prélèvement de maximum CHF 480'000.- sur la provision «participation à des sociétés ou des manifestations à caractère public», compte No 9281.180;
3. de charger la Municipalité de la gestion du fonds de soutien et de relance;
4. en cas de dissolution du fonds de soutien et de relance, d'autoriser la Municipalité à verser l'éventuel solde dans la provision pour participation à sociétés ou des événements à caractère public (compte No 9281.180);
5. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu au postulat de M. Nicolas Büchler «Sociétés locales et COVID-19: comment limiter la casse?» **ainsi qu'à la motion d'Emmanuel Gétaz «Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreuusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne.»;**
6. suite à la situation épidémiologique 2020, d'octroyer les crédits complémentaires suivants au budget 2021, par prélèvement du fonds de soutien et de relance:
  - a) CHF 30'000.- en faveur du Montreux Trail Festival 2021, compte No 170.3653;
  - b) CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art

Montreux Art Gallery 2021, sur le compte No 150.3653;

- c) CHF 80'000.- en faveur de Montreux Acrobatics 2021, ceci aux mêmes conditions que votées au préavis No 41/2019;
7. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec ces affaires.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ces conclusions à l'unanimité (moins 1 récusé).****9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE****9.1 No 28/2020 relatif à la modification du règlement du «Fonds pour le développement durable» en vue de l'augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de 1.0 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du Fonds et de financer intégralement la politique énergie-climat de la Commune.**

(Date de la commission: lundi 8 février 2021 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens);

Présidence UDC: M. Tal Luder

**Membres:** Mmes Susanne Lauber Fürst, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand MM. Ihab Al Jundi, Arnaud Grand, Yanick Hess, Anthony Huys, Fabrice Pfulg, Olivier Raduljica

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre souhaite que la commission étudie aussi la possibilité de rajouter dans le concept les motocycles légers électriques, qui sont des modes de transport en fort développement, comme pouvant aussi être subventionnés, c'est une suggestion qui est faite pour les débats de la commission.

**M. Béatrice Tisserand (Verts)**

Mesdames et Messieurs les Municipaux, Monsieur le premier Vice-président, chères et chers collègues,

Une partie du groupe des Vert.e.s est naturellement favorable à cette proposition, qui nous permettra de poser les premiers jalons d'une politique climatique dans notre commune, et de développer un catalogue d'actions en faveur du développement durable.

Encourager la transition vers une économie plus durable, subventionner des mesures pour soutenir le retour à plus de biodiversité, mettre en place des campagnes d'économies d'énergie en subventionnant des ampoules LED ou des pommeaux de douche ne paraît rien mais chaque goutte d'eau nous mène à un océan ou un lac pour être plus local! Relevons par ailleurs que l'augmentation de la taxe nous mettra au même niveau que les autres communes.

Une partie de notre groupe s'inquiète toutefois du côté antisocial de cette taxe. En effet, même si ce fonds sera alimenté principalement par les grands consommateurs que sont les entreprises, la précarité énergétique touche encore beaucoup de monde sur notre commune. Le symptôme le plus fréquent est un système de chauffage électrique, et donc, un impact non négligeable de cette taxe sur cette frange, la plus fragile de notre population.

Aussi, à nos yeux, le plus important est que l'ensemble de la population puisse en bénéficier. Nous n'avons pas tous la possibilité d'acheter une maison ou un vélo électrique et attendons de la Municipalité un catalogue de mesures qui propose des actions variées destinées à tout un chacun, et surtout aux ménages aux revenus les plus faibles!

D'ailleurs, si une réflexion a déjà été entamée sur le sujet, nous serions heureux-euses d'en connaître le contenu d'ici à la commission. Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### 9.2 No 01/2021 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et à un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel

(Date de la commission: mercredi 10 février 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence ML: Mme Carola Fastiggi

**Membres:** Mmes Anne Duperret, Bibiana Streicher, MM. Olivier Blanc, Mathias Ekah, Sébastien Giovanna, Yanick Hess, Murat Karakas, Romain Pilloud, Ganes Thiyagaraja

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

#### Mme Tanya Bonjour (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste se réjouit de l'arrivée de ce préavis, qui prolonge, mais surtout pérennise, l'aide financière accordée lors de l'achat d'abonnement de transports publics, subvention acceptée pour la première fois il y a maintenant plus de 10 ans par notre Conseil, puis prolongée par deux fois. Une telle subvention est centrale pour notre commune, non seulement par rapport aux enjeux écologiques que nous connaissons et que nous poursuivons tous, puisqu'elle pousse naturellement toujours d'avantage les habitants à préférer les transports publics à la voiture individuelle, mais c'est également un geste à valeur hautement sociale, permettant à tout citoyen d'alléger le poids financier de déplacement régulier aux conséquences parfois lourdes sur le budget mensuel. Je vous remercie de votre attention.

#### M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames, Messieurs,

Pour le PLR, revenir tous les 3 ans avec cet objet serait une bonne chose. En effet, cela démontre que nous pouvons nous adapter à une situation économique et subite. Cette occasion nous permet de revisiter ce règlement, quitte à mieux cibler les bénéficiaires (famille nombreuse, bas revenu, etc...) et ne pas en faire une distribution automatique qui ne tient

pas compte de la capacité financière de tout à chacun.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 10. RAPPORTS-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

### 10.1 No 03/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude de CHF 130'000.- TTC maximum en vue d'effectuer la pré-étude nécessaire pour lancer ensuite les études en vue de l'élaboration d'un plan d'affectation communal (PACOM) et à la réponse au postulat de Monsieur Joe Filippone intitulé «Pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA)».

(Date de la commission: lundi 8 février 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence SOC: M. Romain Pilloud

**Membres:** Mmes Ruth Bär, Christine Menzi, MM. Jonathan Al Jundi, Nicolas Büchler, François Cardinaux, Mathieu Ehinger, Joe (Joseph) Filippone, Emmanuel Gétaz, Bernard Tschopp

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre se réjouit de voir ce rapport-préavis présenté à la première séance de l'année 2021 comme la Municipalité l'avait promis dans le cadre des discussions sur le postulat de M. Filippone. Elle salue aussi l'idée de lancer tout de suite la première phase d'étude avec un crédit de CHF 130'000.- tout en rappelant, comme dit en page 6 du préavis, qu'un autre mandat et de ce fait un autre montant devrait être voté, le tout nous amenant probablement au-delà de CHF 250'000.-. C'est le coût d'un travail que nous espérons rapide et nous saluons la manière dont la Municipalité avance sur ce dossier.

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs,

En vue de la séance relative à cet objet, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

- pour la séance, je souhaiterais disposer de l'identité du bureau mandaté pour cet objet
- Le détail des données de base qui seront transmises au bureau mandaté.
- Le descriptif de la méthode de calcul pour l'évaluation du surdimensionnement.

Enfin, le préavis évoque la 5ème adaptation du Plan directeur cantonal. A ma connaissance, le canton n'en est qu'à sa 4ème adaptation. S'agit-il d'une erreur où y a-t-il une 5ème adaptation du Plan directeur cantonal dans les tiroirs?

Une question sera envoyée par mail à la Municipalité étant donné sa longueur et sa

complexité que je ne souhaite pas vous infliger ce soir.

Je vous remercie d'avance pour les réponses qui pourront être apportées à celles-ci lors de la séance de commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 11. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

### 11.1 No 02/2021 relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux (Date de la commission: lundi 15 février 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence PLR: Mme Laurence Sierro

**Membres:** Mmes Susanne Cornaz, Carola Fastiggi, MM. Eric Blazquez, Christian Burki, Mathias Ekah, François Grand, Florian Manzini, Pascal Rossier, Michael Samuelian

M. le premier Vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 12. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

### 12.1 Motion de M. Tal Luder «Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pourrais presque vous dire que tout est dans le titre!, cependant, je vais essayer de vous exposer mon idée et de délimiter ses contours généraux.

Il n'échappera à personne que la volonté de décarboner nos sociétés occupe une place de plus en plus importante dans les programmes de politique énergétique de différents pays dans le monde. Bien que n'étant pas un partisan de l'interdiction et de la mise au ban des énergies fossiles, il me semble néanmoins judicieux de suivre les progrès de la science dans le domaine des énergies renouvelables et non polluantes, ou du moins les moins polluantes possibles. Et mieux que de suivre, pourrions-nous devenir les premiers acteurs proactifs de la promotion de l'hydrogène sur la Riviera? Pour cette étude, les points suivants pourraient servir de base de discussion à la commission:

Montreux dispose à proximité immédiate de la matière première nécessaire à la production d'hydrogène par électrolyse, c'est-à-dire de l'eau.

Une éventuelle fusion avec la commune de Veytaux rapprocherait Montreux de l'installation des Forces Motrices Hongrin-Léman SA. Ses principaux ouvrages sont le barrage de l'Hongrin ainsi que deux centrales de pompage-turbine souterraines qui se trouvent aux abords du lac Léman, à proximité du château de Chillon.

La proximité de la zone industrielle de Villeneuve pourrait permettre de développer de nouveaux partenariats en relation avec cette technologie.

La ligne de bus des VMCV pourrait participer à un laboratoire d'essai afin d'introduire une flotte

Bien-être - Soins - Massage - Diététique  
Avec un café-croissant chez Le Duc - Clapens (voir page 36)



NOUS NE NOUS CONNAISSONS PAS ENCORE.  
Saisissez l'occasion!  
IDEAL LINE vous inspire  
UNE NOUVELLE LIGNE, UNE NOUVELLE BEAUTÉ..



**BON de 20%**  
sur votre traitement\*  
\* bon valable uniquement pour les nouveaux clients

**Le centre IDEAL LINE de MONTREUX garantit ses résultats.**

**Av. Des Planches 20 - Tél.021 532 22 22 - [www.ideallinemontreux.ch](http://www.ideallinemontreux.ch)**



## **MAIGRIR VITE ET SANS EFFORT! COMMENT LÂCHER LES KILOS EN TROP SANS AVOIR FAIM ET EN GARDANT SON ÉNERGIE!**

### **Pourquoi avoir choisi cette technique d'amincissement?**

Parce que je l'ai testée sur moi en 2005 et j'ai rapidement **perdu 10 kilos**. J'avais enfin compris que la prise de poids n'était pas une fatalité. Je pouvais savourer sans culpabilité les bons petits plats cuisinés par les grands chefs ou à la maison.

### **Mon parcours professionnel:**

J'ai travaillé depuis le début de ma carrière dans **le domaine de la santé**, en pharmacie d'abord, dans le domaine hospitalier ensuite. Puis j'ai repris les études pour devenir préparatrice en pharmacie hospitalière. J'ai complété ensuite ma formation dans diverses thérapies, contre les allergies, des massages thérapeutiques et maintenant en plastithérapie.

### **Maigrir vite sans compléments alimentaires et sans contrainte, comment est-ce possible?**

Le surpoids apparaît lorsque le corps ne fonctionne pas correctement. Les soucis, les angoisses, le manque de sommeil peuvent créer des blocages ainsi que des pulsions alimentaires. En agissant sur les causes par une stimulation de zone réflexe, la perte de poids devient durable. Le corps réapprend à éliminer les mauvaises graisses et à puiser dans les réserves de façon naturelle et, ainsi, un nouveau comportement alimentaire s'installe. Par ailleurs, un encadrement alimentaire adéquat et simple durant la cure, va de pair avec nos soins et garantit d'excellents résultats dès la première semaine.

### **La plastithérapie traite-t-elle l'ensemble du corps ou certaines zones spécifiques?**

Les deux. En fonction des besoins il est possible de cibler les pertes. Les points travaillés pour une culotte de cheval ne sont pas les mêmes que pour les poignées d'amour ou pour fluidifier les blocages comme la nervosité, les pulsions ou le sommeil. Si l'ensemble des facteurs physiques et psychiques sont rééquilibrés, la perte de poids se fait sans effort et sans sensation de faim.

Mail: [montreux@theraform-suisse.ch](mailto:montreux@theraform-suisse.ch) - 021 961 38 01 - 078 826 78 34 - Ouvert sur rendez-vous du lundi au samedi.



**Bon de Fr. 100.-**  
sur une cure  
de 10 soins

de bus fonctionnant à l'hydrogène, et donc sans câbles électriques aériens. La Commune de Montreux pourrait commencer à introduire les premiers véhicules utilitaires et les premières machines de chantier fonctionnant à l'hydrogène, les premiers modèles fonctionnels sont déjà une réalité dans certains pays d'Asie.

J'envoie un clin d'œil à mes collègues du groupe des Verts en leur proposant de planter des arbres partout où les poteaux porteurs de câbles ne seraient plus nécessaires afin de créer des zones d'ombre supplémentaires.

Cette liste n'est pas exhaustive, et le but de ce projet serait de développer à terme (peut-être à l'horizon 2030?) toute l'économie et les infrastructures en rapport avec l'hydrogène dans notre région.

Le Centre des Congrès pourrait accueillir des séminaires relatifs au sujet, générer des nuitées, faire parler de la destination de Montreux pour son côté écologique novateur. Des conditions-cadre attractives pourraient être mises en place afin d'attirer de nouvelles entreprises et ainsi créer des emplois.

Tout cela pourrait se faire en parallèle de notre économie actuelle et ne péjorerait ni le tourisme ni l'hôtellerie, bien au contraire!

Pour un projet de cette ampleur, l'aide de l'Etat voire même de la Confédération serait la bienvenue, mais après tout, n'avons-nous pas plusieurs députés et même un conseiller national dans la salle? Leur participation à cette commission serait appréciée.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Cette motion est renvoyée à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

## 12.2 Postulat de M. Romain Pilloud «Un parc solaire novateur à la Foge»

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Dans la zone industrielle de la Foge, plusieurs entreprises, de tailles et d'activités différentes, fonctionnent tout au long de l'année. A deux pas du P+R de Chailly, la Foge (qui recouvre plus 35'000m<sup>2</sup>) pourrait devenir un véritable centre de production solaire. Déjà aujourd'hui, certaines bâtisses disposent de toits complétés de panneaux solaires, ce qui permet très probablement de couvrir une partie des besoins énergétiques des activités sur site. Selon le site de la Confédération dédié aux panneaux solaires, la ZI dispose encore d'un potentiel conséquent. Les technologies permettent aujourd'hui de multiplier les panneaux solaires de plus en plus efficaces, et pas seulement sur les toits. Les façades sud des bâtiments deviennent également des candidates idéales à la production solaire. Il serait par ailleurs intéressant d'envisager la prise en considération d'autres espaces ou bâtiments alentours, à l'image notamment du stade de Chailly.

Nous parlons bien évidemment ici de terrains privés pour leur grande majorité. Il s'agirait donc de penser un partenariat public-privé permettant d'encourager les entreprises à installer de telles infrastructures. Les études pour la mise en place de panneaux solaires et en particulier pour les panneaux de façade coûtent cher, la mise en réseau peut également être particulièrement coûteuse.

Autre point d'intérêt: le P+R de Chailly. Pour le personnel travaillant à la Foge, mais aussi pour différents usagers potentiels du P+R tels que

les pendulaires, il paraît intéressant de lier la production solaire du site de la Foge à une possibilité de recharger l'électromobilité à des moments précis de la journée, lorsque l'énergie solaire est à disposition. Il s'agirait donc d'envisager une véritable mise en réseau de cette énergie à utiliser de manière efficace sur site.

Le postulat demande que soit étudiée:

- L'opportunité d'un partenariat public-privé pour
  1. Evaluer les capacités de production énergétique totales de la Zone industrielle de la Foge
  2. Le cas échéant, maximiser la possibilité de production d'électricité sur site, pour l'autoconsommation voire une mise en réseau de la production électrique
- La possibilité de lier la production solaire avec le développement d'un système intelligent de recharge de l'électromobilité la journée
- Éventuellement la mise en place d'un plan de mobilité de site pour favoriser un report modal vers une mobilité plus propre et pour mieux comprendre les besoins de la zone industrielle

Je souhaite que ce postulat soit renvoyé à une commission pour traitement et rapport.

Ce postulat est renvoyé à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

## 13. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Forclaz et consorts: «Pour que le Conseil communal dispose d'une vision financière à moyen et long terme»

### M. le premier Vice-président

M. Forclaz étant absent pour cette séance, il nous fera part de sa position sur la réponse Municipale lors du prochain Conseil.

### Interpellation de M. Tal Luder «Montreux Pass, ça ne passe pas!»

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Il y a déjà plus de 2 ans de cela - durant la séance du 5 septembre 2018 pour être précis - le Conseil communal de Montreux acceptait de prendre en considération ma motion transformée en postulat intitulé "Montreux Pass, gagnant gagnant".

Pour mémoire, il s'agit d'offrir la possibilité à tous nos concitoyens montreusiens qui font partie de cette grande famille de contribuables appelée "la classe moyenne" de consommer de l'événementiel local à un prix préférentiel.

Le produit, le "Montreux Pass", permettrait à tout habitant de la Commune d'obtenir une carte nominative lui assurant de bénéficier d'un rabais d'au moins 50% sur tout événement faisant partie des projets subventionnés par la Commune, et donc indirectement aussi par les contribuables eux-mêmes.

Ce pass ne serait pas gratuit; basé sur le principe de l'abonnement 1/2 tarif des CFF pour reprendre un exemple connu, il serait la réunion de la volonté des Monteusiens de consommer

et de la volonté de la Commune de dédommager en quelque sorte tous ceux qui consentent à accueillir sur notre territoire tous ces événements pour lesquels des aides financières sont consenties.

Un an plus tard, en novembre 2019, je fus invité à une séance de travail à la Commission consultative culturelle, afin de promouvoir mon projet. Des groupes, constitués d'acteurs issus du milieu culturel montreusien ainsi que de conseillers communaux, menèrent une réflexion sur les possibilités d'application du Montreux Pass. Dans mon groupe se trouvait M. Grégoire Furrer, fondateur du Montreux Comedy Festival, dont les propos suivants, tirés du PV de la séance, m'ont semblés intéressants et constructifs:

*"Le projet est faisable si un bureau des affaires culturelles fait le lien entre les associations. Il manque à Montreux un bureau de médiation culturelle et d'information (pour toutes les questions relatives aux relations avec les écoles, la sécurité, etc). Une carte «package» pourrait être accordée donnant accès à des événements bien définis à une période bien déterminée (le mardi par exemple) ainsi qu'à des réductions dans les restaurants, commerces, etc. En bref, une carte comprenant tous les avantages de vivre à Montreux!"*

Ces pistes intéressantes seront suivies par une conclusion nettement moins engageante, dont je vous cite la partie principale :

*"M. PIEMONTESI remercie chaleureusement les participants pour ces fructueux échanges et constate que, tel que présenté par M. Tal Luder, le Montreux Pass gagnant-gagnant ne suscite pas d'intérêt auprès des organisateurs d'événements. Il constate toutefois la volonté de créer un réseau (site internet, bureau culturel, etc) et prend bonne note des réflexions et pistes proposées qui seront étudiées par la direction ECT."*

J'ouvre ici une parenthèse pour déclarer que, effectivement, le but de ma proposition n'était pas tout d'abord de plaire au milieu culturel, mais bien de donner un avantage à la population montreusienne. Fin de la parenthèse.

Une année passe encore, et nous voici arrivés en février 2021, en pleine campagne électorale. Comme chaque année, la municipalité établit la liste des objets en suspens déposés et acceptés par le Conseil communal. Pour la deuxième année consécutive, je constate que, concernant ce postulat, les mêmes termes sont utilisés, à savoir - "Il ressort clairement des discussions que l'idée du postulant est une fausse bonne idée". Le texte est un copié-collé de l'année précédente, malgré le fait d'avoir attiré l'attention de M. PIEMONTESI à ce propos une première fois, et malgré le fait que ce dernier m'ait accordé qu'il s'agissait de "propos maladroits".

J'en arrive au point d'orgue de cette histoire. Dernièrement, en consultant le programme du parti PLR pour la législature à venir, j'ai pu lire la proposition suivante: "Envisager la création d'un «pass liberté» permettant à tout un chacun de profiter d'un véritable avantage d'habiter à Montreux, «Ville de Culture, de sport et d'événements»". La boucle est bouclée!

Après avoir poliment fait remarquer la première fois à M. PIEMONTESI que je trouvais ses propos "peu élégants", cette fois-ci je déclare que je trouve cette façon d'agir tout simplement écoeurante.

Je pose les questions suivantes:

- Quelles pistes la municipalité a-t-elle explorées depuis novembre 2019 pour tenter de

répondre, ou au moins de proposer un produit qui irait dans le sens du postulat?

- La municipalité considère-t-elle qu'elle peut traiter cet objet de manière juste et sans préjugés, vu le conflit d'intérêt de notre conseiller municipal en charge du dicastère ECT, dont le parti politique affiche en pleine période électorale sa volonté de vouloir créer un produit qui ressemble à s'y méprendre au Montreux Pass?
- Par souci d'égalité de traitement, la municipalité pourrait-elle compléter la liste de tous les objets en suspens déposés par les conseillers communaux par une mention indiquant si l'idée est bonne, faussement bonne ou pas bonne?

J'attends avec intérêt les réponses de la municipalité, et en particulier celles de M. PIEMONTESI

Je vous remercie pour votre écoute.

#### **M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal**

Monsieur le Président de séance, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

La municipalité prend acte de cette interpellation et y répondra par écrit.

### **14. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

M. le premier Vice-président ouvre la discussion.

#### **M. Romain Pilloud (SOC)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Lors du dernier conseil communal, ce conseil a pris congé de Madame Prisca Gaillet. Mme Gaillet aura été membre du conseil communal pendant 30 ans ! Un engagement sur la durée, c'est le moins qu'on puisse dire, pour une conseillère glionnaise, engagée pendant plusieurs années dans la commission scolaire. Ça n'aura pas été son seul engagement : active auprès de sa société de village, elle a aussi été postière à l'historique office postal de Glion, jusqu'à sa fermeture. Le groupe socialiste tenait à la remercier chaleureusement et à lui rendre hommage pour toutes ces années au service du bien commun.

*Applaudissements de l'assemblée.*

#### **Mme Anne Saito (Verts)**

Monsieur le premier Vice-président, chères Municipales, cher Municipaux, chers collègues,

En arrivant ce soir sur ce lieu dans ce bâtiment, j'ai été surprise de voir qu'outre le fait que nous devions nous désinfecter les mains, je sois tombée sur une installation, visiblement électronique, qui apparemment prend nos données biométriques. Je n'y connais pas grand-chose.

Je voudrais savoir qui l'a installé et de quel droit et pourquoi nous n'en avons pas été avisé à l'avance et quel est l'objectif de ce dispositif? Est-ce qu'il saisit des données de manière spontanée et ne les garde pas ou sont-elles enregistrées, et si elles sont stockées par qui, où, comment et combien de temps?

#### **M. le Premier Vice-président**

Merci Mme Saito, je ne peux pas répondre aux questions que vous venez de poser, je donne la parole à M. le Syndic.

#### **M. Laurent Wehrli, Syndic**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs,

C'est un simple thermomètre électronique et aucune donnée autre que celle qui vous est communiquée n'est communiquée plus loin, ou conservée.

C'est pour faire une sorte d'auto-contrôle, puisque les dispositions suisses n'exigent pas la prise de température, elles la recommandent à certains endroits.

Le centre s'est équipé de différents moyens et plutôt que d'avoir du personnel qui fait le contrôle avec un appareil, ces appareils ont été achetés afin de pouvoir servir aussi à maintenir des activités dans ce bâtiment, dans la conformité des directives fédérales, cantonales et communales.

J'espère ainsi avoir pu répondre à votre question.

#### **M. Gaëtan Cousin (Verts)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je ne prolongerai pas inutilement la séance. Je souhaiterais juste revenir brièvement sur la communication de la Municipalité concernant l'état de l'étude des postulats et motions.

Certaines informations ont surpris les Vert-e-s. Par exemple, le traitement de la motion de Jessica Ruedin et de moi-même concernant la vaisselle réutilisable qui semble mal engagé. L'année de test visant à connaître les succès de l'acceptation économique de la vaisselle réutilisable nous semble très curieuse. Plusieurs villes romandes ont déjà franchi le pas et ont des données montrant que c'est une solution tout à fait supportable sur le plan financier. Par ailleurs, la promotion de la vaisselle réutilisable auprès des habitant-e-s pour leurs pic-nics et anniversaires privés est sympathique, mais hors sujet. La motion vise clairement les manifestations de moyenne et grande taille, qui génèrent des tonnes de déchets incinérables qui pourraient être évitées. Les pic-nics familiaux n'ont de loin pas le même impact.

De la même manière, la réponse au postulat d'Anne Saito sur les îlots de chaleur est peu convaincante. Nous voyons mal comment le label « Ville Verte » pourra réellement répondre au problème. Ce label établit avant tout un état des lieux. Bien qu'un catalogue d'actions soit prévu, avec probablement une augmentation de la végétalisation en ville, la question importante des îlots de chaleur mériterait une réponse plus ciblée.

Nous resterons attentifs aux développements futurs dans le traitement de ces initiatives et espérons que la Municipalité apportera des réponses concrètes et complètes aux postulats et motions acceptés par ce Conseil.

#### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la CCO, nous souhaitons vous faire part de la communication suivante : Comme vous avez pu toutes et tous le constater, l'envoi systématique de la convocation et de l'ordre du jour par voie électronique est en place depuis quelques Conseils déjà.

Cela fonctionne bien, et n'a pas présenté jusqu'alors de défauts majeurs.

Forts de ce constat, nous pouvons désormais envisager l'arrêt de l'envoi en format papier pour celles et ceux qui le souhaiteraient.

Ainsi, vous recevrez prochainement un sondage à remplir, qui vous permettra de vous déterminer sur la manière dont vous souhaitez recevoir l'enveloppe, format papier ou électronique uniquement.

La fin de la législature actuelle nous laissera le temps de dresser un bilan plus complet avant l'installation de nos nouvelles autorités à l'été prochain, et de travailler sur les dispositions qui pourraient dès lors être prises.

Je reste à votre disposition et vous remercie de votre attention.

#### **M. Michael Samuelian (SOC)**

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chers collègues,

Mon intervention fait suite aux postulats et motions qui sont en attente de traitement. Cela concerne la communication du point 2.1 au sujet d'un postulat qui a été déposé par Monsieur Wolfgang Martz, qui s'intitule «les chemins pédestres des hauts de Montreux, un patrimoine à entretenir et à valoriser». Le texte a été déposé en 2006 ce qui fait déjà un certain nombre d'années. Comme mentionné par M. Luder, cela revient sans cesse chaque année.

J'avais à ce sujet trois remarques et une question adressée en particulier à la Municipalité.

Tout d'abord, j'estime que la problématique de la piste VTT ne doit pas être un frein pour faire avancer le postulat. Monsieur Martz proposait de valoriser les chemins pédestres. Et force à constater, il y a de nombreux points à améliorer sur les réseaux de la commune. Cela fait 15 ans que ce postulat est en suspens, et il serait temps de l'étudier plus en profondeur.

Ensuite, il y a des sentiers qui méritent d'être entretenus et avec un balisage renforcé pour la sécurité de tous.

Le covid a incité les gens à passer leurs vacances ici en Suisse, d'où une augmentation de la fréquentation des randonneurs et une recrudescence des accidents en montagne.

En utilisant des matières recyclées, et en faisant appel à des associations de randonnée bénévoles, on peut faire beaucoup de choses, tout en limitant les dépenses budgétaires.

Enfin, Monsieur Martz invoquait la possibilité de créer des sentiers à thème ou culturels, et je pense qu'ils pourraient avoir leur place dans la promotion du parc naturel de la Gruyère.

Ma question est la suivante: Qu'en est-il de la situation actuelle du traitement de ce postulat, étant donné son ancienneté?

J'encourage la Municipalité à s'intéresser un peu aux sports doux, ne nécessitant que peu d'infrastructures. Je vous remercie pour votre attention.

#### **M. le premier Vice-président**

Je vous remercie M. Samuelian et je vous propose de soumettre votre question au prochain Conseil sous la forme d'une interpellation.

Il est 23h00, M. Vincent Haldi, premier Vice-président, lève la séance.

# RESTAURANT PIZZERIA

Spécialités italiennes

## LA GONDOLA

Magnifique terrasse au bord du lac

**Hamburger maison - Poulet - Agneau - Bœuf**

Assiette Gondola - Roastbeef - Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter) - Sandwich chaud - Salades composées - Week-end à thème  
Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes  
Choix de bières italiennes

Chez Sabine et Annibale

Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 31 36

# Des idées

## Auberge de Chaulin

Restaurant - Carte de saison  
Fermé Dimanche soir et Lundi

Stéphanie et Christopher Cull  
Route de Chaulin 81, 1832 Chamby  
Tél. +41(0)21 964 32 70 - [www.aubergedechaulin.com](http://www.aubergedechaulin.com)



Hôtel - Restaurant Victoria, rte de Caux 16, 1823 Glion  
Téléphone +41 21 962 82 82 [www.victoria-glion.ch](http://www.victoria-glion.ch)



Rue Bon Port 35 - CH-1820 Montreux  
Tél. +41 (0) 21 966 25 25 Fax +41 (0) 21 963 03 52  
[golf-hotel@myontreux.ch](mailto:golf-hotel@myontreux.ch) - [www.golf-hotel-montreux.ch](http://www.golf-hotel-montreux.ch)



Restaurant du Basset

**Terrasse calme  
dans la verdure**

1815 Clarens / Montreux  
Tél. 021 964 82 44  
Fermé dimanche et lundi



Carmen et Ivo



## CAFÉ- RESTAURANT DU PORT



- Terrasse ombragée avec magnifique vue sur le lac
- Poissons du lac
- Carte de saison
- Assiette du jour

23, rue d'Italie - 1800 Vevey  
Tél. 021 921 20 50  
[www.cafeduport.ch](http://www.cafeduport.ch)



RIVABAR CH

LUNDI - JEUDI 15H - 01H  
VENDREDI - SAMEDI 15H - 02H  
DIMANCHE 15H - 01H



## RESTAURANT-PIZZERIA RIALTO

Av. Mayor-Vautier 2  
1815 Clarens - Montreux  
Tél. 021 964 32 02  
Natel 079 601 98 86

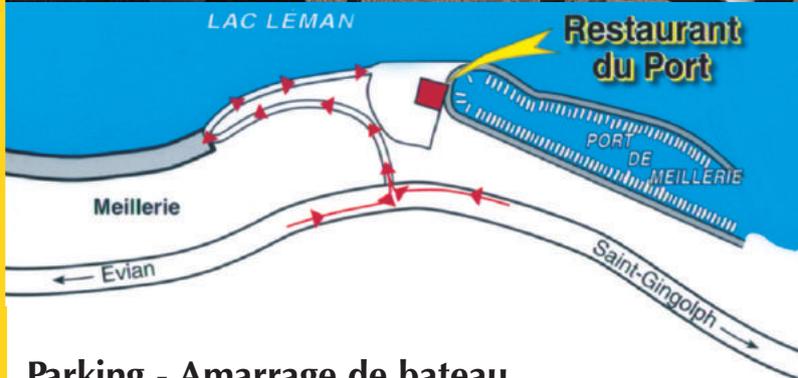
**Une belle terrasse à Clarens**

# terrasses



Carte d'été dans le calme de la nature

Restaurant à 1300 m dans un cadre authentique  
Saveurs du terroir fraîcheur du marché  
Découvrez nos spécialités sur notre site  
[www.lacerniaulaz.ch](http://www.lacerniaulaz.ch)



Parking - Amarrage de bateau  
Terrasse au bord de l'eau - Poissons du Léman  
**MEILLERIE - Tél. 04 50 76 14 30**



Restaurant thaïlandais  
**Eléphant Blanc**

Alexandre et  
Anchali Delalay Diam

Spécialités thaïlandaises

Quai Grand'Rives 12  
1844 Villeneuve  
Tél. +41 21 960 12 68

[elephant.blanc1844@gmail.com](mailto:elephant.blanc1844@gmail.com)

**P** Fermé le lundi





# Heureux de vous retrouver

MACHINES À SOUS  
JEUX DE TABLE  
TERRASSES | PLAGE  
RESTAURANTS

[www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch)

# ON FÊTE QUOI AUJOURD'HUI ?



ENTRÉE DU JOUR  
15.-

PLAT DU JOUR  
26.-

## Fouquet's

### MENU DE SAISON 86.-

Coupe de Champagne / entrée / plat / dessert

ASPERGES VERTES ET CAROTTES FANES. CROMESQUIS DE CHÈVRE FRAIS.  
ou POÊLÉE D'ENCORNETS AUX FINES HERBES, CAVIAR D'AUBERGINE AUX OLIVES NOIRES.  
ou BALLOTINE DE FOIE GRAS DE CANARD - CHUTNEY DE RHUBARBE. TOAST DE CANARD FUMÉ.

CABILLAUD MACÉRÉ AU MISO, RÔTI. BROCOLI ET OIGNONS NOUVEAUX.  
ou SUPRÊME DE VOLAILLE FERMIÈRE, PETIT ÉPEAUTRE AU PARMESAN; PÂTE DE CITRON AUX OLIVES VERTES.  
ou TARTARE FOUQUET'S. POMMES COIN DE RUE.

DESSERT AU CHOIX ou GLACE AU CHOIX.



# B

## BARRIÈRE

# CASINO BARRIÈRE MONTREUX

18+ | PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...  
APPELEZ SOS JEU 0800 801 381 (GRATUIT ET ANONYME).  
PHOTOS NON CONTRACTUELLES.



Fribourg - Les Ponts-de-Martel  
Martigny - Vevey

**Culturefood**  
quand l'appétit va ...



[www.culturefood.ch](http://www.culturefood.ch)

**TERRASSE**

**Riva bar**

**RIVABAR.CH**

LUNDI - JEUDI	15H - 01H
VENDREDI - SAMEDI	15H - 02H
DIMANCHE	15H - 01H

**RESTAURANT PIZZERIA**  
Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



**RIALTO**

Chez Ricardo & Albina  
Spécialités Portugaises

**FERME LE LUNDI**

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter

Av. Mayor-Vautier 2

Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens - Montreux

Natel 079 601 98 86

Côte de bœuf à la braise  
Filet de bœuf sur ardoise  
Entrecôte sur ardoise  
Fondue Bourguignonne  
ou Chinoise  
Gambas

**TERRASSE**



Retrouvez plus de 10 sortes de fondues,  
fabrication maison:

Moitié-moitié - Pur Vacherin - Trufée - Bolets  
Chèvre - Piment d'Espelette - Ails des Ours

Pour vos événements, anniversaires, mariages,  
découvrez nos magnifiques plateaux  
sur mesure avec au choix fromages  
et viandes séchées.

Grand'Rue 52 - 1820 Montreux

021 963 25 22 - [laiteriedegruyere1@gmail.com](mailto:laiteriedegruyere1@gmail.com)

**"il Brigantino"**  
Restaurant Pizzeria  
de la Couronne

Spécialités italiennes

Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet  
de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux

Tél. 021 963 35 28

[www.ilbrigantino.ch](http://www.ilbrigantino.ch)

**TERRASSE**

**TERRASSE**



OUVERT  
7J/7J

1865  
**LA BRASSERIE**  
FINE FOOD & DRINKS

UN LIEU  
**UNIQUE**

POUR LES GOURMETS

RÉSERVATION : 021 966 77 55



DE 11H30 À 14H30  
ET DE 18H30 À 22H

AVENUE DU CASINO 32 - CH-1820 MONTREUX - [WWW.BRASSERIEJ5.CH](http://WWW.BRASSERIEJ5.CH)

**TERRASSE**

**RESTAURANT PIZZERIA**  
Spécialités italiennes

**LA GONDOLA**

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



Fermé le mardi soir et le mercredi  
Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,  
GRILLADES DE POISSONS,  
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE  
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION  
DE PÂTES FRAÎCHES  
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS  
(AUSSI À L'EMPORTER)**

**TERRASSE**



**18 sortes de bières en pression  
Cuisine non-stop samedi et dimanche  
dès 12 h 00  
Ouvert tous les jours dès 11 h 00**  
Avenue des Alpes 37, 1820 Montreux  
Tél. +41 (0) 21 961 16 81  
care@barrel-oak.com | www.barrel-oak.com

**TERRASSE**



**BIS**

BAR & BISTRONOMIE



Venez découvrir notre nouvelle carte!

Chaque midi, le choix entre 3 plats du jour  
et toujours plus de suggestions surprenantes...

Tous les jeudis midi, Ribs de porc braisés!!!

Ouvert midi et soir du mardi au samedi  
Avenue Nestlé 17 à Montreux

www.bis-restaurant.com  
0219632545

**Pas de grillade sans salade! Et vice versa!**



**MINISTRONE**

ÉPICERIE & BOUCHERIE FINES • LABORATOIRE DE PÂTES FRAÎCHES

Nous vous proposons un magnifique assortiment de viandes et salades pour vos grillades tant attendues.  
Infos + commandes: 021 512 42 42 ou info@le-ministrone.ch

**AMSTEIN**  
BOISSONS  
SHOPPING

www.amstein.ch

**+ 3'500 BOISSONS**

Bières - Vins - Alcools forts

Eaux minérales - Jus de Fruits

**MAGASIN OUVERT AU PUBLIC**

Z.I. La Veyre B2  
1806 St-Légier s/Vevey  
021 926 86 04

Lundi-vendredi	Samedi
8h00 - 12h00	9h - 16h
13h30 - 18h30	NON STOP!



**Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 mars 2021 à 20h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (bâtiment A3, entrée principale)**

Présences: 84 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Rima Assaf, Valérie Caldérini, Carolanne Feissli, Carole Grangier, MM. Stéphane Barbey, Olivier Blanc, Laurent Demartini, Bruno Femia, Patrick Grognoz, Alain Imhof, Jean-Bernard Kammer, Franco Meichtry, Frank Peters, Christophe Privet.

Absent non excusé: M. Ramiqi Kastriot.

Absent: M. Daniel Manzini.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2021

### M. le Président

En préambule, merci à tous les collègues qui ont transmis le texte de leur intervention de février à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Concernant le procès-verbal du 3 février 2021, y a-t-il des demandes de modifications?

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du procès-verbal.

### Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Mon intervention est relative à un point particulier du procès-verbal du 3 février 2021 qui se trouve maintenant acté par le vote du Conseil.

Il ne s'agit pas de contester la forme des propos tenus puisqu'ils ont été émis tels que relatés dans le procès-verbal et correctement transcrits par la Secrétaire.

Il s'agit, pour le procès-verbal du Conseil de ce soir, de contester, sur le fond, les propos tenus par un Conseiller communal et d'en souligner les contre-vérités afin que la position de la Municipalité soit clairement établie et actée.

Je reprends les termes du procès-verbal, bas de la p.13, haut de la p.14.

M. Luder, Conseiller communal s'en prend au poste du travailleur social hors murs qui, selon lui, coûterait, je cite: «Fr. 230'000.- par année, ce qui fait presque ¼ de million. Tout cela pour 20 personnes problématiques (...)».

Non, Monsieur le Conseiller.

Je ne peux pas laisser prétendre une telle aberration et, à vos chiffres fantaisistes, j'oppose ceux de la Municipalité, basés sur la réalité des budgets, des comptes communaux et des faits.

Le travailleur social hors murs (TSHM), par exemple en 2019, a touché un salaire annuel brut de moins de Fr.95'000.- et piloté, en plus de ses tâches habituelles, des projets qui ont coûté certes plus de Fr 39'000.- à la Commune mais des projets de prévention qui ont aussi bénéficié de subventions régionales pour plus de Fr 25'000.- sur les Fr. 39'000.-.

Le coût réel du TSHM (si on peut le dire ainsi) est donc, pour 2019, de Fr. 108'736.- (je vous fais grâce des centimes).

On est loin des chiffres articulés par M. Luder. Et ce n'est pas tout.

Monsieur Le Conseiller communal parle du travail du TSHM qui serait, selon lui, uniquement focalisé sur le suivi de quelques jeunes en difficultés.

Je cite à nouveau: «*Tout cela pour 20 personnes problématiques*».

Cette affirmation laisse croire que l'action du travailleur social se borne à cette activité-là.

Or, une simple lecture du rapport de gestion communal, voire de celui de la Commission de gestion de votre Conseil qui s'est penchée sur les activités du TSHM il y a quelques années, une simple lecture ou une demande aux services communaux aurait permis de prendre connaissance des tâches réelles effectuées, seul ou en collaboration.

Je ne vous en infligerai pas la liste mais la parcourir dans ces documents montre, à l'évidence, l'approche sommaire et simplificatrice de M. Luder.

De plus, Mesdames et Messieurs, oui, de plus, Monsieur Le Conseiller Luder se dit, je cite à nouveau: «*pas du tout convaincu du fait de devoir renforcer ce poste*».

C'est son droit.

Mais quand il dit, et je cite encore: «*certaines envisagent peut-être de le doubler*», il se garde bien de dire que les «*certaines*» en question sont les représentants de Police Riviera, et leur Commandant, dont les propos figurent explicitement dans le rapport de la Commission de votre Conseil sur la motion Luder, transformée en postulat et qui, je le précise, a été refusée.

Je rappelle ici les termes du rapport de la Commission du Conseil communal: «*le TSHM est une très grande plus-value pour la Commune de Montreux (...). Il peut permettre d'éviter à certains une prise en charge ultérieure et coûteuse par les services sociaux*».

Enfin, à titre personnel, je souligne que ces attaques sommaires et entachées d'imprécisions contre l'action d'un membre du personnel communal sont indignes. Indignes d'un travail sérieux et honnête intellectuellement d'un Conseiller communal expérimenté et je le déplore.

### M. Tai Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, il ne s'agit pas d'une vingtaine de jeunes, mais entre douze et vingt jeunes, ce qui est encore plus grave puisque cela

augmente le prix du cas. En plus du salaire, il faut peut-être aussi tenir compte du bureau, du matériel, des charges sociales et de tout ce qui va autour.

Ce chiffre n'est pas fantaisiste, il a été pris dans un préavis, quand nous avons décidé de mettre en place un TSHM et c'était le prix du poste, pour le créer.

Je ne l'ai pas sucé de mon pouce, comme l'on dit.

### M. Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je persiste et signe, le chiffre que je vous ai donné de CHF 95'000.- est le salaire brut annuel. En ce qui concerne le matériel, la collaboration avec d'autres services, les projets auxquels il participe et qu'il pilote, ceux-ci sont subventionnés, par conséquent il ne s'agit absolument pas du chiffre articulé par M. Luder.

### M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si, sur le fond, je peux comprendre l'objectif poursuivi par Mme Pellet, je me permets quand même de rappeler que le point numéro 1 de l'ordre du jour n'est pas le lieu pour réouvrir les débats de la dernière séance. Finalement, moi aussi, j'aurais peut-être envie de me réexprimer sur un objet qui a été traité lors de la dernière séance.

Pour moi, une fois que le débat est clos, il est clos. Surtout quand nous l'avons passé au vote.

Je dois avouer que, même si je comprends l'idée d'essayer de rétablir des éléments de fait, plutôt que de défendre une opinion, je suis quand même mal à l'aise de revenir sur les éléments du débat du mois passé.

### M. le Président

Merci M. Staeger, je donne encore une dernière fois la parole et je considérerai que le débat est clos; il me semble, et je rejoins l'avis de M. Staeger, que si à chaque Conseil nous rouvrons le débat sur des objets qui ont déjà été traités lors de la séance précédente, ce ne sera plus des séances de 3h00, mais de 5h00 que nous pourrons faire.

### M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Puisque Madame la Municipale a décidé de rouvrir la discussion sur cet objet, j'ai une question pour Madame Pellet.

Dans mes souvenirs, il me semblait qu'il y avait une participation cantonale concernant le poste de ce travailleur social hors murs, est-ce que c'est exact?

### Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il ne s'agit pas d'une participation cantonale, mais d'une participation régionale, via la

commission prévention Riviera, qui subventionne tous les projets qui lui sont soumis, particulièrement celui du travailleur social hors mur, mais le salaire n'est pas subventionné.

M. le Président clôt la discussion.

## 2. NOMINATIONS

### 2.1 d'une ou d'un membre suppléant-e de la commission des finances, en remplacement de M. Benoît Ruchet (PLR).

#### M. le Président

Pour le remplacement de M. Benoît Ruchet, élu en février comme membre de la COFIN, y a-t-il une proposition du groupe PLR?

#### M. Yanick Hess (PLR)

Le groupe PLR à l'honneur de vous proposer la candidature de Bernard Tschopp.

#### M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Tschopp tacitement. Y a-t-il des oppositions?

Ce n'est pas le cas, M. Bernard Tschopp vous êtes élu membre suppléant de la commission des finances et je vous en félicite.

*Applaudissements de l'assemblée.*

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT:

### 3.1 relative au déroulement de la séance du 3 mars 2021;

#### M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers avec l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants:

- Merci de conserver votre masque de protection pendant toute la séance; le masque peut être ôté uniquement pendant vos prises de parole, qui se feront au micro le plus proche de votre place, avec la housse de protection qui vous a été fournie;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place, les présidents de commissions interviendront à la tribune, à la table qui se trouve à ma droite;
- A l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

### 3.2 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion

### de M. Tal Luder: «Pour une étude sur l'opportunité de développer l'économie de Montreux dans le domaine de l'hydrogène».

(Date de la commission: jeudi 11 mars 2021 à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly);

Présidence SOC: M. Mario Gori

Membres: Mmes Tina Fattet, Claudia Hischenhuber, Susanne Lauber Fürst, MM. Jonathan Al Jundi, Jean-Marc Forclaz, Anthony Huys, Tal Luder, Michel Posternak, Pascal Rossier

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### 3.3 sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Romain Pilloud: «Un parc solaire et novateur à la Foge».

(Date de la commission: lundi 22 mars 2021, à 19 h. 00, à la Buvette du stade de la Saussaz à Chailly).

Présidence PLR: M. Sébastien Giovanna

Membres: Mmes Tina Fattet, Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Alain Akiki, Mathias Ekah, Tal Luder, Romain Pilloud, Michael Samuelian

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### 3.4 sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition d'un groupe de citoyens habitant principalement le secteur de la Route des Colondalles et du Chemin de Clarenjoux demandant la démolition de la ruine à la Route des Colondalles 85.

(Date de la commission: mardi 9 mars 2021, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

Présidence VERTS: Mme Béatrice Tisserand

Membres: Mmes Carola Fastiggi, Tina Fattet, MM. Ihab Al Jundi, Joe (Joseph) Filippone, Sébastien Giovanna, Anthony Huys, Daniel Meillaud, Domenico Silleri, Pierre-André Spahn

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## 4. CORRESPONDANCE

#### M. le Président

J'ai 1 courrier à vous communiquer:

1. Il s'agit d'un courrier de 4 pages concernant les structures d'accueil parascolaires en collectivité à Montreux-Ouest à partir de la 6p. Etant donné que ce courrier est relativement long et technique, qu'il comporte un tableau récapitulatif, des références de bas de page, des citations et des renvois aux discussions qui ont eu lieu au sein de ce conseil au sujet du préavis 03/2020, je vous propose de vous lire uniquement les questions qui figurent à la fin de ce document, y a-t-il des objections?

La première personne signataire de ce document est Madame Audrey Delegrange habitant à Clarens. La liste de signataires comporte 14 autres signatures.

## 5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

### 5.1 relative à la publication des zones réservées

#### M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par la présente communication, la Municipalité a l'honneur de vous informer de la prochaine publication des zones réservées.

Comme la Municipalité l'a annoncé suite aux arrêts du Tribunal fédéral reçus le 5 juin 2020 annulant le PGA de Montreux, un dispositif de zones réservées a dû être élaboré. Ce dernier a pour but de protéger le territoire communal de l'application du plan des zones de 1972 qui est non-conforme au droit fédéral et qui entraînerait une aggravation de l'état de surdimensionnement de la zone à bâtir communale, alors que celle-ci doit expressément être réduite dans le cadre de la procédure d'affectation du sol à reprendre, comme ceci a été exposé dans un récent rapport-préavis.

Le dispositif ainsi élaboré permet d'atteindre ce but de protection, tout en laissant des possibilités d'intervention notamment sur les constructions existantes; ces interventions doivent à la fois permettre l'entretien du patrimoine bâti et un développement très parcimonieux de la partie de la ville située à l'intérieur du périmètre de centre, soit sous la limite de l'autoroute A9, principalement. Ces possibilités consistent à des optimisations de volumes construits et des surélévations de bâtiments, pour permettre à Montreux de gérer son territoire dans le respect de ce qu'imposent les politiques fédérales et cantonales en la matière.

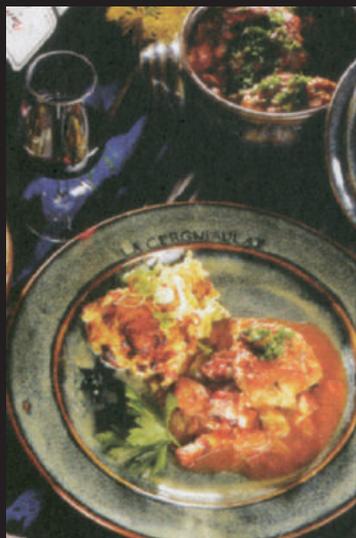
La Direction cantonale du territoire et du logement (DGTL) a validé cette méthode et sa traduction dans le dispositif des zones réservées à l'occasion de la procédure de contrôle, ce qui permet à la Municipalité de préparer la phase de l'enquête publique du dossier.

Cette enquête publique se déroulera dès la rentrée des vacances pascales et sera précédée d'une information publique, dont la forme dépendra des contraintes sanitaires en vigueur et dont les détails seront communiqués dans les meilleurs délais, via les moyens de presse habituels.

La Municipalité se réjouit de pouvoir tenir le calendrier annoncé pour ce dispositif de transition, qui devrait permettre à Montreux de sortir des incertitudes juridiques liées aux instruments obsolètes dont elle dispose pour gérer son territoire.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Entre lac et montagne, le restaurant  
**La Cergniaulaz** vous attend pour de nouvelles  
 aventures gustatives



**LA CERGNIAULAZ**

restaurant à 1300 m  
 dans un cadre authentique

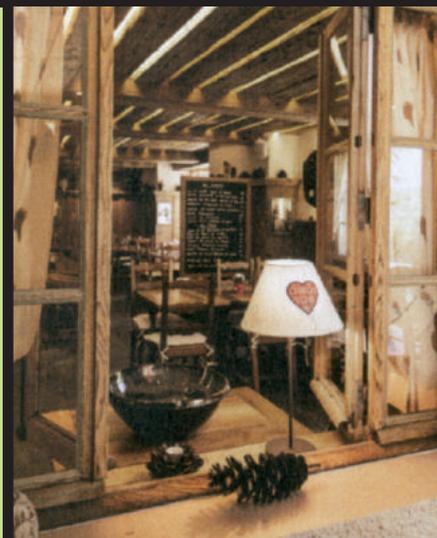
savours du terroir  
 fraîcheur du marché

Découvrez nos spécialités  
 sur notre site  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)

Map showing the location of La Cergniaulaz restaurant in the region of Valais, Switzerland. The map highlights the route from Lausanne to Aigle, passing through Chamby, Chemov, and Brent. Other locations marked include Vallon de Villard, Sonloup, and Les Avants.

← Lausanne → Aigle →  
 MOB

Claudia & Christian Mathey  
 Auberge de la Cergniaulaz  
 Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux  
 1833 Les Avants - Montreux  
 Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83  
[info@lacergniaulaz.ch](mailto:info@lacergniaulaz.ch)  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)  
 Fermé lundi & mardi



## 6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

**1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de:**

- «Pour modifier le règlement du Conseil communal» de M. Anthony Huys et M. Michael Samuelian

**1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de:**

- «Pour une politique communale en matière de santé publique» de M. Nicolas Büchler

**3 interpellations ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de:**

- «Occupation de Mont-Flauri» de Mme Géraldine Torchio
- «Quel avenir pour l'Hôtel Righi Vaudois et ses espaces utilisés par la population?» de Mme Claudia Hischenhuber
- «Disparition des cartes journalières CFF vendues par les communes» de M. Romain Pilloud

## 7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

**7.1 sur le préavis No 27/2020 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2021-2026. (Rapp. M. Alexandre Staeger);**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### M. Alexandre Staeger (ML)

En conclusion, c'est par 6 OUI et 3 abstentions que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 27/2020 de la Municipalité du 26 novembre 2020 au Conseil communal relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

- d'indemniser, pour la législature 2021-2026, les fonctions de Syndic et de Conseiller municipal sur la base de la collocation de la classe E49 de l'échelle des traitements du personnel communal;
- de maintenir le taux d'activité à 80 % pour la charge de Syndic;
- de maintenir le taux d'activité à 60 % pour la charge de Conseiller municipal;
- d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2021 - 2026, un montant annuel de CHF 63'000.- pour les frais généraux et

de déplacement de ses membres dans les Communes de la Riviera;

- de fixer l'entrée en vigueur de ces décisions au 1er juillet 2021.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 1 NON et 4 abstentions**

**7.2 sur le préavis No 28/2020 relatif à la modification du règlement du «Fonds pour le développement durable» en vue de l'augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de 1.0 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du Fonds et de financer intégralement la politique énergie-climat de la Commune. (Rapp. M. Tal Luder);**

### M. le Président

J'invite M. Luder à rejoindre la tribune, sans oublier la housse de protection pour le micro.

M. le Président-rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai rien à ajouter concernant le rapport, mais je souhaite déposer un amendement, j'ai envoyé le texte au bureau et j'attends votre retour sur ma proposition.

### M. le Président

Vous déposerez votre amendement en temps voulu.

Je vous propose de procéder de la manière suivante: je vais tout d'abord ouvrir la discussion générale sur cet objet, puis nous passerons en revue le règlement article par article, en vous donnant le numéro des différents articles de chaque article, conformément à l'article 121 de notre règlement, avec vote pour chacun des articles ainsi que pour l'amendement accepté en commission et les éventuels amendements déposés ce soir et nous passerons enfin au vote du règlement dans son entier puis au vote des conclusions du rapport de commission.

Quelqu'un a-t-il des remarques ou objections sur cette manière de faire?

Si tel n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale sur ce rapport de commission.

### M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

Je pense que notre Municipalité n'a simplement pas compris la situation dans laquelle notre ville et ses habitants se trouvent.

Je rappelle deux définitions importantes:

Taxe: sorte d'impôt payé par toutes et tous, quel que soit son revenu, ses subsides, ses aides, afin d'être le bénéficiaire d'une prestation ou de services.

Pandémie: épidémie qui atteint un grand nombre de personnes, qui a des conséquences sur plusieurs années et qui touche aussi bien les personnes que l'économie de manière durable.

Ainsi donc, notre Municipalité ne trouve rien de mieux que d'augmenter pour chaque Montreusienne et Montreusien sa taxe pour le fonds de développement durable, alors même que nous savons que nos hôteliers, nos restaurateurs, nos commerces sont au bord du gouffre et que les employés plient sous la difficulté des petits salaires à 80 % en RHT, au mieux.

C'est donc ce moment-là que choisit la Municipalité pour augmenter une taxe de manière substantielle en la multipliant par 5 au pire!

On aurait pu espérer, au moins, que c'est pour relancer l'économie, mais non, c'est un transfert de charges, du budget ordinaire au paiement des salaires par la taxe!

Quel bénéfice pour nos concitoyennes et concitoyens! Pas un franc d'investi mais une opacité des frais de fonctionnement.

En lisant le rapport de la commission, on s'aperçoit que la Municipalité ne peut même pas répondre à la question de savoir le nombre de bénéficiaires, leur bénéfice etc....

Je ne peux que vous encourager à refuser ce préavis, cela ne péjorera en rien la situation, mais cela permettra à notre conseil de revenir avec des demandes claires, avec une vraie valeur ajoutée.

Nous examinerons cette augmentation en tout objectivité, avec des demandes ciblées, permettant réellement une amélioration pour les montreusiennes et les montreusiens, une transparence et une valeur ajoutée que notre exécutif, qui aura alors compris le but de cette augmentation du fonds, montrera dans son prochain préavis.

Je demande de refuser le préavis 28/2020.

J'espère que tous ceux qui ont une justice sociale, une équité devant la pandémie et une volonté de transparence pourront me suivre.

### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre s'est toujours engagé activement pour le développement durable de notre Commune et la promotion des énergies renouvelables.

Nous avons, par exemple, obtenu l'installation d'une station de production solaire sur le vestiaire du stade de la Saussaz et nous nous engageons également, dans la campagne électorale actuelle, pour que le fonds communal de soutien aux transformations écologiques des maisons soit renforcé et mieux promu.

Sur ce point notre étonnement et notre déception étaient grands, lors de la séance de commission qui était convoquée pour discuter du préavis sur le fonds communal pour le développement durable.

Je soulève quelques points qui nous étonnent:

1. Aucune étude d'impact de cette hausse de la taxe perçue sur la consommation d'électricité n'a été faite sur les ménages à faible revenu qui ont encore un chauffage électrique.

Aucune réflexion non plus de l'impact sur des entreprises montreusiennes, grandes consommatrices d'électricité et le risque d'une mise en danger des places de travail. Pour les petits revenus, j'ai discuté avec une retraitée montreusienne qui habite dans son propre logement, dans un bâtiment historique très mal isolé, avec chauffage électrique, avec four à bois.

Elle passe les hivers à 16 degrés parce qu'elle ne peut pas dépasser les CHF 2000.- qu'elle paye déjà sur sa facture d'électricité à l'année.

Elle souhaiterait pouvoir profiter de notre fonds, pour pouvoir mieux isoler son logement, mais elle n'en a pas les moyens.

Elle m'a fait une remarque ironique en me disant qu'elle co-finance des vélos électriques qu'elle n'a pas les moyens de s'offrir.

Pour les entreprises avec beaucoup d'employés, la Municipalité nous a informés que l'hôtellerie faisait partie des gros consommateurs, mais qu'aucun hôtel n'avait pris contact à ce propos.

J'ai contacté la section Montreux-Vevey-Lavaux de l'Hôtellerie Suisse et l'on m'a fourni des informations qui m'ont permis de calculer l'augmentation pour un 4 et un 5 étoiles.

Voici le calcul: en 2019, avant la pandémie, cet hôtel 4 étoiles, dont les chiffres précis ont été mis à ma disposition, payait un peu plus de CHF 1'400.- par année pour la taxe communale. A cela s'ajoute le même montant pour la taxe cantonale et CHF 16'400.- pour la taxe fédérale, nous arrivons à un total de plus de CHF 19'000.-. Un 5 étoiles payait dans la même année autour de CHF 27'000.- au total dont CHF 2'000.- pour le fonds communal.

Si nous passons au plafond maximal de 1 ct/kWh pour la commune et le canton, ce même 4 étoiles ne paierait plus CHF 19'000.- mais plus de CHF 32'000.- et un 5 étoiles passerait de CHF 27'000.- à CHF 45'000.- de taxes communale, cantonale et fédérale pour son électricité.

Est-ce que ces montants sont faciles à couvrir pour nos hôtels qui attendent encore, souvent depuis des mois, les paiements des caisses de chômage?

Je ne peux pas répondre à cette question, mais j'estime que nous avons le devoir d'inclure les petits revenus et les employeurs dans nos réflexions avant de prendre une décision ce soir.

Une explosion des taxes communales et, en même temps, des taxes cantonales, me semble dangereuse.

Montreux Libre souhaite clairement limiter la hausse et nous soutiendrons l'amendement qui ira dans ce sens.

2. C'est le catalogue des prestations qui a permis de financer autant de vélos électriques que de capteurs solaires, thermiques et photovoltaïques.

Les vélos électriques sont principalement utilisés pour les loisirs, Montreux est connue pour être la commune la plus généreuse et nous aimerions inclure une réflexion à ce sujet.

En plus, le préavis prévoit un montant de CHF 190'000.- pour la communication et les animations.

A ma demande des coûts de la plateforme digitale «la Fourmilière», la Municipalité répondait que tout se trouvait dans les rapports financiers, mais finalement je n'ai pas trouvé ce montant.

Je me demande, en effet, si c'est le rôle de la commune de nous conseiller via «la Fourmilière», par exemple, pour nous dire de nous renseigner sur les banques alternatives, si nous voulons utiliser notre argent de manière responsable!

Montreux Libre souhaite clairement focaliser le catalogue des prestations sur les investissements dans les bâtiments et également la transparence des dépenses, nous soutiendrons l'amendement qui ira dans ce sens.

3. La commune propose de transférer les charges des salaires et les mandats externes du budget communal ordinaire en finançant le tout par l'augmentation de la taxe.

A-t-on prévu de diminuer le budget communal ordinaire du même montant?

Montreux Libre déposera, à ce sujet, un amendement afin d'éviter une nouvelle augmentation cachée de nos impôts.

Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues, le développement durable nous tient à cœur et il fait partie de mon quotidien professionnel, mais une action est durable seulement si elle répond aux critères écologiques, sociaux et économiques.

Le préavis que l'ont nous soumet ce soir ne répond pas à ces critères et sans les amendements proposés, nous risquons de faire fausse route.

Le fonds communal joue un rôle non négligeable pour le développement durable de notre commune, ne mettons pas en péril ses acquis.

Je vous remercie pour votre attention.

### M. Fabrice Pfulg (PLR)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, Chers collègues,

J'ai fait partie, comme Mme Lauber Fürst, de la commission chargée d'examiner le préavis 28/20 en vue de l'augmentation de la taxe sur la consommation d'électricité et comme tous les membres de cette commission, j'en ai approuvé les conclusions.

Au risque de paraître inconstant, j'ai entre temps changé d'avis et j'aimerais en quelques mots vous expliquer pourquoi.

Au commencement des discussions, j'étais, comme plusieurs autres commissionnaires de tous bords, sceptique par rapport à cette problématique; non pas directement en raison de l'augmentation de la taxe, mais plutôt en regard de son but, et plus précisément du catalogue des prestations donnant droit à subvention.

En effet depuis la création de ce fonds, les technologies ont évolué. Le rendement énergétique des panneaux solaires a considérablement augmenté tandis qu'en parallèle leur

prix a fortement diminué. Ils sont ainsi devenus intrinsèquement rentables, même sans subvention. D'autre part, il s'est développé une industrie du vélo électrique de loisirs qui n'a plus grand rapport avec la mobilité douce pour se rendre au travail. Bref ces incitatifs sont dans de nombreux cas devenus superflus, voire déconnectés de leur but écologique initial.

Un municipal persuasif nous a cependant rapidement expliqué qu'il n'était pas du ressort de notre commission de discuter du catalogue des prestations, mais simplement d'assurer le financement de mesures qui avaient déjà été décidées préalablement par notre conseil, et que la Municipalité avait de toute façon prévu de revoir ce catalogue, et que cela serait discuté dans un second temps.

La discussion a ensuite évolué vers la nécessité de défendre des valeurs écologiques, de conserver notre label de ville verte, auquel d'autres avantages financiers sont semble-t-il également liés.

Sceptique au départ, je me suis laissé convaincre par ces arguments, d'autant plus facilement que je suis moi-même, comme l'ensemble du PLR, très sensible aux enjeux climatiques, et que finalement en tant que propriétaire d'immeuble et de VTT électrique, je me trouve moi-même dans le camp des bénéficiaires des largesses de ce fonds.

J'ai généralement pour habitude de me donner un temps de réflexion lorsque je ne suis pas certain d'une décision, mais le processus de travail en commission exige malheureusement que l'on s'exprime à chaud à l'issue des débats.

Ainsi au fil des jours, le doute et même un certain malaise se sont installés en moi. En ces temps difficiles, est-ce bien pertinent de faire supporter à l'ensemble de la population, y compris aux plus précaires de nos habitants, le poids de cette taxe aux bénéfices incertains?

Je m'interroge par ailleurs sur la pertinence de taxer davantage une énergie que l'on souhaite par ailleurs promouvoir.

Si je fais passer mes valeurs avant mes intérêts, il faut bien admettre qu'une telle augmentation me paraît difficilement justifiable.

Ainsi, plutôt que d'accepter le principe d'augmenter le plafond de la taxe en espérant que la Municipalité nous soumettra ensuite un catalogue qui en limitera l'utilisation, il me semble après réflexion plus pertinent de refuser ce préavis, ce qui aura pour effet de maintenir la taxe à son niveau actuel et contraindra de facto la Municipalité à revoir son catalogue de prestations pour plus d'efficacité et d'équité.

Je vous demande, par conséquent, de refuser ce préavis, contrairement à mes conclusions initiales et à défaut d'accepter un éventuel amendement visant à limiter l'augmentation de cette taxe.

Merci pour votre attention

### Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues,

**Pharmacie Holistique**

Votre pharmacie de proximité du quartier des Planches à Montreux

Pharmacie indépendante spécialisée en médecines naturelles


 Consultation en Homéopathie  
Et Micro-nutrition  
Préparations personnalisées  
Livraison gratuite



Avenue des Planches 22c, 1820 Montreux  
021 963 10 35, info@pharmacie-holistique.ch

**MARINELLI TELEVISION**

service point upc

Nous suivons l'évolution !



CRT TV   Colour TV   PDP TV   LCD TV   LED TV   OLED TV

Marinelli Télévision S.à.r.l - Rue du Parc 1 - 1800 Vevey - 021 944 91 44

**CGS** immobilier

ACHAT/VENTE - ESTIMATIONS

1820 MONTREUX  
98, Grand-Rue  
021 / 962 70 50  
montreux@cgs-immobilier.ch

1618 CHATEL-ST-DENIS  
74, Route de la Coula  
021 / 948 28 80  
chatel@cgs-immobilier.ch

[www.cgs-immobilier.ch](http://www.cgs-immobilier.ch)

CGS Immobilier, pour passer du rêve à la réalité

nous avons tout pour **mettre en lumière** votre message



**media f** sa

imprimeur officiel de votre revue  
plus d'infos sur [www.media-f.ch](http://www.media-f.ch)

Fribourg | Bulle | Estavayer-le-Lac | Montreux | Payerne

*Nathalie Marmier*

Le coaching autrement !

[www.nathaliemarmier.ch](http://www.nathaliemarmier.ch)

**Clin d'** 

**BABORD-TRIBORD**

Une croisière de rêve sur le lac Léman avec ce bateau...

*c'est possible*



Sortie spéciale Jazz de jour et de nuit - De 1 à 6 personnes  
Prix et renseignements: 079 210 59 49  
E-mail: [babord-tribord@bluewin.ch](mailto:babord-tribord@bluewin.ch)

**GRiviera** Bâches Sarl



Sellerie auto, moto, bateaux, Stores toiles, **NOUVEAU:** Shop Nautic, accessoires divers

Z.I. La Foge G - Rte des Châtaigniers 19 - 1815 Clarens-Chailly  
079 797 63 40  
[info@gr-sellerie-bache.ch](mailto:info@gr-sellerie-bache.ch)

**GAUHMANN**

Produits personnalisés • Articles mono-usage  
Produits d'entretien & nettoyage  
Articles pour l'entretien & nettoyage  
Hygiène • Papier en gros • Fournitures diverses

Rte Industrielle 2 | Case postale 48 | 1806 St-Légier  
T +41 21 943 01 43  
F +41 21 943 01 46  
[info@gaumann.ch](mailto:info@gaumann.ch)




**MCM** Marinelli constructions métalliques SA

Dario Marinelli

Rte Arvel 109 | 1844 Villeneuve  
M 079 435 02 52 | T + F 021 922 77 52  
[mcm.marinelli@bluewin.ch](mailto:mcm.marinelli@bluewin.ch)

Le groupe des Verts soutiendra ce préavis, naturellement, et se réjouit de cette avancée qui permet de poser les premières pierres d'une politique plus durable à Montreux, quelque chose de très compliqué apparemment.

La flexibilité offerte à la Municipalité par le règlement est à saluer, nous sommes heureuses et heureux qu'un vœu ait été voté et accepté à l'unanimité en commission, afin que le fonds soit pensé pour l'ensemble de la population et non pour les plus privilégiés.

La réserve quant à une précarisation des personnes possédant un chauffage électrique dans leur logement reste et nous attendons de la Municipalité qu'elle identifie ces foyers si cela est possible.

Merci de votre attention.

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste vous invite, quant à lui, à accepter le présent préavis et à refuser l'amendement qui sera redéposé par M. Tal Luder. En effet, les montants en jeu sont malgré tout faibles et ne grèveront pas, à eux seuls, les budgets de nos concitoyens. Mme Lauber Fürst a parlé des hôteliers et nous pouvons certes l'entendre, mais l'entier de ces éléments auraient été intéressants à partager en commission, commission qui a valablement statué et voté le présent préavis.

Par ailleurs les montants évoqués lors de cette commission, de l'ordre de quelques francs par mois pour un ménage dit standard, peuvent nous rassurer concernant le pouvoir d'achat de notre population. De plus, l'acceptation de l'amendement de M. Luder, rendrait le financement du fonds en tant que tel trop faible et ne permettrait pas à la Municipalité de mener enfin une politique écologique ambitieuse telle qu'elle le souhaite dorénavant. Pour ces raisons, je vous invite à refuser l'amendement proposé et à accepter les conclusions telles que soutenues en commission.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Beaucoup de choses ont été dites par mes préopinants que je partage pour ceux qui sont plutôt sceptiques par rapport au préavis. Comme eux, ayant présidé la commission, je me suis laissé convaincre par les arguments, notamment celui indiquant que la taxe ne pouvait pas être affectée à autre chose et que notre vœu serait entendu, ainsi que l'amendement de notre collègue, qui doit encore être voté. Il fait, selon moi, partie des conditions sine qua non pour accepter le préavis ou pas. Finalement, je vois que certains de mes collègues ont proposé des mesures plus drastiques et qui pourraient aussi me convenir, le renvoi en Municipalité me convient aussi, mais je vais quand même proposer un amendement qui, s'il est accepté ou refusé, ou que le préavis est renvoyé en Municipalité par notre vote, donnera une fourchette ou une limite à la Municipalité pour ne pas revenir avec un préavis qui serait encore une fois refusé. Je dépose formellement mon amendement si c'est le moment?

### M. le Président

Monsieur Luder s'agit-il d'un amendement au règlement ou aux conclusions du préavis?

### M. Tal Luder (UDC)

C'est un amendement au règlement qui modifie le point 1 des conclusions.

### M. le Président

Je propose que nous discutons de votre amendement, lorsque nous discuterons le règlement.

### Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à M. Büchler, j'avais posé la question, pour savoir si une étude d'impact avait été faite, ce qui me paraît totalement normal, quand nous augmentons une taxe, nous faisons une étude d'impact. La réponse a été NON pour les petits revenus et j'ai posé la question de savoir si nous avions une idée des gros consommateurs, quelles étaient les entreprises qui sont de gros consommateurs, la Municipalité a répondu que nous ne savions pas et après une petite réflexion, Monsieur le Municipal a dit, «ah oui les hôtels».

Nous n'avons pas d'informations précises sur les hôtels c'est pourquoi j'ai fait ma petite enquête personnelle.

J'ai également posé des questions concernant les financements de «la Fourmilière», j'ai été prise de haut car je n'avais pas connaissance de nos rapports financiers et la personne qui prétendait que je devais savoir n'a pas trouvé.

Le président de notre commission, M. Tal Luder, a, à un moment donné, posé une question en demandant comment il était possible d'entamer des changements, la réponse a été qu'il fallait se faire élire à la Municipalité. Cela reflète un peu l'ambiance qui a régné pendant cette commission. Ce soir, plusieurs d'entre nous se sont dit: "*nous sommes totalement d'accord de continuer à nous engager pour les énergies renouvelables, pour les fonds durables*". Je pense que c'est également au Conseil communal de prendre ses responsabilités et de gérer l'argent de la caisse de notre commune, mais également de penser aux citoyennes et citoyens et aux places de travail. Merci beaucoup pour votre attention.

### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite revenir sur les propos de M. Büchler et je tiens quand même à signaler que si nous prenons le minimum de ce qui est noté dans le préavis avec un premier palier à 0,5 et que nous prenons les arguments de Mme Lauber Fürst, à savoir de ne pas déplacer les salaires dans la taxe, cela fait quand même une augmentation de 150% minimum du fonds disponible, dans lequel il n'y aura pas les salaires.

Cela laisse une marge confortable pour faire de nouvelles subventions, mais qui seraient dans le catalogue que la commission aurait

aimé consulter, pour que ceux qui sont bénéficiaires de ces prestations soient un peu mieux connus.

Même si c'est le minimum, il s'agit quand même d'une bonne augmentation je trouve. Dire que cela ne permettra pas de mener la politique est un argument un peu fallacieux.

### M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales et Messieurs les conseillers communaux, Chères et Chers collègues,

Monsieur Luder vient de parler de propos fallacieux, mais je dois aussi dire que j'ai entendu, ce soir, des propos fallacieux par rapport à ce qui s'est passé lors de la commission.

Dire que nous n'avons pas donné les chiffres d'utilisation et les bénéficiaires est faux: nous avons les informations à disposition et j'ai donné ces chiffres et j'aurais même pu donner les noms de l'ensemble des personnes qui ont bénéficié de ces soutiens. Alors faire croire que nous aurions manqué de transparence ou que nous n'avons pas pu répondre aux questions, c'est quand même un peu pénible.

De même, dire que nous n'avons pas fait d'étude sur l'impact de cette hausse de la taxe est fallacieux: nous vous avons donné le coût moyen pour un ménage dans le préavis. Oui nous avons les informations sur les grands consommateurs, oui nous sommes en contact avec les grands consommateurs et je n'ai pas eu besoin de réfléchir très longtemps pour dire qu'il y avait notamment les hôtels parmi ces grands consommateurs. Simplement, il y a des éléments qui sont confidentiels et d'autres qui n'ont pas été demandés en commission. Cela explique que des informations plus précises n'aient pas été données.

Je prends acte que beaucoup de personnes, et M. Pfulg a été très transparent, ont regretté d'avoir été convaincu par le représentant de la Municipalité que j'étais ce soir-là. C'est un peu notre rôle que de défendre les préavis municipaux en commission. Si maintenant les avis ont changé, c'est votre droit, mais de dire que la commission n'aurait pas eu les chiffres ou que c'était parce que j'aurais eu une mauvaise influence que les 10 commissaires présents ont unanimement accepté ce préavis, c'est un peu difficile à entendre.

Sur le fonds maintenant, je souhaite rappeler 2 points. Effectivement, nous sommes nombreux, notamment en période électorale, à dire que nous voulons dynamiser notre politique durable, mais il faut avoir des moyens. Or, nous l'avons expliqué en commission et j'ai été peut-être trop convainquant, actuellement les fonds ne suffisaient plus pour les mesures actuelles.

Nous souhaitons également augmenter les prestations et nous souhaitons pouvoir le faire en discutant de ces prestations une fois les montants à disposition connus. De plus, la Municipalité a été claire, il ne s'agit pas d'augmenter pour le geste, mais une taxe étant affectée, ce montant devra évoluer en fonction des prestations effectivement versées. Nous ne ferons pas des bénéfices, nous ne ferons pas des bas de laine avec cette taxe, mais nous l'adapterons en fonction de l'évolution des prestations.

Pour répondre à Mme Lauber Fürst qui dit "oui, on nous a dit qu'il n'y avait qu'à être Municipal", c'était effectivement peut-être un ton qui était léger et vous m'avez peut-être mal compris. Parfois j'ai des propos qui manient un peu l'ironie et croyais avoir été bien compris malgré cela. J'ai dit qu'il y avait trois possibilités pour dialoguer au sujet de l'évolution des prestations versées par ce fonds, dont celle d'être élue ou élu à la Municipalité, vu que c'est de sa compétence. Mais c'est surtout sur une autre solution que j'ai insisté, à savoir que la Municipalité organise des consultations pour étudier les nouvelles prestations et les adaptations à faire.

Effectivement, si nous divisons par trois mes propos, que nous ne reprenons que la phrase qui est clairement ironique en mettant de côté celle que j'ai présentée comme étant la manière de faire privilégiée par la Municipalité, nous pouvons aboutir à des propos qui frôlent le côté fallacieux qu'évoquait M. Luder.

A ce stade, j'avoue ne pas très bien savoir ce que le Conseil communal veut? Souhaitez-vous qu'une nouvelle séance de commission soit organisée malgré le vote unanime des membres de celle-ci? Est-ce que vous estimez que cette commission n'a pas bien travaillé ou que la Municipalité aurait manqué de transparence? Permettez-moi de m'interroger. En tout cas, je tiens encore une fois à préciser que la Municipalité, par l'augmentation de cette taxe, souhaite obtenir des résultats réels en termes d'augmentation et d'amélioration de notre politique durable. Avec les moyens que nous avons actuellement, nous ne pouvons pas faire tout ce qui est souhaité par la Municipalité, mais aussi par votre autorité.

Mme Lauber Fürst demande pourquoi nous n'avons pas fait d'étude complémentaire. Parfois, nous n'avons pas les moyens ou le personnel pour faire toutes ces études. En l'occurrence, nous les avons faites et nous avons les chiffres. Simplement, ils n'ont pas été demandés et nous ne les avons donc pas donnés.

La cohérence de la Municipalité c'est de dire: «Donnons-nous la possibilité d'augmenter cette taxe, par palier pour tenir compte de la situation économique spécifique de 2021 et ensuite, une fois que nous savons avec quels montants nous pouvons réfléchir, organisons une démarche consultative pour discuter de l'évolution des prestations.»

C'est dans cet esprit-là que la Municipalité souhaite avancer, dans le prolongement d'autres communes, car comme vous l'avez vu dans le préavis, nous resterions une commune avec une taxe relativement faible. Je vous remercie.

#### **M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs,

Je répète ce que j'ai demandé dès le départ, il faut refuser ce préavis et je souhaiterais, pour que nous soyons très clairs, que nous entérinions l'article 135 du règlement de notre Conseil et que nous le fassions directement avec un vote nominal. Ceci afin de connaître ceux qui, dans cette crise, dans ce moment difficile, laissent aller notre commune dans un nouvel élan de taxes magnifiques, alors que ce n'est vraiment pas le moment et qu'il n'y a

aucun problème à simplement attendre et demander à notre Municipalité qu'elle revienne ultérieurement.

Nous reviendrons, nous conseillers communaux, s'ils n'ont pas d'idée, parce que la taxe en elle-même est juste, il faut que nous ayons du développement durable, mais il faut aussi que nous soyons cohérents et ce n'est vraiment pas le moment.

#### **Mme Bibiana Streicher (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai moi-même fait partie de la commission, j'avoue que la discussion était déjà assez difficile pendant toute la soirée qui a duré assez longtemps, parce que nous revenions souvent sur des sujets qui n'étaient pas tout à fait clairs. Le vote final était plus parce que nous voulions accepter ce préavis avec les amendements et, à ce sujet, nous

avons eu des discussions où nous n'arrivions pas à nous prononcer correctement sur le moment. Ce n'était pas assez mûr pour moi afin de pouvoir se prononcer.

Personnellement, je dirais que tout le monde a fait du bon travail, il n'y a pas à reprocher à qui que ce soit de ne pas avoir fait du bon travail. Nous nous sommes sentis piégés par le fait que nous ne pouvions pas nous prononcer sur le catalogue des prestations. Personnellement, en tout cas aujourd'hui, à ce stade et après réflexion, comme mon collègue M. Pfulg l'a dit, il y a beaucoup d'éléments qui ont fait que nous sommes revenus en arrière et que nous avons changé d'avis. Aujourd'hui, je suis aussi d'avis de renvoyer ce préavis à la Municipalité ou nous pouvons déjà nous prononcer plus directement sur le catalogue des prestations et revoir jusqu'où les amendements seraient nécessaires à ce moment-là.

A ce jour, je ne peux plus être favorable à ce préavis en tout cas pas sans amendements.

#### **M. Nicolas Büchler (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite aux propos de notre collègue M. Cardinaux, je demanderai le vote à bulletins secrets, étant donné qu'en période électorale ce ne sont pas ces échéances-là qui doivent prédominer dans les débats.

#### **M. le Président**

Merci Monsieur Büchler, le moment venu j'opposerai les deux propositions, vote nominal et vote à bulletins secrets, au moment de voter les conclusions.

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste savoir, au cas où nous arrivons à voter ou à se décider pour le renvoi en Municipalité, s'il serait possible de suspendre la séance quelques minutes pour se concerter avec mon groupe et si d'autres souhaitent se concerter également?

#### **M. le Président**

Monsieur Luder, je n'ai pas connaissance qu'il y ait une demande de renvoi à la Municipalité. Si la discussion continue, nous allons voter le règlement puis les éventuels amendements et les conclusions. Je ne comprends pas l'objet de votre demande.

#### **M. Tal Luder (UDC)**

J'avais compris que M. Cardinaux demandait le renvoi, mais peut-être ai-je confondu avec le refus.

*M. Cardinaux (PLR) confirme qu'il n'a pas demandé le renvoi du préavis à la Municipalité.*

#### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close. Nous allons passer en revue les articles du règlement.

#### **Article 1 Objet et But**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE:** accepté à la majorité moins 7 non et quelques abstentions.

#### **Article 2 Personnes assujetties**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE:** accepté à la majorité moins 10 non, 4 abstentions.

#### **Article 3 Taux**

M. le Président ouvre la discussion.

#### **M. Tal Luder (UDC)**

Je dépose un amendement pour cet article.

1. Modifier l'alinéa 1 de l'article 3 du règlement comme suit: *La taxe s'élève au maximum à ~~4.0~~ 0.5 ct le par kWh.*
2. Modifier le point 1 des conclusions du préavis comme suit: *Autoriser la Municipalité de prélever, selon la loi vaudoise sur le secteur électrique (LSecE) du 19 mai 2009, Art. 20, al. 2, une taxe sur la consommation d'électricité, avec un seuil maximum de ~~4.0~~ 0.5 ct/kWh.*

#### **M. le Président**

Merci M. Luder, nous en sommes au stade de l'amendement à l'article 3 du règlement au sujet du taux. J'ouvre la discussion sur l'amendement proposé par M. Luder.

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Montreux Libre soutiendra cet amendement pour la raison suivante: au point 4 nous déposerons un autre amendement, qui vise à mieux aiguiller ou concentrer l'affectation de la taxe sur la redistribution à la population, aux bénéficiaires potentiels plutôt que sur des dépenses de type communication ou de la couverture de salaire d'employés communaux. Par conséquent, si l'amendement que nous allons déposer venait à être accepté, dans notre logique en tout cas, le fait de passer de 0.2 à 0.5 ct/kWh donnerait un potentiel d'augmentation, de redistribution de cette taxe très important, puisque nous allons multiplier par 2,5 fois le montant disponible à consommation égale. Par conséquent nous

Les commerçants à votre service toute l'année

# Roman Mayer

—1888—

HORLOGERIE • BIJOUTERIE • JOAILLERIE



Depuis 1888, de génération en génération, la famille Roman Mayer partage son amour du métier.

从1888起，一代又一代，罗曼梅尔家族分享并传承着他们对专业的热爱。

Since 1888, generation after generation of the Roman Mayer family have shared a love for their craft.

Начиная с 1888 года, из поколения в поколение, семья Роман Майер разделяет любовь к своему делу.

ROMAN MAYER • Avenue du Casino 39 • 1820 Montreux • +41 (0)21 963 34 24 • info@roman-mayer.ch • www.roman-mayer.ch



## MDS Montreux



**BON D'ACHAT DE CHF 550.-**  
à valoir sur tout achat dès CHF 1500.-

**Fauteuil «Balance»**  
**CHF 2290.-**



MDS Montreux Avenue du Casino 28, 1820 Montreux  
021 711 40 00 • mdsmontreux@gmail.com  
Livraison gratuite dans le canton  
de Vaud / Exportation à l'international

## L'EXOTIQUE

Montreux

Bijoux en pierre fines et argent, minéraux bruts et polis,  
Bouddhas, bols japonais, bougies, idées cadeaux

Notre équipe  
à votre service!

Grand-Rue 16  
021 963 43 10  
info@exotique-montreux.ch



Tea-room Le Duc  
Rue du grammont 5  
1815 Clarens



Tel: 079.455.92.15

soutenons cet amendement en espérant que l'amendement que nous déposerons au point 4 pourra être accepté. Dans l'ensemble ceci donnerait un dispositif qui permettrait à la taxe de continuer, non seulement d'exister, mais de se développer pour le but qui est celui que nous soutenons, à savoir sa redistribution quasiment intégrale pour les projets qui permettent soit de passer aux énergies renouvelables, soit d'économiser de l'énergie, soit de passer à la mobilité douce. Je vous remercie de votre attention.

VOTE amendement de M. Luder

1. Modifier l'alinéa 1 de l'article 3 du règlement comme suit: *La taxe s'élève au maximum à ~~1.0~~ 0.5 ct le par kWh.*

L'amendement est accepté par 37 OUI, 32 NON 12 Abstentions La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE Article 3 Taux (amendé)

L'article 3 amendé est accepté par 31 OUI, 26 NON et 21 abstentions.

#### **Article 4 Fonds pour le développement durable**

M. le Président ouvre la discussion sur l'article et l'amendement déposé en commission.

Amendement de la commission

Ajouter le chiffre 4. à l'article 4. du règlement avec la teneur suivante:

*Chaque année, lors du premier semestre, la Municipalité fournit un tableau détaillé des rentrées financières et des dépenses, par catégorie et par subventionnement.*

#### **M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutient le principe d'une taxe sur la consommation d'électricité en vue d'encourager des économies concrètes d'énergie et le passage aux énergies renouvelables, cette taxe est l'équivalent, plus ou moins, de la taxe CO2 perçue sur les énergies fossiles.

Elle a déjà permis de soutenir, en complément des aides cantonales et fédérales, de nombreux projets d'économies d'énergies et le passage à des énergies renouvelables et à la mobilité douce.

Mais nous devons faire extrêmement attention que cette taxe reste strictement redistributive, elle ne doit pas devenir un nouvel impôt déguisé.

Il est primordial que l'argent récolté soit redistribué aux habitants de notre commune. Par conséquent nous voulons apporter une clarification au règlement, il s'agit de spécifier que les salaires des employés communaux ne peuvent pas être payés par ce fonds, ni certaines actions de communications. La Municipalité a déjà indiqué qu'elle envisageait de payer pour CHF 350'000.- de salaire par ce fonds. Ceci signifie que CHF 350'000.- perçus par la taxe serviraient à payer des employés communaux au lieu d'être redistribuée aux habitants.

De même, des actions coûteuses de communications ponctionneraient le fonds.

Le principe d'une taxe redistribuée ne serait plus respecté et ce serait la porte ouverte aux

transferts progressifs de charges du ménage courant vers le fonds.

De notre point de vue, l'argent perçu par cette taxe doit, vous l'avez compris, retourner aux habitants. De manière générale, les taxes sur les énergies ne sont défendables que si la population peut constater que les montants récoltés sont clairement et effectivement redistribués en toute transparence pour un but précis et identifié. Si ce principe n'est pas respecté, la population rejettera ces taxes, nous devons être rigoureux et précis sur l'affectation du fonds envisagé (qui existe déjà), mais que nous voulons renforcer. Par conséquent, nous déposons l'amendement suivant:

L'article 4 du règlement est complété comme suit:

Alinéa 3 c) nouveau:

*La taxe ne peut financer des salaires d'employés communaux, ni des actions de communications, à l'exception de l'information sur les possibilités de bénéficier de ladite taxe.*

#### **M. Anthony Huys (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Avant la commission (j'en faisais partie) de ce préavis, sachant que les subsides sur l'énergie ont deux sources, commune et canton, j'ai cherché du côté du canton. C'est ainsi que notre collègue et député M. François Cardinaux, le jour même de la commission, m'informe de son dépôt de motion au Grand Conseil. Lors de la commission, à peine arrivé au point 3.1 «utilisation des fonds», la discussion de notre commission allait un peu dans tous les sens et avait peu de structure. Vers la fin du préavis, il y avait toujours un manque de clarté sur ce point 3.1. Je me suis permis de sortir la motion de M. François Cardinaux, de la proposer en amendement et finalement de la confirmer.

Je vous lis le développement de la motion de M. François Cardinaux transformée en postulat durant la commission du Grand Conseil:

*«Suite à la bonne volonté du Grand Conseil et du Conseil d'Etat de donner des moyens importants pour renouveler des énergies dans le domaine des bâtiments, des millions vont être, annuellement, à la disposition des Vaudoises et des Vaudois. Le texte que j'ai déposé vise à introduire dans la Loi sur l'énergie (LEn) un devoir d'information, avec des résultats détaillés, par année, au moyen d'un tableau. Pour ce faire, je propose que le Conseil d'Etat soumette un texte idoine, du type suivant, à introduire dans la loi: Chaque année, lors du premier semestre, le Conseil d'Etat fournit un tableau détaillé des rentrées financières et des dépenses, par catégorie et par subventionnement.» Cela se fera donc en entière transparence, permettant ainsi à toute la population de se sentir encore plus impliquée pour cette taxe utile.» Monsieur Cardinaux m'a informé que la commission a accepté le postulat à l'unanimité. Je me suis permis de reprendre le même texte de ce postulat pour l'amendement, avec comme seule modification le remplacement de Conseil d'Etat par la Municipalité. L'amendement devrait se retrouver dans le projet de règlement du fonds pour les énergies renouvelables et développement durable, article 4 ali-*

*née 4 (nouveau), je me permets de vous relire encore une fois l'amendement:*

*Chaque année, lors du premier semestre, la Municipalité fournit un tableau détaillé des rentrées financières et des dépenses, par catégorie et par subventionnement.*

J'incite le Conseil à accepter cet amendement.

#### **M. Michel Zulauf (SOC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

A titre personnel je partage l'argumentation qui a été évoquée il y a un instant par notre collègue, M. Emmanuel Gétaz. Même si nous n'avons pas évoqué cet amendement lors de notre séance de groupe de lundi soir, à titre personnel, je suis prêt à me rallier, c'est un signe que nous montrons et c'est un signe important. Par contre, l'amendement qui a été rappelé par notre collègue, M. Anthony Huys, me semble véritablement traduire une méfiance qui n'est pas de bon aloi, je crois que des rapports avec des informations précises, nous pouvons en demander beaucoup, mais ces rapports, chaque année, ils ne sont pas lus. J'estime que, dans notre Conseil, la commission de gestion, dès le mois de février, doit pouvoir recevoir les informations qu'il faut de la part des différents services. J'encourage chaque conseiller communal à intervenir ici lors des séances de Conseil en déposant des interpellations, en demandant des renseignements précis, par contre, même si le Grand Conseil a suivi la motion de notre collègue M. Cardinaux, en tout cas à titre personnel, moi je ne le ferais pas, car je trouve que c'est véritablement superflu.

#### **Mme Sandra Genier (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je vais intervenir très brièvement sur un point très technique qui ne devrait pas provoquer de gros débats, puisque j'ai constaté qu'il y avait une coquille à l'article 4 alinéa 3 lettre a, c'est la juriste qui parle ce soir. Cette lettre a renvoie au chapitre 3 qui traite en réalité des dispositions finales et c'est une erreur puisqu'en réalité il doit renvoyer au chapitre des subventions qui est le chapitre 2.

Je dépose un amendement formel qui vise à la correction de l'art. 4 al. 3 let. a du projet de règlement de fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable: Ce but peut être atteint de deux manières:

*a. Versement de subventions aux personnes physiques et morales assujetties à la taxe dans le but de financer des projets situés sur le territoire communal (v. chap. 3 2 ci-après)*

#### **M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Chères et Chers collègues, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, La Municipalité va aller du plus simple au plus compliqué.

Merci à Mme Genier, il s'agit bien d'une coquille et il faut bien sûr faire référence au chapitre 2 et non pas au chapitre 3.

S'agissant de l'amendement de M. Huys, la Municipalité ne va pas le combattre indéfini-

# JAQUET SA

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION  
MONTREUX - RENNAZ

☎ **021 / 963 11 43**

[jaquet@jaquetconstruction.ch](mailto:jaquet@jaquetconstruction.ch)



Rue du Lac 126 bis • CP 230 • 1815 Clarens  
Tél. 021 964 28 57 • [www.elcomel.ch](http://www.elcomel.ch)

[www.babord-tribord.ch](http://www.babord-tribord.ch)

# PNEUS NICOLA

Pneus Nicola | Route des Colondalles 18 | 1820 Montreux



**Nicola Iamartino**

Tél. 021 963 13 14

 **YOKOHAMA**  
Partenaire Yokohama



QR-Code  
Montreux Info-Ville

**J**

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

**F**

**asero SÀRL**

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

**Jm**

**Jordan Moquette SA**

Moquette • Tapis •  
Revêtements de sols • Parquet

Rue des Jardins 8 • Case postale 601  
1800 Vevey • Tél. 021 921 64 49  
Fax 021 921 18 75 • [info@jordanmoquette.ch](mailto:info@jordanmoquette.ch)



**GENERALI**

Official Partner

**Alexandre GOUMAZ**  
Diplômé fédéral en assurances

Agence de Montreux  
Avenue du Casino 50  
1820 Montreux  
Mobile: 079 212 70 54  
Courriel: [alexandre.goumaz@bluewin.ch](mailto:alexandre.goumaz@bluewin.ch)

**NOVASTYLE SA**

CUISINE & DRESSING  
ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR - RÉNOVATIONS



CASINO DE MONTREUX - RUE DU THÉÂTRE 9  
1820 MONTREUX - TÉL. +41 21 960 49 52  
[INFO@NOVASTYLE.CH](mailto:INFO@NOVASTYLE.CH) - [WWW.NOVASTYLE.CH](http://WWW.NOVASTYLE.CH)



**G pro-immo**

G-Pro-Immo Sàrl  
Av. des Alpes 35  
Case postale 1240  
1820 Montreux

T. +41 21 962 89 00

[gproimmo.ch](http://gproimmo.ch)

Vos solutions immobilières sur-mesure



Votre spécialiste électroménager

## RÉPARATION TOUTES MARQUES

**Astrit Demaj**  
Gérant

079 446 07 07

Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux  
info@electrodep.ch  
www.electrodep.ch

# Serval Finance

*La finance traitée au présent pour l'avenir*

Financements hypothécaires  
Conseils en prévoyance et assurance  
Clientèle privée et commerciale

www.serval-finance.ch +41 79 617 23 04



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

Plus de **25 ans d'expérience**

*Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience*

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36 - CP 219  
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
www.fiduciaire-antoniadis.ch



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS
- RÉNOVATIONS

Ch. de Praz Roussy 2  
1032 Romanel-sur-Lausanne  
Tél. 021 922 24 58 – Fax 021 922 24 59



Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Tapis

**Rideauneuf SA**

Route du Zéphire 1 - 1817 Brent/Fontanivent  
Tél. 021.964.58.95 info@rideauneuf.ch  
www.rideauneuf.ch



## SEGURIMMO

Régie Immobilière

**Gérance d'immeubles - Administration PPE  
Mise en valeur - Rénovation - Vente/Achat**

Avenue de Béthusy 60 - 1012 Lausanne - 021 311 53 23  
Rue de la Gare 23 - 1820 Montreux - 021 652 61 83

www.segurimmo.ch - info@segurimmo.ch

## Metal Assistance SA

Portes de garage – Abri PC  
Ventilation – Boîtes aux lettres

Zone industrielle C114 - 1844 Villeneuve  
Tél. +41 21 960 42 30

E-mail: info@metalassistance.com

www.metalassistance.com

**Carrosserie du Crêt SA**  
Peinture au four / Marbre universel Celette



**HALIL HEBIBI**  
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36  
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch

# LOCATION DE BATEAU AVEC PILOTE - BOAT RENTAL WITH DRIVER

## OFFREZ OU OFFREZ-VOUS UN BON CADEAU!



**Exclusif**

**Massage relaxant sur l'eau**  
**Relaxing massage on the water**

*Laissez-vous embarquer dans un bateau pour des moments inoubliables, seul ou à plusieurs.*

Sur le Léman, au large, au bord, devant le Château de Chillon, ou à votre libre choix.

Avec vue panoramique sur les montagnes en naviguant ou à l'arrêt.

*Les massages thérapeutiques aux huiles essentielles seront effectués par une masseuse professionnelle.*

Procure un sentiment de détente de la tête aux pieds pour évacuer les tensions, la fatigue, les douleurs musculaires, une meilleure circulation sanguine.

Prix sur demande pour 1 à 4 personnes.

**ANNIVERSAIRE – FIANÇAILLES – MARIAGE – MÉRITE ENTREPRISE – NOËL – PÂQUES – JAZZ – DIVERS**

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 300.-**

Pour une croisière de 1h30 avec apéritif de 1 à 6 personnes offert par le



**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 400.-**

Pour une croisière de 1h30 avec filets de perches du Léman dans un restaurant pour 2 personnes (boissons non-comprises)

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 400.-**

Pour une croisière de 2 heures de 2 à 6 personnes avec plateau et apéritif offert par la Cave Vevey-Montreux

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 600.-**

Pour une croisière de rêve de 3h00 de 1 à 6 personnes, avec souvenir

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 300.-**

Pour une sortie pêche aux brochets (4 h 00), 1 à 3 personnes

**SPECIMEN**

*Bon Cadeau*  
valeur

**Fr. 1000.-**

Pour une croisière spéciale de 4h30 avec restaurant à découvrir pour 4 personnes (boissons non-comprises)

**Comment procéder:** 1. Versez la somme correspondante sur le compte IBAN CH29 0900 0000 1800 9011 5 - 2. Laissez vos noms, prénoms, et numéros de téléphones par e-mail à l'adresse: [babord-tribord@bluwin.ch](mailto:babord-tribord@bluwin.ch) - 3. Nous nous chargeons de la suite en vous contactant.

**RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU +41 79 210 59 49 OU PAR MAIL: [babord-tribord@bluwin.ch](mailto:babord-tribord@bluwin.ch)**



ment, simplement, et je crois que M. Zulauf l'a bien redit, nous ne voyons pas vraiment la logique à demander chaque année un rapport spécifique, alors que ce type d'informations sont systématiquement regroupées dans le rapport de gestion annuel, que vous recevez déjà et où il y a plusieurs pages à ce sujet.

Jusqu'à aujourd'hui la commission de gestion et le Conseil communal n'ont jamais demandé à ce qu'il soit changé sous une forme ou une autre. S'il s'agit d'avoir des tableaux à la place du texte, ce sont évidemment des éléments que nous pouvons changer. Mais j'ai eu l'occasion d'expliquer en commission que cela paraissait un peu curieux de demander, pour cette taxe spécifiquement, un rapport séparé du document central, le rapport de gestion. Si vous estimez que cela mérite d'avoir un document, une communication séparée, la Municipalité pourra le faire.

S'agissant de l'amendement de M. Gétaz, oui, le fait de proposer que les salaires liés aux activités de développements durables soient intégrés dans cette taxe est une nouveauté, jusque-là ce n'était pas possible. Le canton nous a autorisé à vous le proposer. C'est normal que cela fasse débat et cela a également été discuté en commission. Nous vous invitons à faire simplement attention aux conséquences de cet amendement. Si nous le comprenons bien et nous le partageons, l'important est que les taxes soient redistribuées à la population et que l'on puisse expliquer que ce n'est pas un moyen d'éviter d'augmenter les impôts.

Maintenant, si cet amendement passe, le problème qui va se présenter c'est que nous n'aurons plus de moyens pour accompagner certains projets, pour conseiller les personnes et les informer.

Je vous rappelle, en tout cas à ceux qui étaient en commission, que nous discussions de quelles aides nous pouvons proposer à des ménages à plus faibles revenus. Justement ces aides constituent souvent du conseil sur des bonnes pratiques, sur de la vente de petits équipements pour apprendre à réguler sa consommation d'électricité etc... et ça c'est ce que nous regroupons sous "communication".

Nous pouvons apprécier ou pas «La Fourmière» et nous pouvons nous interroger sur certains messages, mais le but c'est de communiquer et de mettre en réseau les personnes. Ce sont des outils qui sont là pour que la population puisse s'approprier certaines mesures de la commune, mais aussi certaines mesures individuelles qui peuvent être faites pour améliorer globalement notre bilan énergétique. Je ne veux pas anticiper, mais je prends en exemple le postulat de M. Romain Pilloud relatif à l'étude sur la possibilité de développer un parc photovoltaïque à la Foge. Si cet amendement passe, nous n'aurons plus de ressources, de financement pour étudier ce type de projet-là.

Nous pouvons comprendre la lecture de dire que "faire payer des salaires ou de la communication ce n'est pas nécessaire", qu'il faut redistribuer. Mais pour que cette redistribution ait lieu, il faut aussi pouvoir accompagner les gens, les conseiller, cela prend du temps et cela demande des ressources internes. Ces ressources, nous n'en avons pas actuellement en suffisance. Nous souhaitons les développer, c'est pour cela que nous voudrions pouvoir changer le règlement. Avec

l'amendement proposé nous aurons, certes, plus d'argent pour certaines subventions, mais nous n'aurons plus les moyens d'avoir la même qualité de politique.

Je crois vraiment que c'est central, il ne s'agit pas seulement de redistribuer de l'argent aux personnes, mais aussi de pouvoir les conseiller, les informer de ce qui existe et de ce qui peut être fait individuellement.

A ce titre-là, la Municipalité vous propose de refuser cet amendement, quand bien même, dans le cadre des mesures qui pourraient être discutées plus tard, nous avons d'ores et déjà décidé de nous concentrer sur les prestations effectives à la population. Simplement, aller dans les interdictions de cet amendement, c'est aller trop loin.

### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le délégué à l'énergie existe et il est payé par le ménage courant. Notre position c'est que la commune doit travailler à réfléchir à la manière dont nous dépensons et nous utilisons l'énergie, la manière de l'économiser etc... C'est en quelque sorte une fonction qui traverse tous les services et qui ne dépend pas ni d'une taxe, ni d'un département, cela se doit vraiment d'être transversal pour avoir une vision de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique, etc... Par conséquent, aujourd'hui, le salaire du délégué est dans le budget communal.

Rien n'empêche la Municipalité d'expliquer et de défendre l'augmentation éventuelle de postes, pour continuer à travailler dans ce sens.

Le délégué à l'énergie, je rappelle que c'est, sauf erreur, un plein temps, qui a le soutien complémentaire d'un civiliste et d'un autre poste à 30% qui sont payés par le ménage courant.

Si nous voulons augmenter la force de frappe de cette unité, faisons-le, mais ce sera par l'augmentation des EPT de la commune et non pas par l'utilisation d'une partie du fonds. Par conséquent, il n'y a absolument aucune contradiction à accepter notre amendement et à faire en sorte d'autoriser ou de permettre, quand elle le demandera, à la Municipalité de créer les éventuels demi-postes, postes supplémentaires qui seraient nécessaires. Elle devra argumenter, expliquer pourquoi, mais ce sera quelque chose de transparent et dans le fond cela ne fera que conserver la politique existante parce que, à l'heure actuelle, c'est bien le ménage courant de la commune qui finance, notamment, le poste du délégué à l'énergie.

Il n'y a donc aucune contradiction, simplement cela permet d'être cohérents et de savoir que les EPT nous les votons et nous savons qu'en général ce sont des EPT qui vont rester longtemps et ceci est indépendant du niveau de récolte de fonds de la taxe. J'aimerais rappeler un point : dans l'absolu, si nous étions formidables et que nous ne consommions plus d'électricité ou que de l'auto électricité, il n'y aurait plus de perception de la taxe. Dans le raisonnement de M. Walther, qui est de dire que nous finançons les salaires pour conscientiser les gens et les

faire travailler mieux avec la taxe, il n'y aurait plus d'argent pour financer ces salaires.

Ces salaires doivent rester dans le ménage courant et la taxe doit être redistribuée, c'est le principe cardinal des taxes sur les énergies renouvelables. Si nous ne faisons pas ceci, la population ne comprendra plus ce que nous faisons et elle les refusera, je vous invite à accepter l'amendement pour cette raison, ce n'est pas technique, c'est complètement logique.

J'aimerais rappeler encore une chose: si, à un moment donné, la Municipalité a le besoin de faire, par exemple, une communication particulière, de nouveau, elle a parfaitement la possibilité de le faire, soit en déposant un préavis pour un projet de communication, soit en utilisant l'unité de communication déjà très renforcée que nous avons dans notre commune. Je vous rappelle que nous avons une vraie équipe de communication et nous savons qu'il y a des capacités humaines ici, qui sont à disposition pour travailler et communiquer aussi dans le domaine des économies d'énergie, comme tout autre domaine qui est communiqué par cette unité-là. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### Amendement de M. Anthony Huys

Ajouter un alinéa 4. à l'article 4. du règlement avec la teneur suivante: *Chaque année, lors du premier semestre, la Municipalité fournit un tableau détaillé des rentrées financières et des dépenses, par catégorie et par subventionnement.*

VOTE Amendement de M. Anthony Huys (déposé en commission)

Le conseil accepte cet amendement par 39 OUI, 24 NON et 15 Abstentions

### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Excusez-moi, en repensant à mon amendement, je crois qu'il y a une petite imprécision à la fin, je termine en disant «de ladite taxe»; or nous ne pouvons pas être bénéficiaire de la taxe, mais du fonds. La taxe c'est ce qui est perçu et le fonds c'est ce qui est à disposition. Je vous prierais de modifier la fin en traçant «de ladite taxe» et de mettre à la place «du fonds», c'est plus logique et peut-être que la juriste du PLR pourra me confirmer que c'est mieux comme cela.

### Amendement de M. Emmanuel Gétaz (ML)

L'article 4 du règlement est complété comme suit:

Alinéa 3 c) (nouveau):

*La taxe ne peut financer des salaires d'employés communaux, ni des actions de communications, à l'exception de l'information sur les possibilités de bénéficier du fonds.*

### VOTE Amendement de M. Emmanuel Gétaz

L'amendement est accepté par 50 OUI, 8 NON et 18 abstentions

### Amendement de Mme Sandra Genier à l'article 4 alinéa 3.

a. *Versement de subventions aux personnes physiques et morales assujetties à la taxe dans le but de financer des projets situés sur le territoire communal (v. chap. 3 2 ci-après)*

### VOTE Amendement de Mme Sandra Genier

L'amendement est accepté à l'unanimité.

VOTE entier art. 4 Fonds pour le développement durable amendé

L'article 4 tel qu'amendé est accepté à la majorité, moins 12 NON et 8 abstentions.

**Article 5 Modalités de prélèvement**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE:** L'article 5 est accepté à la majorité, moins 10 NON et 8 abstentions

**Article 6 Bénéficiaires**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE:** l'article 6 est accepté à une évidente majorité.

**Article 7 Procédure - Conditions d'octroi**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE:** l'article 7 est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions et avis contraires.

**Article 8 Versement**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE:** l'article 8 est accepté à une évidente majorité moins quelques abstentions et avis contraires.

**Article 9 Révocation de la subvention**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE:** l'article 9 est accepté à une évidente majorité, moins quelques abstentions et avis contraires.

**Art 10 Dissolution du fonds**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE:** l'article 10 est accepté à une évidente majorité moins 10 non et 11 abstentions.

**Discussion sur l'entier du Chapitre 3**

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**VOTE sur l'ensemble des dispositions du chapitre 3:**

Le chapitre 3 est accepté à une évidente majorité moins 3 non et 8 abstentions.

**VOTE sur le Règlement amendé**

Le règlement amendé est accepté par 39 OUI, 24 NON et 18 Abstentions

M. le Président ouvre la discussion sur l'entier du préavis et les conclusions.

**M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous informer que la Municipalité, compte tenu des nombreux changements, a réfléchi à l'opportunité ou non de retirer le préavis, mais elle ne le retirera pas.

**M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je regrette, je pensais que M. Walther avait compris que quand c'est mal parti, cela ne va pas aller jusqu'au bout.

Je vous répète que tout ce que nous faisons, c'est une erreur, nous avons dû faire une

espèce de mélange d'éléments que nous aurions pu avoir d'une manière excellente, si cela avait été repris, repensé, et je ne peux que vous réitérer ma demande de refuser ce préavis qui est de bric et de broc.

**M. Emmanuel Gétaz (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous avez parlé de gymnastique, nous avons fait un peu de gymnastique du Conseil communal aujourd'hui, il a fallu un peu travailler, préciser, mettre des cautions, mais aujourd'hui ce règlement il va très bien. Il n'y a aucune raison de le renvoyer, il est solide, dans la continuité de ce qui a déjà été mis en place il y a un certain nombre d'années. Il donne un potentiel supplémentaire de redistribution et d'encouragement à passer aux énergies renouvelables, à économiser de l'énergie et à passer à la mobilité douce. Et puis il y a les cautions qui font que nous pouvons aller voir la population dans le blanc des yeux et dire «oui effectivement les taxes prises sur la consommation électrique sont redistribuées aux bénéficiaires qui en ont le droit, c'est-à-dire à ceux qui sont ponctionnés par cette taxe».

Le système est bien en place et il faut le poursuivre, je vous invite maintenant à accepter cette nouvelle formule et poursuivre dans le bon sens le travail, en vue de rendre notre commune encore plus propre et orientée vers le développement durable.

**Mme Susanne Lauber Fürst (ML)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avec l'article 3 nous donnons une marge de manœuvre à la Municipalité, de monter de 0,2 à 0,5 ct/kWh. Pour moi, la discussion de ce soir va faire réfléchir la Municipalité, si vraiment nous voulons immédiatement monter à 0,5, je pense que ce serait un signal que nous saurons comment prendre.

J'imagine que la Municipalité va réfléchir avec beaucoup d'attention, faire des calculs, revenir avec un projet, bien mesurer et réfléchir au catalogue des prestations et que nous n'aurons pas tout de suite les 0,5, surtout pas avec le catalogue de prestations actuel.

Je pense que nous pouvons faire confiance à la Municipalité, nous avons fait passer un message clair ce soir. Les discussions de ce soir seront également répercutées dans le public, auprès des hôteliers, auprès des gros consommateurs d'électricité etc..., si nous disons oui ce soir, nous montrons que nous ne voulons pas faire exploser une taxe, mais faire évoluer le développement durable de façon raisonnable à Montreux.

**M. François Cardinaux (PLR)**

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je ne peux pas laisser passer ce que vient de dire ma préopinante, c'est réglé comme du papier à musique, on nous dit 2021 égale 0.5 ct, donc nous dire que maintenant nous allons réfléchir à autre chose, je ne sais pas dans quel monde vous vivez Madame, mais malheureusement ce n'est pas le bon.

**M. Caleb Walther, Municipal**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Cardinaux, quand vous dites que ce préavis est fait «de bric et de broc», si je reprends votre terme, permettez-moi de vous rappeler qu'il a été accepté par l'unanimité des commissaires. Je n'imagine pas que vous souhaitiez dire que les dix commissaires étaient incompétents. Quand une commission accepte à l'unanimité un préavis, c'est quand même qu'il y a un certain fond, une certaine structure. Il ne faut pas non plus dire que tout est à jeter. Si la Municipalité réfléchit à son retrait, c'est simplement à cause des doutes sur la solution globale que les amendements déposés ce soir soulèvent. Est-ce que c'est tenable? Quelles sont les conséquences sur le budget? Avec ces amendements, il y aura des conséquences immédiates par rapport à des dépenses qui ne pourront plus être amorties ou financées pas un prélèvement sur le fonds. Nous traiterons, en Municipalité, ces questions dans un deuxième temps. Mais, de dire maintenant que nous devrions retirer le préavis parce qu'il était mal fait, je trouve cela inacceptable. Enfin, non, ce n'est pas une décision de M. Walther de le maintenir, mais de la Municipalité. D'autre part, je rappelle, lors de son dépôt et lors du traitement en commission, là où les discussions devraient avoir lieu, celui-ci a convaincu l'ensemble des commissaires.

**M. Tal Luder (UDC)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part, vous le savez, l'UDC est plutôt allergique aux taxes, mais je pense qu'avec tout ce qui a été discuté et le consensus que nous avons pu trouver, nous pourrions obtenir un préavis, un règlement qui va partir avec des bornes dès le départ et il est déjà beaucoup plus clairement explicable, notamment au public. C'est surtout pour les citoyens que nous demandons ce tableau, ce n'est pas que pour les conseillers. Nous resterons quand même dans les communes qui ont une des taxes la plus modeste nous dirons, sans exploser les coûts, mais en donnant quand même une belle marge pour donner d'autres prestations. Je vous invite à l'accepter et si nous avons la bonne surprise de voir que la taxe reste à 0,2, est bien tant mieux, mais au moins je suis sûr qu'elle n'ira pas au-delà de 0,5 et c'est ce qui m'importait. Je vous recommande d'accepter ce règlement et ce préavis.

**M. Cédric Blanc (PLR)**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je veux rappeler le fond de l'intervention de mon collègue M. Cardinaux au début de ce débat, nous parlons d'une période difficile pour nos concitoyens, je pense que la Municipalité aurait pu déposer ce préavis dans une période ultérieure pour éviter que nous ayons cette discussion. Le PLR se prononce surtout sur la question de la chronologie du dépôt de ce préavis et des décisions que nous devons prendre.

Je ne défie pas la Municipalité avec la confiance que je peux avoir de maintenir le taux à 0,2, mais en l'occurrence je pense que

ON FÊTE QUOI AUJOURD'HUI ?

# JACKPOTS

**18 MAI CHF 40 000.-**  
**12 MAI CHF 32 000.-**  
**11 MAI CHF 30 000.-**  
**10 MAI CHF 53 000.-, 2 X CHF 40'000.-**  
**7 MAI CHF 60 000.- ET CHF 30'000.-**  
**4 MAI CHF 45 000.- ET CHF 40 000.-**  
**3 MAI CHF 60 000.-**  
**1<sup>ER</sup> MAI CHF 50 000.-**

**Gagnés aux machines à sous  
en mai 2021**



BARRIÈRE

**CASINO BARRIÈRE  
MONTREUX**

**18+** | PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE. JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DÉPENDANCE...  
APPELEZ SOS JEU 0800 801 381 (GRATUIT ET ANONYME).  
PHOTOS NON CONTRACTUELLES.

refuser ce préavis nous assure d'envoyer un message clair à la population.

### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La population, elle, attend aussi de nous que nous fassions face, non seulement à la réalité du COVID, mais aussi à des problèmes liés au réchauffement climatique. Nous devons faire notre part, c'est une partie importante du dispositif que nous votons ce soir, le réchauffement climatique ne va pas s'arrêter, de ce fait il y a aussi une grande partie de la population qui attend de nous des actes responsables et c'en est un, il est cadré, clair, transparent et nous pouvons sans autre l'approuver.

### Amendement aux conclusions du Préavis de M. Tal Luder

Modifier le point 1 des conclusions du préavis comme suit:

*Autoriser la Municipalité de prélever, selon la loi vaudoise sur le secteur électrique (LSecEl) du 19 mai 2009, Art. 20, al. 2, une taxe sur la consommation d'électricité, avec un seuil maximum de ~~1-0~~ 0.5 ct/kWh.*

**VOTE** amendement de M. Luder modifiant la conclusion numéro 1 du préavis: L'amendement est accepté par 46 OUI, 12 NON, 24 Abstentions

### M. le Président

Nous avons encore la demande de M. Cardinaux, pour le vote à l'appel nominal, la demande de M. Cardinaux est-elle appuyée par 9 membres: c'est le cas.

Nous avons également la demande de M. Büchler pour que le vote se fasse à bulletins secrets.

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au vu de la tournure des discussions, que je trouve positive durant ce débat et puisqu'il n'est finalement pas si mal qu'à quelques jours des élections nos électeurs connaissent les gens pour qui ils votent, je retire ma demande de vote à bulletin secret.

### M. Tal Luder (UDC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 28/2020 de la Municipalité du 26 novembre 2020 au Conseil communal relatif à la modification du règlement du «Fonds pour le développement durable» en vue de l'augmentation de la taxe perçue sur la consommation d'électricité sur le territoire communal à un seuil maximum de 1.0 ct/kWh, afin d'assurer la pérennité du Fonds et de financer intégralement la politique énergie-climat de la Commune

**vu** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

### DECIDE

- d'autoriser la Municipalité de prélever, selon la loi vaudoise sur le secteur électrique (LSecEl) du 19 mai 2009, Art. 20, al.2, une taxe sur la consommation d'électricité, avec un seuil maximum de **0.5 ct/kWh**;
- d'approuver, tel qu'amendé, le règlement du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable;
- de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par le chef du département cantonal en charge du dossier.

VOTE appel nominal

### MONTREUX conseil du 3 mars 2021

Akiki	Alain	Abstention
Al Jundi	Ihab	Abstention
Al Jundi	Jonathan	Abstention
Assaf	Rima	EXCUSEE
Bär	Ruth	OUI
Barbey	Stéphane	EXCUSE
Bécherraz	Christian	NON
Blanc	Cédric	NON
Blanc	Olivier	EXCUSE
Blazquez	Eric	OUI
Bonjour	Tanya	OUI
Borloz	Claudine	OUI
Boulat	Zenia	NON
Brunner	Geneviève	NON
Büchler	Nicolas	OUI
Bühler	Anne-Lise	NON
Bürki	Christian	OUI
Caldérini	Valérie	EXCUSEE
Cardinaux	François	NON
Chevallier	Charlotte	NON
Chiaradia	Florian	OUI
Cornaz	Susanne	NON
Cousin	Gaëtan	OUI
Demartini	Laurent	EXCUSE
Depallens	Yves	NON
Despond	Florian	NON
Duperret	Anne	NON
Ehinger	Mathieu	NON
Ekah	Mathias	OUI
Fastiggi	Carola	OUI
Fattet	Tina	NON
Feissli	Carolanne	EXCUSE
Femia	Bruno	EXCUSE
Filippone	Joseph	NON
Forclaz	Jean-Marc	NON
Gay	Claude-Pascal	NON
Genier	Sandra	NON
Gétaz	Emmanuel	OUI
Giovanna	Sébastien	NON
Giuliano	Angelo	X
Golaz	Denis	OUI
Gori	Mario	Abstention
Grand	Arnaud	NON
Grand	François	NON
Grangier	Carole	EXCUSE
Gremaud	Andrea	OUI
Grognuz	Patrick	EXCUSE
Haldi	Vincent	NON
Hess	Yanick	NON
Hischenhuber	Claudia	OUI
Hunziker	Dominik	OUI
Huys	Anthony	OUI
Imhof	Alain	EXCUSE
Jahangiri Lahigani	Ahmad	OUI
Kammer	Jean-Bernard	EXCUSE
Karakas	Murat	OUI
Lauber Fürst	Susanne	OUI
Lombardo	Christophe	NON

Luder	Tal	OUI
Manzini	Florian	OUI
Meichtry	Franco	EXCUSE
Meillaud	Daniel	NON
Menzi	Christine	NON
Menzi	Pablo	NON
Meyer	Jörg	NON
Miceli	Romain	NON
Müller	Olivier	NON
Nicollier	Mélanie	NON
Pabst	Cyril	NON
Peters	Frank	EXCUSE
Pfulg	Fabrice	NON
Pilloud	Romain	OUI
Pires Jorge	José	OUI
Posternak	Michel	NON
Pozzi	Silvano	NON
Privet	Christophe	EXCUSE
Raduljica	Olivier	OUI
Rais	Pierre	Abstention
Ramiqi	Kastriot	ABSENT
Rimaz	Roland	OUI
Rodman	Ida	OUI
Rossier	Pascal	NON
Ruchet	Benoit	NON
Ruedin	Jessica	OUI
Saito	Anne	OUI
Samuelian	Michael	Abstention
Sierro	Laurence	NON
Silleri	Domenico	OUI
Spahn	Pierre-André	NON
Stäger	Alexandre	NON
Streicher	Bibiana	NON
Thiyagaraja	Ganes	OUI
Tisserand	Béatrice	OUI
Torchio	Géraldine	OUI
Tschopp	Vincent	OUI
Tschopp	Bernard	NON
Vernier	Christian	NON
Winkler	Lionel	NON
Zulauf	Michel	OUI

**Le Conseil communal de Montreux refuse ces conclusions par 43 NON, 34 OUI et 6 abstentions**

**7.3 sur le préavis No 29/2020 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux. (Rapp. M. Nicolas Büchler);**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### M. Nicolas Büchler (SOC)

Au terme de ces discussions c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le préavis No 29/2020 de la Municipalité du 4 décembre 2020 au Conseil communal relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition;
2. d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.**

**7.4 sur le préavis No 01/2021 relatif à la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et à un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel. (Rapp. Mme Carola Fastiggi);**

#### Monsieur le Président

J'invite Mme Fastiggi à rejoindre la tribune, sans oublier la housse de protection pour le micro.

Mme la Présidente de la commission, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

Je vous propose de procéder comme précédemment, je vais tout d'abord ouvrir la discussion générale sur le rapport de commission, puis nous passerons en revue le règlement article par article, sans vous faire lecture du texte des dispositions de chaque article, avec vote pour chacun des articles, et nous passerons enfin au vote du règlement dans son entier puis au vote des conclusions du rapport de commission. Des remarques ou objections sur cette manière de faire?

Ce n'est pas le cas, j'ouvre donc la discussion générale sur cet objet.

#### Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'étais un des membres de la commission, j'ai répété à plusieurs reprises que je voulais déposer un amendement, malheureusement la présidente n'a pas pris en considération ma demande et n'a pas soumis mon choix de faire un amendement au vote.

C'est pour cette raison que ce soir je vais déposer l'amendement suivant:

Je considère que la subvention à l'achat d'abonnements annuels des transports publics est et doit rester une prérogative du Conseil communal. Par conséquent, je m'oppose à octroyer un blanc-seing *ad vitam eternam*. En effet, il faut que le Conseil communal puisse s'assurer que cette subvention soit en phase avec la situation, je pense notamment aux besoins de ses utilisateurs mais également aux ressources financières de la commune; d'où l'importance de continuer à limiter celle-ci dans le temps, contrairement à la position de la Municipalité mentionnée au point 8 du Préavis qui voudrait ne plus fixer de date limite.

En conséquence et par la présente, je souhaite déposer l'amendement suivant:

#### Chiffre 6

d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics pour les années 2021 à 2024.

#### M. le Président

Monsieur Giovanna, ce n'est pas clair pour moi, vous souhaitez déposer cet amendement au règlement ou aux conclusions du préavis?

Car votre amendement ressemble à une conclusion de préavis plutôt qu'à un article de règlement c'est pour cela que je suis un peu perplexe.

#### M. Sébastien Giovanna (PLR)

Mon amendement vise à modifier les conclusions du préavis.

#### M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Il me semble que pendant la commission, qui s'est extrêmement bien déroulée, Mme Fastiggi la Présidente rapporteuse a été très claire dans le déroulement de cette dernière et il ne me semble pas qu'elle ait omis d'intégrer une demande formelle de M. Giovanna qui n'en a pas déposé au moment de la commission.

Néanmoins, évidemment, il est toujours possible d'en déposer pendant le Conseil communal.

Tout du moins la séance a été très claire et Mme Fastiggi également.

Sur le fond de la question, évidemment, nous peinons à comprendre cet amendement, il arrive alors que, lors de la commission, il nous a quand même été présenté que cette subvention, ce subside accordé à la population, fait preuve aujourd'hui d'une grande stabilité. Son fonctionnement est apprécié, il a beaucoup augmenté les premières années de son utilisation et tend aujourd'hui à se stabiliser. Ce qui nous est proposé dans ce préavis, c'est une simplification de son utilisation et je crois aujourd'hui, que nous soyons en période COVID ou pas, que cette aide est très appréciée. D'une part, des personnes qui ont des difficultés pour pouvoir avancer des sommes conséquentes pour avoir un abonnement de transports publics, et d'autre part parce que cela encourage des comportements plus respectueux de l'environnement, des comportements qui ont lieu autant pour des pendulaires que pour des personnes qui choisiraient les transports publics en complément pour le loisir.

Le groupe Socialiste s'opposera à cet amendement et la stabilité, aujourd'hui, de cette subvention nous fait penser qu'elle doit durer et qu'elle est une prestation extrêmement importante pour la population, qu'elle soit dans le besoin ou non et qu'elle permettra de renforcer, évidemment sur le long terme, nos objectifs en termes d'augmentation des transports publics et de diminution des émissions de CO2.

#### M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

D'abord sur la forme du dépôt de cet amendement de M. Giovanna, les accusations qu'il fait à l'encontre de la Présidente de la commission sont totalement inacceptables. Il faut qu'il apprenne son règlement, qu'il apprenne à déposer un amendement et quand il saura faire cela, il sera un conseiller communal complètement compétent. D'ailleurs nous voyons que 4 semaines plus tard, il ne sait toujours pas exactement comment il doit le déposer.

Je remercie M. Pilloud qui témoigne de ce qui s'est réellement passé dans cette commission, à savoir qu'elle a été présidée convenablement et que M. Giovanna n'avait qu'à déposer son amendement au moment où il le fallait, au moment où nous passons à la fin de la discussion et que nous allons voter les conclusions, amendées ou pas.

C'est à ce moment-là, M. Giovanna, que nous déposons et c'est à vous de le faire, ce n'est pas à la présidente de le déposer à votre place.

Sur le fond, son dépôt est illogique parce qu'en l'occurrence, il s'agit d'un système qui est aujourd'hui adopté par un peu plus de 3'000 montreusiennes et montreusiens, cela fait partie des prestations dont nous pouvons nous vanter sur cette commune et si M. Giovanna a un doute sur l'impact de cette forme de soutien et bien il n'a qu'à regarder le chiffre annuel du nombre de bénéficiaires, pour se rendre compte de son utilité. Ensuite, s'il a un doute sur la capacité des finances communales à soutenir ce système qui est extrêmement bien établi comme M. Pilloud l'a rappelé, soit il fait partie de la commission des finances et il peut poser toutes ses questions ou alors il demande à ses collègues PLR de la commission des finances de remettre en cause ce soutien et il faudra avoir le courage de le faire et de l'expliquer à la population, M. Giovanna. Après les élections ce sera plus facile de mettre en cause le montant, parce que le montant peut être adapté, bien entendu il peut être augmenté ou baissé, c'est le mécanisme actuel. Le dépôt de M. Giovanna, sur la forme est inacceptable, sur le fond il n'est pas logique et il faut le rejeter.

#### M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part n'ayant pas fait partie de la commission, je ne vais pas entrer sur le fond et le déroulement. Pour moi ce subside, il est vu comme un côté un peu "carte de visite", un avantage de venir vivre, habiter à Montreux, c'est comme cela que je le perçois, c'est un plus. Sur le fond, je ne conteste pas du tout ce subside, mais l'amendement de M. Giovanna ne me dérange pas parce qu'il permet simplement de revenir d'ici 3 ans, cela peut aussi être pour revoir la somme à la hausse ou voir d'autres critères, cela ne me dérange pas de refaire une discussion d'ici 3 ans. J'accepterai l'amendement et la reconduction du subside.

#### M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Verts s'interrogent sur la pertinence de cet amendement, nous pouvons nous demander pourquoi est-ce que cette subvention devrait être spécifiquement remise en cause périodiquement? Alors que la majorité des autres soutiens ne le sont pas. Je ne vais pas revenir sur les arguments qui sont développés dans le préavis de la Municipalité et dans le rapport de la commission. La Municipalité a été claire, les chiffres démontrent que cette subvention est un outil populaire et efficace au soutien à la mobilité en transports publics.

Après plusieurs périodes d'analyse, la Municipalité propose au Conseil de considérer que c'est une subvention qui est entrée dans les prestations de notre commune.

C'est une évidence pour les très nombreuses personnes qui en bénéficient comme l'a dit tout à l'heure M. Gétaz.

La Municipalité fait déjà chaque année un bilan dans son rapport de gestion.

Si la commission de gestion souhaite en apprendre plus, elle peut demander des informations complémentaires, comme elle l'a fait il y a bientôt 3 ans. Ainsi le Conseil est régulièrement informé du succès et des coûts de cette subvention.

Tout comme la Municipalité, chaque membre du Conseil pourrait, en tout temps, proposer de supprimer ou de modifier le règlement par le dépôt d'une motion ou d'une proposition rédigée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### Règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics

#### Article 1

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité, moins 1 non et 1 abstention.

#### Article 2

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité, moins 1 non et 0 abstention

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité moins 1 non et 0 abstention

#### Article 4

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité moins 1 non, 0 abstention

#### Article 5

M. le Président ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Accepté à la majorité moins 1 non, 0 abstention

#### Vote de l'ensemble du Règlement

«Le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics» est accepté à la majorité moins 1 non et 1 abstention.

#### Amendement de M. Giovanna (ajout d'un point 6 aux conclusions du préavis)

6. d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics pour les années 2021 à 2024.

VOTE amendement M. Giovanna

L'amendement est accepté par 41 OUI, 32 NON, 7 Abstentions

#### Mme Carola Fastiggi

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis no 01/2021 de la Municipalité du 22 janvier 2021 au Conseil communal relatif à la prolongation et la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et à un crédit complémentaire au budget 2021 de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel

**Vu** le rapport de la Commission chargée d'examiner cette affaire,

#### DECIDE

1. d'accepter la modification du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics;
2. de porter les montants nécessaires aux budgets 2021 et suivants, au compte n° 180.3665 «subventions individuelles»;
3. de prendre acte de la volonté de la Municipalité de développer l'utilisation des bons Railcheck et d'allouer un crédit de CHF 16'000.- au maximum pour l'adaptation du guichet virtuel communal;
4. d'accepter un crédit complémentaire, à cet effet, au budget 2021 sur le compte 180.3158 «Entretien de l'équipement informatique», pour un montant de CHF 16'000.- ;
5. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tout acte et convention en rapport avec cette affaire.

#### 6. d'accepter la prolongation du règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics pour les années 2021 à 2024.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 3 NON et 1 Abstention**

Suite du procès-verbal dans le prochain numéro internet.

Procès-verbaux des séances  
du 3 février 2021  
et du 3 mars 2021.

Les versions complètes  
des procès-verbaux peuvent être  
obtenues au greffe municipal.

Prochain numéro 2021: N° 5 - 21 octobre

Version papier tous ménages

**GENDRE & EMONET**  
GÉRANCE IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX  
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37  
[www.gendre-emonet.ch](http://www.gendre-emonet.ch)

## BEL APPARTEMENT DE 4,5 PIÈCES (115 M<sup>2</sup>) À VILLENEUVE.



Balcon de 24 m<sup>2</sup> orienté  
plein sud, bâtiment  
construit en 2007.

Appartement rénové  
en 2021.

Il se situe dans le vieux  
bourg, à 2 minutes du lac  
et de toutes les  
commodités.

Pour les visites: 078 607 54 99 - Courtiers s'abstenir  
Fr. 790'000.- (2 places de parking à disposition en supp.)

# Ensemble vers un avenir durable

[energiapro.ch](http://energiapro.ch)

Saviez-vous que  
le gaz naturel que les  
habitants de la Riviera  
consomment est  
**100% neutre en CO<sub>2</sub> ?**

Renseignez-vous sur les trois projets  
soutenus par Energiapro en insérant  
le n° de tracking 01-19-274431  
sur [myclimate.org](http://myclimate.org).



Une société du groupe HOLDIGAZ.



ébénisterie

agencement

menuiserie

cuisine



## Nos Ateliers

Wider SA Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens  
Tél. +41 21 989 22 66  
[montreux@wider-sa.ch](mailto:montreux@wider-sa.ch)

Wider SA Genève  
Route des Moulières 10 bis  
1242 Satigny  
Tél. +41 22 949 09 09  
[geneve@wider-sa.ch](mailto:geneve@wider-sa.ch)

Wider SA  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
[bussigny@wider-sa.ch](mailto:bussigny@wider-sa.ch)

## Notre Showroom

Espace Wider  
Route de la Chaux 5  
1030 Bussigny  
Tél. +41 21 804 99 66  
[bussigny@wider-sa.ch](mailto:bussigny@wider-sa.ch)

[www.wider-sa.ch](http://www.wider-sa.ch)

# Voici revenu le temps des rosés !



Pour vos apéritifs et grillades,  
choisissez vos vins de la belle saison parmi une très  
large sélection de rosés et de rouges pour l'été.



## MOSCA VINS

Mosca Vins Montreux, Rue du Casino Tél.: 021 963 63 68 Fax: 021 961 24 40  
Horaire: Lundi au Vendredi: 9:30 -12:30, 14:00 -18:30 / Samedi: 9:30 - 17:00

[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)